

Conférence générale

GC(59)/4

14 juillet 2015

Distribution générale

Français

Original : anglais

Cinquante-neuvième session ordinaire

Point 11 de l'ordre du jour provisoire
(GC(59)/1 et Add.1)

Nomination du Vérificateur extérieur

Résumé

- Le mandat de l'actuel Vérificateur extérieur des comptes de l'Agence – qui est le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde – expirera à l'issue de la vérification des états financiers de l'Agence pour 2015. À sa prochaine session ordinaire, la Conférence générale devra donc nommer un vérificateur extérieur pour vérifier les états financiers de l'Agence pour les exercices 2016 et 2017.
- Dans la note du Secrétariat 2015/Note 3 du 20 janvier 2015 (appendice 1), les États Membres ont été invités à proposer des candidatures pour examen par la Conférence générale à sa session ordinaire de 2015. Cette note stipulait que les propositions devaient comprendre un curriculum vitae du candidat, des informations détaillées sur les activités nationales et internationales de l'institution de contrôle des finances publiques de l'État Membre présentant la candidature, des indications sur l'étendue des activités de vérification envisagées et sur les spécialisations en matière de vérification qui pourraient être utiles à l'Agence, une présentation de l'approche de vérification, l'indication du nombre et du niveau du personnel affecté à la vérification, les honoraires demandés pour la vérification (en euros) et une estimation du nombre total de mois de travail qui seraient consacrés à la vérification des états financiers de l'Agence pour 2016 et 2017.
- Le Secrétariat a reçu les candidatures du Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde (appendice 2), de la Commission de vérification des comptes de la République d'Indonésie (appendice 3) et de la Commission de vérification des comptes de la République des Philippines (appendice 4). Aucune autre candidature n'a été soumise au Secrétariat. L'appendice 5 présente un récapitulatif des informations figurant dans les candidatures.
- Le Conseil des gouverneurs a examiné cette question à sa réunion de juin 2015. Il n'a pas fait de recommandation à la Conférence générale sur cette question.

Recommandation

- La Conférence générale est priée de nommer un Vérificateur extérieur, conformément à l'article 12.01 du Règlement financier, pour vérifier les états financiers de l'Agence pour les exercices 2016 et 2017.

2015/Note 3

NOTE DU SECRÉTARIAT

Nomination du Vérificateur extérieur

Le Secrétariat a l'honneur de faire savoir aux États Membres que le mandat de l'actuel vérificateur extérieur des comptes de l'Agence (qui est le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde) expire avec l'achèvement de la vérification des états financiers de l'exercice 2015. À sa cinquante-neuvième session ordinaire, en septembre 2015, la Conférence générale devra donc nommer un vérificateur extérieur pour vérifier les états financiers de l'Agence pour les exercices 2016 et 2017. La nomination se fait traditionnellement pour une période de deux ans, mais elle peut être renouvelée.

Les États Membres sont invités à proposer des candidatures au poste de vérificateur extérieur des comptes de l'Agence pour examen par la Conférence générale à sa cinquante-neuvième session ordinaire. Le texte intégral de l'article XII du Règlement financier de l'Agence et celui du mandat additionnel régissant la vérification des états financiers de l'Agence sont reproduits ci-joint.

Les candidatures doivent donner les renseignements suivants :

- a) Curriculum vitae de la personne proposée et informations détaillées sur les activités nationales et internationales de l'institution supérieure de contrôle, avec indication de l'étendue des activités de vérification envisagées et des spécialisations qui pourraient être utiles à l'Agence ;
- b) Présentation de l'approche de vérification et indication du nombre et du niveau du personnel qui sera affecté à la vérification ; et
- c) Honoraires demandés pour la vérification (en euros) et estimation du nombre total de mois de travail qui seraient consacrés à la vérification des comptes de 2016 et 2017.

Les honoraires demandés devraient comprendre les traitements liés à la vérification, les dépenses de secrétariat et autres dépenses d'appui, les frais de voyage et les frais de séjour du vérificateur extérieur et de ses collaborateurs. Les frais de voyage s'entendent pour le voyage entre, d'une part, le cabinet du vérificateur général des comptes et, de l'autre, le Siège de l'Agence à Vienne et – si cela est jugé nécessaire aux fins de la vérification – d'autres bureaux de l'Agence.

Les candidatures doivent parvenir au Directeur général le plus rapidement possible, et en tout état de cause avant le 20 février 2015, de façon à laisser suffisamment de temps pour un complément d'information et la préparation d'une proposition du Conseil des gouverneurs qui sera soumise à la Conférence générale en septembre 2015. La Division du budget et des finances de l'Agence sera heureuse de fournir toute autre information ou explication qui pourrait être nécessaire.



20 janvier 2015

ARTICLE XII. VÉRIFICATION EXTÉRIEURE

NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR

Article 12.01.

Un Vérificateur extérieur, qui est le vérificateur général des comptes d'un État Membre (ou un fonctionnaire occupant un poste équivalent), est nommé par la Conférence générale pour une durée déterminée par elle.

MANDAT DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR

Article 12.02.

Si le Vérificateur extérieur cesse d'occuper dans son pays le poste de vérificateur général des comptes (ou un poste équivalent), son mandat de Vérificateur extérieur prend alors fin et il est remplacé dans cette fonction par son successeur au poste de vérificateur général. Hormis ce cas, le Vérificateur extérieur ne peut pas être relevé de ses fonctions pendant la durée de son mandat, si ce n'est par la Conférence générale.

EXÉCUTION DE LA VÉRIFICATION

Article 12.03.

Sous réserve des directives spéciales qui peuvent être données par la Conférence générale ou le Conseil, chaque vérification incombant au Vérificateur extérieur s'effectue conformément au mandat additionnel joint en annexe au présent Règlement.

RESPONSABILITÉ DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR

Article 12.04.

Le Vérificateur extérieur est complètement indépendant et seul responsable de l'exécution de la vérification.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Article 12.05.

La Conférence générale et le Conseil peuvent demander au Vérificateur extérieur de faire certaines vérifications spécifiques et de présenter des rapports distincts sur leurs résultats.

FOURNITURE DE FACILITÉS AU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR

Article 12.06.

Le Directeur général fournit au Vérificateur extérieur les facilités dont il peut avoir besoin pour procéder à la vérification.

RECOURS À DES VÉRIFICATEURS LOCAUX**Article 12.07.**

Chaque fois qu'il faut procéder à un examen local ou spécial, le Vérificateur extérieur peut faire appel aux services de tout vérificateur général des comptes remplissant les conditions voulues pour être élu Vérificateur extérieur ou aux services d'experts comptables agréés de réputation établie.

TRANSMISSION DU RAPPORT DE VÉRIFICATION**Article 12.08.**

Le rapport du Vérificateur extérieur est transmis au Conseil pour observations, et le Conseil transmet le rapport à la Conférence générale conformément à l'article 11.03. Un représentant du Vérificateur extérieur assiste au premier examen de son rapport par le Conseil ou par un organe subsidiaire du Conseil. En outre, le Directeur général prend les dispositions voulues pour qu'un représentant du Vérificateur extérieur assiste également à l'examen ultérieur du rapport par le Conseil ou à son examen par la Conférence générale, si un État Membre le demande, si le Directeur général le juge utile ou si le Vérificateur extérieur l'estime indispensable.

MANDAT ADDITIONNEL RÉGISSANT LA VÉRIFICATION DES COMPTES DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

1. Le Vérificateur extérieur vérifie les comptes de l'Agence, y compris tous les fonds d'affectation spéciale et fonds spéciaux, comme il le juge nécessaire pour s'assurer :
 - a) Que les états financiers sont conformes aux livres et écritures de l'Agence ;
 - b) Que les opérations financières consignées dans les états ont été conformes au Règlement financier et aux Règles de gestion financière, aux dispositions budgétaires et aux autres directives applicables ;
 - c) Que les valeurs et le numéraire déposés en banque ou en caisse ont été soit vérifiés grâce à des certificats directement reçus des dépositaires de l'Agence, soit effectivement comptés.
2. Sous réserve des dispositions du Règlement financier, le Vérificateur extérieur est seul juge pour accepter en tout ou en partie les justifications fournies par le Directeur général ou en son nom, et peut procéder aux examens et vérifications détaillés de toutes les pièces comptables qu'il juge utiles, y compris celles qui concernent les fournitures, le matériel et les produits dont l'Agence est propriétaire ou responsable.
3. Le Vérificateur extérieur peut contrôler par sondage l'exactitude de la vérification intérieure et, s'il le juge utile, faire rapport à ce sujet au Conseil ou au Directeur général pour transmission, le cas échéant, à la Conférence générale.
4. Le Vérificateur extérieur et le personnel travaillant sous sa direction prennent un engagement solennel dont le texte est approuvé par le Conseil. Le Vérificateur extérieur a alors librement accès, à tout moment opportun, à tous livres et états comptables dont il estime avoir besoin pour effectuer la vérification. Les informations classées comme confidentielles dans les archives du Secrétariat et dont le Vérificateur extérieur a besoin aux fins de la vérification lui sont communiquées sur demande adressée au Directeur général. Si le Vérificateur extérieur estime de son devoir d'attirer l'attention du Conseil ou de la Conférence générale sur une question et si la documentation qui s'y rapporte est, en tout ou en partie, classée comme confidentielle, il doit éviter d'en citer textuellement des passages.
5. Outre la vérification des comptes dont il est chargé, le Vérificateur extérieur peut formuler les observations qu'il juge utiles sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable, les contrôles financiers intérieurs et, en général, les incidences financières des pratiques administratives.
6. En aucun cas, toutefois, le Vérificateur extérieur ne doit inscrire de critiques dans son rapport de vérification sans donner auparavant au Directeur général la possibilité de lui fournir des explications sur le point qui a retenu son attention. Tout point litigieux relevé dans les comptes au cours de la vérification doit être immédiatement signalé au Directeur général ou au Directeur de la Division du budget et des finances.
7. Le Vérificateur extérieur rédige un rapport sur les comptes, dans lequel il indique :
 - a) L'étendue et la nature de la vérification à laquelle il a procédé et tout changement important intervenu à ce sujet, en précisant s'il a obtenu toutes les informations et explications qu'il a demandées ;
 - b) Les éléments qui influent sur la complétude ou l'exactitude des comptes, par exemple :
 - i) Les renseignements nécessaires à l'interprétation correcte de la vérification ;
 - ii) Toute somme qui aurait dû être reçue mais qui n'a pas été passée en compte ; et
 - iii) Les dépenses à l'appui desquelles il n'est pas produit de pièces justificatives suffisantes ;
 - c) Les autres questions sur lesquelles il y a lieu d'appeler l'attention du Conseil et, le cas échéant, de la Conférence générale, par exemple :
 - i) Les cas de fraude ou de présomption de fraude ;
 - ii) Le gaspillage ou l'utilisation irrégulière de fonds ou d'autres avoirs de l'Agence (quand bien même les comptes relatifs aux opérations effectuées seraient en règle) ;

Section 2

Date de publication :

Annexe I

Règlement financier

10/09/2007

- iii) Les dépenses risquant d'entraîner ultérieurement des frais considérables pour l'Agence ;
 - iv) Tout vice du système général ou des règlements de détail concernant le contrôle des recettes et des dépenses, ou encore des fournitures, du matériel et des produits dont l'Agence est propriétaire ou responsable ;
 - v) Les dépenses non conformes à l'objet de l'ouverture de crédits correspondante, compte tenu des virements dûment autorisés entre chapitres budgétaires ;
 - vi) Les dépassements de crédits, compte tenu des modifications résultant de virements dûment autorisés entre chapitres budgétaires ; et
 - vii) Les dépenses non conformes aux autorisations qui les régissent ;
- d) L'exactitude ou l'inexactitude de la comptabilité matières, déterminée par inventaire ou par examen, en ce qui concerne les fournitures, le matériel et les produits dont l'Agence est propriétaire ou responsable ;
- e) Les opérations qui ont été comptabilisées au cours d'un exercice antérieur et au sujet desquelles des renseignements nouveaux ont été obtenus ou les opérations qui doivent être faites au cours d'un exercice ultérieur et au sujet desquelles il semble souhaitable d'informer le Conseil ou la Conférence générale au plus tôt.
8. Le Vérificateur extérieur, ou les personnes qu'il peut désigner, expriment et signent une opinion sur les états financiers qui :
- identifie les états financiers examinés ;
 - décrit la nature et la portée des procédures de vérification ;
- et qui précise, le cas échéant, si :
- a) Les états financiers présentent convenablement la situation financière de l'Agence internationale de l'énergie atomique à la fin de l'exercice et les résultats de ses opérations au cours de cet exercice ;
 - b) Les états financiers ont été établis conformément aux principes comptables spécifiés ;
 - c) Les principes comptables ont été appliqués de façon conséquente par rapport à l'exercice précédent ;
 - d) Les opérations étaient conformes au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.
9. Le Vérificateur extérieur n'a pas qualité pour rejeter des articles de la comptabilité, mais il doit appeler l'attention du Directeur général sur toute opération dont la régularité ou l'opportunité lui paraît discutable, afin que le Directeur général prenne les mesures appropriées.

MISSION PERMANENTE DE L'INDE

Remis par messenger

Réf. n° VIEN/110/16/2015

16 février 2015

La mission permanente de l'Inde auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) présente ses compliments à l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de se référer à la note n° 2015/Note 3 de l'Agence datée du 20 janvier 2015 et de lui adresser ci-joint des copies imprimées des documents ayant trait à la candidature du Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde au poste de Vérificateur extérieur des comptes de l'AIEA pour un troisième mandat, pour la période 2016-2017.

La mission permanente de l'Inde saisit cette occasion pour renouveler à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) les assurances de sa très haute considération.

[Sceau] [Signé]

M. Yukiya Amano
Directeur général
AIEA

Proposition de renouvellement de la
prestation de services de vérification extérieure
pour les exercices 2016 et 2017
Agence internationale de l'énergie atomique

Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde

Introduction du **Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde (CVG)**

J'ai l'honneur de soumettre à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ma proposition de rester Vérificateur extérieur des comptes de l'organisation pour les exercices 2016 et 2017.

Outre qu'elle donne tous les renseignements spécifiques mentionnés dans la note 2015/Note 3 de l'Agence, ma proposition explique aussi, pour l'information de l'AIEA, le cadre professionnel, éthique et infrastructurel dans lequel mon organisme évolue. La vérification extérieure des comptes de l'AIEA se fera dans le même cadre.

Je m'engage une nouvelle fois à fournir des services professionnels de haute qualité à un coût raisonnable et je donne à nouveau l'assurance que je tiendrai cet engagement. Nos services comporteront l'expression d'une opinion sur les états financiers de l'Agence, et des contrôles de performance et de gestion axés sur l'économie, l'efficacité et l'efficacité des opérations.

Notre expérience internationale en la matière comprend la vérification des comptes de l'Organisation des Nations Unies (ONU) de 1993 à 1999, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) de 2002 à 2007, de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) de 1997 à 2003, de l'Organisation mondiale de la Santé de 2004 à 2012 et du Centre international de génie génétique et de biotechnologie (CIGGB) de 1996 à 2004. Outre que nous vérifions les comptes de l'AIEA, nous faisons partie du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU. Nous sommes aussi les vérificateurs du Programme alimentaire mondial (PAM), de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Nos spécialistes sont des vérificateurs et des comptables expérimentés et nous avons une vaste réserve de professionnels qualifiés en comptabilité, finance, administration des affaires, science et technologie, et droit. Nos vérificateurs TI certifiés ont eu l'occasion de faire rapport sur des systèmes TI critiques et complexes, y compris des ERP, tant en Inde que pour les organisations internationales vérifiées. Nos solides références professionnelles comprennent la connaissance de normes comptables internationales telles que les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Avec les organisations que nous vérifions actuellement, nous nous occupons du passage aux IPSAS et nous sommes en relation permanente avec elles en ce qui concerne les aspects techniques de la comptabilité.

Mon organisme a reçu le prix Jörg Kandutsch de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques en considération de ses compétences professionnelles et de ses contributions.

Je soumet la présente proposition à l'aimable attention de l'AIEA. Notre objectif est de devenir un partenaire stratégique et apprécié de l'Agence s'agissant de son programme visant à accroître l'efficacité et l'efficacité de ses opérations.

[Signé]

Shashi Kant Sharma

Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde

Février 2015

Table des matières

Chapitre A	4
CURRICULUM VITAE DE M. SHASHI KANT SHARMA, CONTRÔLEUR ET VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DES COMPTES DE L'INDE	4
INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE CONTRÔLEUR ET VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DES COMPTES DE L'INDE	5
A. Titre officiel et bref historique	5
B. Rôle et fonctions	5
C. Nomination, durée du mandat et révocation	5
D. Budget et programme de travail	6
ACTIVITÉS NATIONALES	6
A. En tant que vérificateur des comptes d'organismes publics nationaux	6
B. En tant que membre d'organismes nationaux de normalisation	7
ACTIVITÉS INTERNATIONALES	8
A. En tant que vérificateur des comptes d'organisations internationales	8
B. En tant que membre d'organismes internationaux de normalisation	8
GAMME DES ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION DES COMPTES ENVISAGÉES	9
A. Portée de la vérification	9
SPÉCIALISATIONS EN MATIÈRE DE VÉRIFICATION	10
A. Connaissance du domaine de l'énergie atomique : expertise de l'ISC de l'Inde	10
B. IPSAS et ERP ; interdépendances critiques	12

Chapitre B	15
APPROCHE DE LA VÉRIFICATION	15
A. Introduction	15
B. Cadre des normes	15
C. Processus de vérification	16
D. Collaboration avec le Bureau des services de supervision interne (OIOS)	19
E. Évaluation des contrôles internes	19
F. Assurance et contrôle de la qualité	20
G. Cadre de valeurs et de connaissances	20
H. Maintien de la confidentialité du client	24
NOMBRE ET NIVEAU DU PERSONNEL PARTICIPANT À LA VÉRIFICATION	24
A. Ressources humaines de l'ISC de l'Inde	24
B. Équipe restreinte chargée de gérer la vérification des comptes de l'AIEA	24
C. Renforcer les compétences professionnelles au niveau interne	26
D. Capacités de vérification des organisations internationales	28
E. Système de communication utilisé au sein de l'organisation	28
 Chapitre C	
PROPOSITION FINANCIÈRE	33
HONORAIRES DEMANDÉS ET MOIS DE TRAVAIL	33
Notes explicatives	33
Analyse de nos coûts par rapport au programme de travail proposé	33
Sigles utilisés dans le document	34

Chapitre A

CURRICULUM VITAE DE M. SHASHI KANT SHARMA, CONTRÔLEUR ET VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DES COMPTES DE L'INDE

M. Shashi Kant Sharma a pris ses fonctions de Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde le 23 mai 2013. M. Sharma possède une expérience longue et variée de 38 années à différents postes au sein du gouvernement fédéral et du gouvernement des États, notamment dans les domaines de la défense, de l'administration publique, des services financiers, de la technologie de l'information et du développement de l'infrastructure. Il occupait précédemment le poste de secrétaire indien à la défense et, avant cela, les postes tout aussi importants de secrétaire du Département des services financiers au Ministère des finances et de secrétaire du Ministère des communications et de la technologie de l'information. Grâce à sa vaste expérience dans le service public, M. Sharma a une bonne connaissance des méthodes de gouvernance qui y sont appliquées. Il a grandement contribué à la promotion et à la mise en œuvre de pratiques optimales dans plusieurs départements où il a occupé des postes clés, tant au niveau fédéral qu'au niveau des États.

Entre autres responsabilités au niveau international, M. Sharma est membre du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'ONU. Au sein de l'INTOSAI, il assume la présidence et conduit les travaux de la Commission de partage et de gestion des connaissances et du Groupe de travail sur l'audit informatique. Il y est aussi membre de la Commission des normes professionnelles et des sous-commissions pour l'audit de conformité, l'audit de performance et l'audit financier, ainsi que des Groupes de travail sur la vérification environnementale, sur la dette publique et sur l'audit de l'industrie extractive. Il est président de l'Organisation asiatique des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ASOSAI). Du fait que ces postes mêmes qu'il occupe ont une envergure internationale, M. Sharma joue un rôle essentiel dans l'établissement de normes et de pratiques optimales en matière de vérification des comptes publics à l'échelon international.

M. Shashi Kant Sharma a un master en sciences politiques de l'Université d'Agra et un master en sciences administratives et problèmes de développement de l'Université de York (Royaume-Uni).

Golfeur enthousiaste, il aime aussi écouter de la musique indienne.

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE CONTRÔLEUR ET VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DES COMPTES DE L'INDE

A. Titre officiel et bref historique

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde (CVG) est le chef désigné de l'institution supérieure de contrôle des finances publiques (ISC) indienne. La fonction a été créée par la Constitution et ne relève donc ni du législatif ni de l'exécutif. Son objectif est que les diverses autorités relevant du gouvernement agissent, en toutes matières financières, conformément à la Constitution et aux lois et règlements adoptés dans son cadre. La Constitution de l'Inde et les lois élaborées dans son cadre garantissent totalement l'indépendance opérationnelle et financière du CVG.

La fonction de CVG a été créée en 1860 et a donc une histoire de plus de 150 ans. Son statut actuel lui a été conféré au moment où la Constitution de l'Inde est entrée en vigueur, le 26 janvier 1950.

B. Rôle et fonctions

Avec les pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif, le CVG est l'un des quatre piliers de l'administration indienne. Il a avant tout pour rôle de s'assurer que l'obligation de rendre compte est satisfaite dans le processus de gouvernance et est responsable de la vérification des comptes et des activités connexes à la fois du gouvernement fédéral, du gouvernement des États et du gouvernement local.

C. Nomination, durée du mandat et révocation

Le CVG, chef du Département indien de la vérification des comptes et de la comptabilité (DIVC), ne relève ni du législatif ni de l'exécutif et représente un pouvoir constitutionnel indépendant.

Il est nommé par le Président de l'Inde par décret et s'engage sous serment à respecter la Constitution et les lois adoptées dans ce cadre. Il ne fait donc allégeance qu'à la Constitution.

La Constitution prévoit que le CVG exerce son mandat pendant six ans et au plus tard jusqu'à son soixante-cinquième anniversaire.

Il ne peut être révoqué qu'en cas de faute grave avérée ou d'incapacité sur décision des deux chambres du Parlement à la majorité des deux tiers des deux chambres.

Outre ces éléments, d'autres dispositions garantissent son indépendance :

- Son traitement et ses conditions d'emploi ne peuvent pas être revus à son désavantage après sa nomination. Une fois à la retraite, il ne peut se présenter à aucun autre poste du gouvernement indien ou du gouvernement d'un État.
- Ses pouvoirs administratifs et les conditions d'emploi de son personnel sont prescrits par le Président de l'Inde uniquement après avoir été consulté.
- Les frais afférents à ses services sont imputés au Fonds consolidé de l'Inde et ne sont pas soumis au vote du Parlement, ce qui garantit son autonomie financière.
- Il est indépendant à la fois du Parlement et de l'exécutif et son rôle, à savoir imposer l'obligation de rendre compte au niveau du gouvernement, est considéré comme capital. Les principales constatations de ses vérifications sont consignées chaque année dans un ou plusieurs rapports au Parlement. La loi qui régit le CVG dispose spécifiquement que la portée et l'étendue de la vérification sont déterminées uniquement par le CVG.

Le CVG de l'Inde ne relève d'aucune autorité. Ses rapports de vérification sont soumis au Président ou au gouverneur de l'État, qui les transmet au Parlement ou à l'Assemblée législative de l'État. Ces rapports sont alors examinés par des comités parlementaires établis à cette fin.

Le CVG n'est pas tenu de communiquer les rapports de vérification d'organisations internationales au Parlement ou au gouvernement national et ses engagements internationaux sont indépendants de ses obligations nationales. Cela garantit aussi l'absence de conflit d'intérêts entre ses devoirs constitutionnels nationaux et ses responsabilités en tant que vérificateur extérieur des comptes d'organisations internationales.

D. Budget et programme de travail

Comme indiqué plus haut, le budget alloué au bureau du CVG est imputé au Fonds consolidé de l'Inde (principale source de fonds du gouvernement indien) et n'est pas soumis au vote du Parlement.

Le CVG établit son programme de travail en toute indépendance. Toutefois, cela n'empêche pas l'exécutif de lui demander de procéder à des vérifications sur certains points, demandes auxquelles le CVG donne suite ou non à son entière discrétion.

L'article 23 de la Loi de 1971 sur les devoirs, les pouvoirs et les conditions de service du Contrôleur et Vérificateur général des comptes donne pouvoir au CVG de décider de la portée de sa vérification. Aucune autorité extérieure ne peut donc définir ou influencer de quelque manière que ce soit la portée et l'étendue de la vérification.

De même, l'article 13 du Règlement sur la vérification des comptes et la comptabilité donne au CVG toute autorité de décider seul de la portée et de l'étendue des vérifications à mener par lui ou en son nom. Cette autorité n'est limitée par aucune autre considération que celle de faire en sorte que les objectifs de la vérification soient atteints.

Dans l'exercice de son mandat, le CVG procède à des vérifications qui relèvent de trois grandes catégories : audit financier, audit de conformité et audit de performance.

La portée de la vérification recouvre l'évaluation des contrôles internes des entités soumises à vérification. Cette évaluation peut être faite soit en tant que partie intégrante d'une vérification, soit en tant que vérification distincte.

Le CVG peut en outre décider de procéder à toute autre vérification d'une opération, d'un programme ou d'une organisation afin de s'acquitter de son mandat et d'atteindre les objectifs de la vérification.

Il importe de noter que l'exécutif n'a pas pouvoir d'orienter le travail du CVG dans l'exécution de son mandat de vérification. Le CVG n'est pas tenu de mener, de modifier ou de s'abstenir de mener une vérification ni de supprimer ou de modifier les constatations, conclusions et recommandations de l'audit suivant l'avis d'une quelconque autorité.

ACTIVITÉS NATIONALES

A. En tant que vérificateur des comptes d'organismes publics nationaux

Comme indiqué précédemment, le CVG est responsable de la vérification des comptes du gouvernement et des activités connexes, à savoir :

- Toutes les administrations et bureaux fédéraux de l'Inde, y compris les entreprises publiques telles que les chemins de fer et les postes et télécommunications.
- Toutes les administrations des gouvernements des États ; les États jouissent de l'autonomie financière et ont des budgets distincts.

- Plus de 1 600 entreprises commerciales publiques contrôlées par le gouvernement fédéral et les gouvernements des États.
- Plus de 350 organismes et autorités autonomes non commerciaux contrôlés par le gouvernement fédéral et les gouvernements des États.
- Plus de 4 800 organismes et autorités financés en grande partie par le gouvernement fédéral et les gouvernements des États.
- Plus de 3 000 organismes locaux, grands et moyens, responsables d'activités municipales.

Le CVG vérifie aussi bien les recettes que les dépenses et la vérification comporte un audit financier, un audit de performance et un audit de conformité. Nous avons une longue expérience et une grande expertise de tous ces types de vérification, comme il ressort du nombre de rapports d'audit et autres produits de vérification préparés chaque année par le CVG. En 2013-2014, le CVG a certifié 6 812 comptes du gouvernement de l'Union et des gouvernements des États, d'entreprises du secteur privé, d'organismes autonomes et de projets extérieurs. De plus, il a élaboré 136 rapports d'audit sur les comptes du gouvernement de l'Union/des gouvernements des États à l'intention du Parlement/de l'Assemblée législative des États. Ceux-ci contenaient des constatations relatives à 164 engagements de performance et comportaient 2 304 recommandations adressées aux entités que nous avons contrôlées au niveau fédéral et à celui des États.

B. En tant que membre d'organismes nationaux de normalisation

Le CVG joue un rôle actif dans les principaux organismes indiens de normalisation ci-après :

Institut indien des comptables agréés (ICAI)

Le CVG désigne un membre du conseil d'administration de l'Institut indien des comptables agréés.

Institut indien des vérificateurs des comptes publics (IPAI)

Le CVG est aussi président d'honneur de l'Institut indien des vérificateurs des comptes publics. L'IPAI est une institution unique qui se consacre à la promotion de la vérification des comptes publics en Inde et travaille donc en étroite collaboration avec l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques indienne, à savoir le CVG.

Conseil consultatif gouvernemental des normes comptables (GASAB)

Le CVG a créé le Conseil consultatif gouvernemental des normes comptables (GASAB) (www.gasab.gov.in), qui est chargé d'établir des normes d'information financière du gouvernement indien (IGFRS), adaptées des IPSAS (Normes comptables internationales du secteur public) relatives à la comptabilité d'exercice en fonction des besoins de l'Inde. Le GASAB a aussi publié des recommandations sur la vérification des états financiers établis selon les IPSAS pour aider les équipes de vérification qui procèdent à des audits financiers d'organismes internationaux ayant déjà adopté les IPSAS ou étant en train de le faire.

Comité consultatif national sur les normes comptables (NACAS)

Le CVG est membre du Comité consultatif national sur les normes comptables, qui est en Inde l'organisme qui chapeaute l'examen des normes comptables préparées par l'ICAI et s'occupe actuellement d'harmoniser les normes comptables indiennes avec les Normes internationales d'information financière (IFRS).

ACTIVITÉS INTERNATIONALES

A. En tant que vérificateur des comptes d'organisations internationales

Nous sommes depuis longtemps associés à la vérification externe des comptes de l'ONU, de ses institutions spécialisées et d'autres organisations internationales, dont :

- l'Organisation des Nations Unies (ONU) de 1993 à 1999 et de 2014 à 2020 ;
- le Programme alimentaire mondial (PAM) de 2010 à 2016 ;
- l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) de 2012 à 2017 ;
- l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de 2012 à 2015 ;
- l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) de 2010 à 2015 ;
- l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) de 1997 à 2003 ;
- le Centre international de génie génétique et de biotechnologie (CIGGB) de 1996 à 2004 ;
- l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) de 2002 à 2007 ;
- l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) de 2004 à 2012 ; et
- l'Organisation maritime internationale (OMI) de 2000 à 2012.

Cette longue association nous a permis de constituer un groupe spécialisé de professionnels ayant l'expérience de la vérification d'organisations internationales, avec des connaissances approfondies des normes, procédures, systèmes financiers et autres opérations ayant trait aux organisations internationales. Les organismes des Nations Unies sont dans une phase de transition vers des systèmes d'information financière basés sur les IPSAS. En tant que vérificateurs extérieurs de l'OMS et de l'OMI, nous avons facilité le passage de ces deux organisations aux IPSAS. De même, en tant que membre du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et vérificateurs extérieurs du PAM, de l'OMPI et de l'AIEA, nous aidons actuellement ces organismes à incorporer les IPSAS dans leurs processus opérationnels.

B. En tant que membre d'organismes internationaux de normalisation

Le CVG est membre des organisations de normalisation internationales suivantes :

Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique

En tant que membre du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Groupe de vérificateurs externes des Nations Unies, le CVG est étroitement associé à leurs activités de définition de normes, de meilleures pratiques et de principes directeurs dans le domaine de la vérification des comptes des organisations internationales.

Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI)

Le CVG est président de la Commission de partage et de gestion des connaissances et du Groupe de travail sur l'audit informatique de l'INTOSAI. Il est membre de la Commission des normes professionnelles de l'INTOSAI et des sous-commissions de contrôle de l'audit financier, pour l'audit de conformité et pour l'audit de performance. En outre, il est membre de la plupart des commissions/sous-commissions et groupes de travail de l'INTOSAI. Il a donc été étroitement associé

aux travaux sur la définition et la révision de normes, l'établissement de meilleures pratiques et la préparation de principes directeurs pour la vérification.

Organisation asiatique des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ASOSAI)

Le CVG est président de l'ASOSAI. Il est étroitement associé aux activités de formation, de recherche et de publication de l'ASOSAI dans le domaine de la vérification des finances publiques, et édite aussi la revue de l'ASOSAI.

Forum mondial de l'audit public (GALF)

Le CVG est membre de ce groupe restreint de vérificateurs généraux qui se réunissent pour examiner les questions qui se posent et celles qui se font jour en matière de vérification face aux nouveaux enjeux comme la mondialisation, la privatisation et le développement de la technologie de l'information.

Comme on peut le voir, le CVG de l'Inde est riche d'une vaste expérience non seulement de la vérification des comptes d'organisations nationales et internationales diverses, mais aussi de l'établissement de normes et de pratiques optimales, tant au plan national qu'international. Cela lui a permis de rester à la pointe des derniers développements en matière de vérification et d'assurer à ses collaborateurs un niveau hors-pair de connaissances et de compétences qui leur permettent d'offrir un service optimal à leurs clients.

GAMME DES ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION DES COMPTES ENVISAGÉES

A. Portée de la vérification

Nous comprenons que la Conférence générale, le Conseil des gouverneurs et la direction de l'AIEA portent un vif intérêt à la bonne gouvernance, à l'obligation de rendre compte et à la transparence à l'AIEA. Nous sommes persuadés qu'une vérification extérieure bien organisée et indépendante contribuera à une gestion meilleure et plus transparente de l'AIEA et, ce faisant, à sa rationalisation, à son efficacité et à son efficacie. Avec cet objectif fondamental à l'esprit, nous proposons des audits financiers, de performance et de conformité. La large gamme d'activités de vérification des comptes est aussi conforme à la Norme internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI 5000), qui fixe les principes régissant la mise en place des meilleurs mécanismes de vérification des comptes des institutions internationales.

Audit financier

Étant donné que l'AIEA applique désormais les IPSAS, notre audit financier comportera des fonctions d'attestation des états financiers et la formulation d'une opinion sur les états financiers préparés selon les IPSAS. Notre opinion et notre rapport seront conformes aux dispositions pertinentes du mandat additionnel régissant la vérification des comptes de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Audit de performance/audit d'optimisation des ressources

Cet audit couvre divers domaines d'activité, et consiste notamment à déterminer si les programmes et les projets ont atteint les objectifs visés au coût optimal et si les opérations ont été menées de manière économique, efficace et efficace. Les domaines faisant l'objet d'un audit de performance seront choisis sur la base de la proportion des ressources qui leur sont allouées et du risque qu'ils représentent pour l'efficacité et l'efficacité de l'AIEA.

Audit de conformité

Cet audit inclut la vérification des ouvertures de crédits et l'évaluation de la conformité aux règles, règlements et textes législatifs applicables. Nous examinerons l'opportunité des opérations et

signalerons les éventuels gaspillages et dépenses inappropriées. Toutefois, l'audit portera surtout sur la mise en place de mesures correctives pour empêcher les répétitions et sur les changements qu'il pourrait être nécessaire d'apporter au système d'audits internes, sur leur adéquation et sur leur application. Les audits de conformité seront effectués au Siège, dans les laboratoires et dans les bureaux des garanties ainsi que dans d'autres bureaux extérieurs si cela est jugé nécessaire.

Contrôle de la TI

L'ISC de l'Inde effectue des contrôles de la TI dans le cadre général des audits financiers, de performance et de conformité. Ce contrôle couvre les systèmes d'information, y compris tous les types de systèmes ERP (SAP, Oracle, PeopleSoft, JD Edwards, etc.). Nous notons que le Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes (AIPS) vise à renforcer le contrôle financier et à améliorer la capacité opérationnelle de l'AIEA. Ce système est essentiel pour une information financière fiable et efficiente dans le cadre des Normes comptables internationales du secteur public.

Nos contrôles de la TI à l'AIEA seront axés sur les domaines de gouvernance de la TI concernant principalement l'alignement stratégique, l'apport de valeur, la gestion du risque, la gestion des ressources et la mesure de la performance. Nos objectifs seront surtout d'établir que des contrôles internes existent pour réduire le plus possible les risques opérationnels et qu'ils fonctionnent comme prévu. Nous donnerons aussi des assurances concernant la confidentialité, l'intégrité, la fiabilité et la disponibilité de l'information et des ressources de TI. Nous évaluerons aussi l'intégrité de l'information financière grâce à des techniques d'audit assisté par ordinateur.

SPÉCIALISATIONS EN MATIÈRE DE VÉRIFICATION

A. Connaissance du domaine de l'énergie atomique : expertise de l'ISC de l'Inde

Département indien de l'énergie atomique

La Commission de l'énergie atomique a été créée en août 1948 en vertu de la Loi de 1948 sur l'énergie atomique. Le Département de l'énergie atomique (DAE), créé en 1954, a pour objectif d'exploiter l'énergie nucléaire pour la production d'électricité et de développer les techniques nucléaires et autres technologies avancées pour les utiliser dans les soins de santé, l'agriculture, l'industrie, la recherche et d'autres domaines. La principale mission est la production d'énergie d'origine nucléaire sûre et économique, en ayant recours aux ressources nationales en uranium et thorium. À cette fin, le département participe à :

- la mise au point progressive de réacteurs à eau lourde sous pression, de réacteurs surgénérateurs à neutrons rapides et de réacteurs avancés au thorium, ainsi que des systèmes de cycle du combustible correspondants ;
- la construction de réacteurs de recherche pour la production de radio-isotopes et l'exécution de programmes sur les applications des isotopes et de la technologie des rayonnements en médecine, dans l'agriculture et dans l'industrie ;
- la mise au point de techniques avancées (lasers, accélérateurs, superordinateurs, contrôle-commande) et la promotion du transfert de technologie à l'industrie ;
- l'appui à la recherche fondamentale relative à l'énergie nucléaire et aux domaines connexes à la pointe de la science.

Les unités du DAE sont divisées selon trois secteurs : électricité, industrie et minéraux, et recherche-développement. Elles sont administrées principalement au niveau du département ; deux unités

s'occupant d'extraction minière et une de production d'électricité sont gérées en tant qu'entreprises commerciales du secteur public.

Mécanismes d'audit

Le CVG de l'Inde vérifie les comptes du DAE depuis la création de ce dernier en 1954. Toutefois, pour avoir une vue d'ensemble de l'audit des diverses activités scientifiques du gouvernement indien, y compris des activités essentielles du DAE, le CVG a établi en 1986 un bureau spécialisé d'audit des départements scientifiques et, depuis 28 ans, ce bureau vérifie et commente les activités complexes que le DAE mène dans l'ensemble du pays.

Types de services d'audit proposés

Nos vérificateurs mènent diverses missions d'audit, notamment :

- la certification des comptes (ouvertures de crédits et finances) du DAE ;
- la certification des comptes des unités commerciales relevant du DAE ;
- l'audit de conformité du DAE et de ses unités ; et
- l'audit de performance du DAE et de ses unités.

Comme le nucléaire est un secteur hautement sensible et réglementé, les audits de conformité et de performance revêtent une grande importance. Notre récent audit de performance du DAE a porté sur les activités de l'Office de réglementation de l'énergie atomique.

Nos rapports sur l'énergie atomique

Centre de recherche atomique Bhabha (BARC) : le BARC est le principal centre de R-D nucléaire du DAE. Ses installations comprennent des réacteurs de recherche servant à la recherche et à la production d'isotopes et des usines de fabrication d'uranium métal et de combustible nucléaire, de retraitement du combustible et d'immobilisation des déchets, ainsi que des stations sismiques. Au BARC, nous avons examiné :

- le fonctionnement et la configuration des réacteurs de recherche ;
- le fonctionnement de l'installation de béryllium ;
- la configuration et le fonctionnement d'une usine de dessalement nucléaire ;
- l'exécution des activités de R-D au BARC ;
- les problèmes liés à la conformité touchant divers projets. Le complexe du combustible nucléaire (NFC) : le NFC est une unité industrielle du DAE qui fabrique du combustible à l'uranium enrichi pour réacteurs et des produits en zircaloy pour réacteurs de puissance. Au NFC, nous avons examiné :
 - le fonctionnement du NFC en ce qui concerne toutes ses activités ; et
 - divers problèmes liés à la conformité.

Conseil de l'eau lourde (HWB) : le HWB est une installation industrielle du DAE qui produit de l'eau lourde utilisée comme modérateur et caloporteur dans certains réacteurs nucléaires. Au HWB, nous avons examiné :

- le calcul des coûts de production de l'eau lourde ;

- les problèmes liés à la conformité du programme électronucléaire : le programme électronucléaire indien doit être exécuté en trois étapes, à savoir la première concernant les réacteurs à eau lourde sous pression, la deuxième les réacteurs surgénérateurs à neutrons rapides et la troisième les réacteurs surgénérateurs au thorium. Nous avons examiné :
- le profil électronucléaire du DAE ;
- la performance de la Nuclear Power Corporation pour ce qui est de l'exploitation de ses centrales ;
- l'exécution de la deuxième étape concernant le réacteur surgénérateur à neutrons rapides ;
- les activités de recherche-développement dans les domaines de pointe des lasers, des accélérateurs et des applications des radio-isotopes ;
- la gestion du combustible des réacteurs à eau lourde sous pression : partie initiale du cycle du combustible nucléaire ;
- le fonctionnement de l'observatoire gamma pour les expériences d'astrophysique ;
- la gestion des projets au Conseil des applications des isotopes et des rayonnements ; et
- les achats et la gestion des stocks au DAE.

B. IPSAS et ERP ; interdépendances critiques

Nous avons noté que l'Agence appliquait les IPSAS. En tant que membre du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et en tant que vérificateurs extérieurs d'organisations internationales qui sont déjà passées aux IPSAS ou sont en train de le faire, nous comprenons que l'adoption des IPSAS commence à avoir un impact majeur sur les organismes des Nations Unies, qui se fait sentir bien au-delà des services comptables. L'adoption des IPSAS permet de renforcer la gestion des ressources et les processus opérationnels et améliore la gestion basée sur les résultats. Suivant le degré de préparation initiale de l'organisation pour pouvoir adopter les IPSAS, la transition s'est avérée être un projet majeur pour la plupart des organisations, car elle influe sur la comptabilité, l'information financière et les systèmes informatiques correspondants, et elle conduit à une nouvelle approche de la planification, de la prise des décisions, de la budgétisation et de l'information financière.

Ayant compris les interdépendances entre les IPSAS et les systèmes d'information, nous avons créé une synergie entre nos compétences en matière d'IPSAS et d'audit de l'ERP. Le rôle que nous avons joué pour faciliter le passage des systèmes comptables et informatiques en place aux IPSAS et aux systèmes basés sur l'ERP à l'OMS et à l'OMI est un exemple de notre capacité de mettre en synergie nos compétences en matière d'IPSAS et d'audit de l'ERP. Ces deux organisations avaient adopté une approche en trois phases. Dans la phase de préparation et de lancement, l'application des IPSAS et du système ERP ont été évaluées indépendamment. Dans la deuxième phase, un audit de migration des données axé sur les règles et politiques opérationnelles relevant des IPSAS a permis d'évaluer l'intégrité et la qualité de cette migration du système traditionnel à l'ERP. Dans la troisième phase, on a procédé à un examen de l'ERP après la mise en place et à un audit intermédiaire des états financiers dans le cadre des IPSAS. Cette approche a donné de très bons résultats en permettant un passage sans heurts à un nouveau régime de gouvernance avec les IPSAS et l'ERP. Ces dernières années, le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique nous a demandé à plusieurs reprises d'informer les

autres membres du groupe, chaque fois que possible, de nos procédures d'audit de la mise en œuvre de l'ERP dans le cadre des IPSAS.

Par conséquent, notre maîtrise des IPSAS et des systèmes ERP, plus notre connaissance approfondie du secteur, constituent les atouts que nous apporterons comme compétences d'audit spécialisées, qui seront extrêmement utiles à l'AIEA pour la mise en œuvre d'un système comptable basé sur les IPSAS et de son système ERP – l'AIPS. Nos affirmations s'appuient sur ce qui suit :

i. Compétence en matière d'IPSAS

Nous savons que l'AIEA est passée des Normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS) aux IPSAS. Nous avons plus de 250 vérificateurs ayant reçu une formation aux IPSAS, dont beaucoup ont examiné des problèmes liés aux IPSAS à l'ONU, à l'OMS, à l'OMI, au PAM et à l'OMPI. En tant que vérificateurs extérieurs, nous avons adopté un processus consultatif bilatéral et avons aidé l'ONU, l'OMS et l'OMI à passer du système comptable UNSAS à un système basé sur les IPSAS.

En outre, le CVG a créé le Conseil consultatif gouvernemental des normes comptables (GASAB), qui est chargé d'établir des normes d'information financière du gouvernement indien (IGFRS), adaptées des IPSAS en fonction des besoins de l'Inde. Le GASAB a aussi publié des recommandations sur la vérification des états financiers établis selon les IPSAS pour aider les équipes de vérification qui procèdent à des audits financiers d'organismes internationaux ayant déjà adopté les IPSAS ou étant en train de le faire. Ces associations nous ont donné une expérience utile des IPSAS et de leurs subtilités.

Nos vérificateurs connaissent bien divers cadres comptables comme les IFRS, les normes comptables de l'Institut indien des comptables agréés et les IPSAS. Nous avons acquis des compétences dans la vérification d'états financiers établis selon les UNSAS.

Avec leur connaissance des UNSAS, des principes comptables reconnus par le gouvernement indien et des IPSAS, nos vérificateurs sont particulièrement bien placés pour faciliter l'adoption des IPSAS par l'ONU et ses institutions et pour aider celles qui ont déjà adopté les IPSAS à les intégrer dans leurs procédures opérationnelles et leurs structures et processus de gestion financière.

Comme notre objectif ultime est de fournir un produit professionnel de haute valeur ajoutée, chaque membre de l'équipe de vérification choisie pour effectuer des audits internationaux reçoit une formation aux IPSAS dans le cadre de notre programme de formation professionnelle continue, pour les organismes des Nations Unies.

ii. Audit de l'ERP et d'autres systèmes de TI

Notre savoir-faire en matière d'audit dans l'environnement de la technologie de l'information est internationalement reconnu et nos méthodes sont référencées dans les meilleures pratiques internationales. Nos références sont les suivantes :

- Le CVG est président du Groupe de travail pour le contrôle de la TI de l'INTOSAI, organisation qui chapeaute les institutions supérieures de contrôle des finances publiques dans le monde. La présidence a été confiée à l'Inde du fait de sa compétence reconnue dans ce domaine. Le CVG aide aussi plusieurs ISC à créer des capacités dans le contrôle de la TI par des activités de formation ou des détachements d'experts.
- Au niveau national, plus de 400 audits de systèmes de TI dotés de diverses plateformes et bases de données ont été réalisés ; le COBIT a été choisi comme cadre référence pour les contrôles de la TI dans le pays. Nous avons contrôlé des systèmes de bases de données très répandus, des applications

sur ordinateur central et des applications ERP, dont Oracle Financials, SAP, PeopleSoft, etc., parallèlement aux audits de sécurité de l'information à l'aide de la BS7799.

- Notre équipe de vérificateurs a reçu le « prix du Premier Ministre pour l'excellence en administration publique » pour son contrôle de la technologie de l'information en 2006-2007.
- Plus de 235 rapports d'audit ont été établis sur des systèmes de TI critiques et complexes, couvrant la planification, la mise en service de programmes et des questions spécifiques de TI.
- Nous avons un grand nombre de collaborateurs qui sont des auditeurs certifiés des systèmes d'information (CISA) en plus des 500 spécialistes des audits de la TI (auditeurs TI niveaux II et III selon la définition de la Commission de contrôle de la TI de l'INTOSAI). Ils maîtrisent parfaitement les techniques d'audit assisté par ordinateur comme IDEA, SQL, TOAD, etc.
- Les professionnels affectés à la vérification des comptes d'organisations internationales sont bien armés pour mener des audits dans un environnement informatisé. Les membres de ma présente équipe ont effectué un audit des systèmes de technologie de l'information et de la communication, du système intégré d'information de gestion du Siège de l'ONU à New York et des systèmes ATLAS, PIRES et HRMS. Une de nos précédentes missions importantes a consisté à évaluer le degré de préparation de l'ONU face au problème du bogue de l'an 2000.
- Nous avons procédé à l'audit des ERP utilisant SAP et Oracle à l'AIEA, à l'OMS, à la FAO, au PAM et à l'OMI. Dans le cas de l'OMS, outre une étude détaillée des processus de projet du Système global de gestion (SGG) qui a mis en lumière plusieurs zones de risque, nous avons procédé à une vérification de ces processus et des préparatifs de la mise en place du SGG, ainsi que du nettoyage et de la conversion de données avec le nouveau progiciel ERP pour obtenir des assurances quant au processus de conversion des données.
- Nos rapports d'audit sur les systèmes ERP ont porté sur :
 - les contrôles exercés pour garantir l'intégrité de l'information financière dans diverses fonctions : achats, voyages, décaissements, procédures de clôture mensuelle et fonctionnement des interfaces, ressources humaines et service de la paie ;
 - les tests de sécurité, les autorisations et la séparation des fonctions au sein des ERP, en particulier l'examen sur les rôles de contrôle des accès au sein de l'ERP, l'attribution des rôles d'identification des conflits ou des problèmes en ce qui concerne la séparation des fonctions, les mots de passe ou d'autres contrôles pendant l'exploitation, et la restriction d'opérations de grande envergure ;
 - les procédures d'administration des systèmes, en particulier les modalités et l'approbation des modifications de configuration, des modifications de l'accès, de l'accès des nouveaux utilisateurs et de l'attribution des droits ;
 - les contrôles de sécurité de l'information sur l'environnement ERP concernant notamment l'accès physique et logique et les contrôles des applications.
- Bien que nous ne soyons pas vérificateur extérieur du Réacteur expérimental thermonucléaire international (ITER), l'audit de ses systèmes d'information nous a été sous-traité par le Comité d'audit (CAF) d'ITER compte tenu de nos capacités reconnues dans le domaine du contrôle de la TI. Cet audit a porté essentiellement sur la sécurité et l'application du SAP.

Chapitre B

APPROCHE DE LA VÉRIFICATION

A. Introduction

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde (CVG) adoptera une stratégie d'exécution basée sur le risque visant à ajouter de la valeur à la performance de l'AIEA tout en donnant des assurances indépendantes à la Conférence générale. Outre la certification des comptes de l'AIEA, nous ferons rapport sur les aspects économiques, l'efficacité et l'efficacités des procédures financières, le système comptable, les contrôles financiers internes et l'administration générale et la gestion de l'AIEA. La stratégie sera compatible avec la fourniture de services de vérification extérieure professionnels de haute qualité à un coût raisonnable, comme nous l'avons fait notamment pour l'Organisation des Nations Unies (1993-1999 et 2014-2020), l'Organisation mondiale de la Santé (2004-2012), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2002-2007), l'Organisation maritime internationale (2000-2012), le Programme alimentaire mondial (2010-2016), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (2012-2017) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (2012-2015).

Le présent chapitre décrit en détail l'approche de la vérification que nous suivrons pour cette mission et les divers éléments constitutifs de cette approche.

B. Cadre des normes

La vérification des comptes de l'AIEA sera exécutée selon les normes suivantes :

- les normes internationales d'audit publiées par la Fédération internationale des experts-comptables (IFAC) et adoptées par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique en tant que normes communes de vérification des comptes ;
- les principes directeurs publiés par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique ;
- les normes de vérification de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) ;
- le cadre des Normes comptables de l'ONU/Normes internationales d'information financière (IFRS) et des normes comptables applicables à l'AIEA, c'est-à-dire les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) de l'IFAC ;
- l'article XII du Règlement financier de l'AIEA et le mandat additionnel régissant la vérification des comptes de l'Agence internationale de l'énergie atomique annexé à ce règlement.

La conformité aux normes de vérification acceptées au plan international et des méthodes de vérification éprouvées forment la base de l'assurance que nous donnons de fournir des services professionnels de haute qualité à l'AIEA.

C. Processus de vérification

La vérification sera menée selon un processus en trois étapes :

Planification

L'ordre de priorité des domaines à vérifier sera établi sur la base d'une évaluation du risque menée en fonction de l'importance financière relative, de l'actualité et de la visibilité, et compte tenu des domaines spécifiques indiqués à l'article XII du Règlement financier de l'AIEA. Pour déterminer l'importance relative, nous tiendrions compte des éventuels facteurs spécifiques à l'Agence. Nous examinerions si des éléments autres que la valeur monétaire relative auraient une importance relative pour les États Membres. Pour déterminer l'importance relative, nous accorderions une importance particulière à l'examen par la Conférence générale du programme et budget de l'AIEA.

L'environnement du contrôle interne sera évalué pour décider de la mesure dans laquelle il y sera fait appel et, à partir de là, pour déterminer la nature et l'ampleur des tests substantiels de corroboration à effectuer. Les activités seront coordonnées avec le Bureau des services de supervision interne (OIOS) pour éviter les doubles emplois. Notre approche de l'évaluation des contrôles internes a été expliquée en détail à la section E.

Il est aussi indiqué que nous avons effectué en septembre-octobre 2012 et en mai-juin 2014 un exercice d'évaluation détaillée du risque comportant les éléments ci-dessus, qui sert de base à la planification de notre vérification pour la période 2012-2013 et 2014-2015.

Nous aurons des entretiens avec la direction avant de finaliser la stratégie générale de vérification. L'échéancier des diverses missions de vérification sera aussi examiné avec la direction. Les services concernés seront informés au préalable des dates et du mandat des activités de vérification.

Chaque équipe de vérification élaborera un plan de vérification indiquant la portée et les objectifs de sa mission particulière, les secteurs visés, le calendrier des activités et la définition exacte des tâches de chaque membre de l'équipe. L'exécution du plan sera contrôlée dans chaque cas pour faire en sorte que la vérification soit achevée de manière efficiente et efficace.

Exécution

La vérification commencera par une conférence de mise en route au cours de laquelle le plan, c'est-à-dire les objectifs et l'approche de la vérification, sera examiné avec le chef de l'entité auditée, dont les vues seront prises en considération. L'entité sera aussi informée des données, informations et documents dont l'équipe de vérification aura besoin pour mener sa mission. Les vérifications seront effectuées au Siège de l'AIEA, ainsi que dans ses bureaux extérieurs (laboratoires, bureaux des garanties et autres bureaux extérieurs si cela est jugé nécessaire) si besoin est. Elles seront exécutées de façon à obtenir des assurances sur les points suivants : exactitude des états financiers, conformité aux règles et règlements et adéquation des contrôles financiers internes et, de manière générale, économie, efficacité et efficacité en ce qui concerne l'administration et la gestion de l'Agence. Cela comportera la collecte de preuves par examen des dossiers financiers (aussi bien manuels qu'informatisés) et de la documentation d'appui, l'analyse des tendances et des écarts, une nouvelle réalisation des calculs, des entretiens avec les membres clés du personnel, des questionnaires, etc.

Quand l'équipe de vérification aura besoin de données, d'informations, de dossiers, etc., qui ne sont pas directement disponibles, elle les demandera expressément.

Les constatations préliminaires seront communiquées au responsable de l'entité auditée sous la forme d'une requête des vérificateurs pour réponse et confirmation des faits et des chiffres.

Après examen de la réponse à la requête, une observation des vérificateurs contenant les constatations et des recommandations sera publiée. Une observation des vérificateurs peut être finalisée après incorporation des réponses reçues à plus d'une requête des vérificateurs.

Des réunions peuvent être organisées pour discuter de problèmes soulevés par la vérification à la demande de l'entité auditée ou des vérificateurs.

Chaque mission s'achève par une conférence de clôture avec le chef de l'entité auditée. Cette conférence est l'occasion pour l'entité d'examiner avec l'équipe d'audit les constatations et les recommandations que celle-ci a formulées. L'équipe peut aussi y présenter les points problématiques dont elle souhaite discuter. Le compte rendu de la conférence de clôture sera envoyé au chef de l'entité vérifiée pour confirmation et archivage.

Présentation des rapports

Pour la présentation des résultats de la vérification, nous nous conformerons aux prescriptions énoncées à l'article XII du Règlement financier de l'AIEA et dans le mandat additionnel régissant la vérification des comptes de l'Agence internationale de l'énergie atomique annexé au Règlement financier. Selon le principe « pas de surprises », le processus de présentation des rapports sera minutieux pour donner à la direction la possibilité de répondre, à toutes les étapes, aux constatations des vérificateurs.

Les principales étapes de ce processus seront les suivantes :

- les vérificateurs communiqueront au chef de l'entité auditée les constatations préliminaires sous la forme d'une requête sollicitant des commentaires et une réponse, après quoi ils émettront une observation là où ils en voient la nécessité ;
- après examen des réponses aux observations des vérificateurs et suite aux discussions lors de la conférence de clôture, une lettre de recommandations énumérant les questions importantes soulevées par la vérification sera adressée par le Directeur principal (relations internationales) du Siège du CVG au Directeur général, avec copies au Directeur de la Division du budget et des finances et au chef de l'entité auditée ;
- sur la base des réponses aux lettres de recommandations, le projet de rapport de vérification sera adressé au Directeur général pour donner à la direction la possibilité de présenter des observations sur les constatations des vérificateurs ;
- sur la base des réactions au projet de rapport de vérification et des éventuelles discussions ultérieures, le rapport final sera communiqué au Conseil des gouverneurs pour observations et transmission à la Conférence générale, accompagné des états financiers vérifiés, conformément au Règlement financier.

L'ensemble du processus sera donc caractérisé, à toutes ses étapes, par de fréquents échanges concernant les observations et les constatations des vérificateurs, d'une part, et les vues et les commentaires de la direction, d'autre part. Le rapport final qui sera soumis à la Conférence générale par l'intermédiaire du Conseil des gouverneurs ne contiendra rien qui n'ait été précédemment porté à l'attention de la direction de l'AIEA.

Pour garantir qu'ils satisfont aux normes de qualité les plus strictes, tous les produits de la vérification à soumettre à la Conférence générale par l'intermédiaire du Conseil des gouverneurs seront revus par un comité de hauts responsables de l'ISC généralement chargés de finaliser les rapports d'audit nationaux du CVG, avant que leur transmission à l'AIEA ne soit approuvée par le CVG.

Nous formulerons, lors de la communication des constatations des vérificateurs, des recommandations pertinentes et constructives. Comme indiqué plus haut, la présentation des rapports sera précédée de discussions et de consultations approfondies avec la direction. Au titre de l'assurance de la qualité, les activités de vérification seront revues par des vérificateurs expérimentés ne participant pas à ces activités pour s'assurer que les missions de vérification ont été conduites en tenant dûment compte des normes et des pratiques optimales.

Rapports de vérification

Le processus de présentation des rapports a été décrit en détail ci-dessus. Comme expliqué, trois types de produits de vérification seront communiqués à l'AIEA :

- a) lettres de recommandations ;
- b) rapport abrégé ou opinion sur les états financiers ;
- c) rapport complet ou rapport de vérification annuel.

Le projet de rapport de vérification sera communiqué au Directeur général, tandis que le rapport abrégé ou opinion du vérificateur sur les états financiers et le rapport complet ou rapport de vérification annuel seront soumis à l'organe directeur de l'AIEA, la Conférence générale, par l'intermédiaire du Conseil des gouverneurs.

Tous les délais relatifs à l'achèvement de chaque étape du processus de vérification et de remise des divers produits de la vérification seront fixés après discussion avec la direction avant le début de chaque mission. La conduite effective de la mission sera ensuite contrôlée au Siège du CVG pour s'assurer que les délais convenus sont respectés.

On veillera à ce que les résultats de la vérification présentés à la direction de l'AIEA dans les lettres de recommandations et le rapport de vérification soient équilibrés, justes et précis et contiennent des recommandations constructives.

Formulation et gestion des recommandations

Les lettres de recommandations et les rapports de vérification s'achèveront sur des recommandations constructives. Les recommandations seront finalisées une fois que la direction aura répondu à nos constatations. Nous procéderons à un examen interne pour nous assurer que les recommandations sont concrètes et apportent une valeur ajoutée. Les recommandations seront examinées lors de la conférence de clôture pour s'assurer qu'elles sont acceptées. Elles porteront sur les objectifs de la vérification, à savoir l'économie, l'efficacité, l'obligation de rendre compte et l'amélioration de la gestion et des contrôles financiers.

La mise en œuvre des recommandations sera contrôlée périodiquement. À cette fin, une procédure de suivi sera établie d'un commun accord. Les recommandations seront gérées dans le cadre d'un programme de suivi qui sera axé sur :

- le respect des recommandations acceptées, en cherchant davantage à encourager l'application plutôt qu'à souligner le manque de mesures ;
- le suivi des recommandations acceptées à propos desquelles des rapports de conformité sont attendus ;
- la mise à l'épreuve de la qualité de l'application des recommandations et de son impact.

D. Collaboration avec le Bureau des services de supervision interne (OIOS)

Nous suivons une approche basée sur les systèmes dans le cadre de laquelle l'étude des structures de contrôle interne des organismes audités fait partie intégrante du processus de vérification. Cette étude comprend aussi une analyse des modalités de l'audit interne. La proportion des tests substantiels de corroboration à effectuer et des ressources à utiliser est fonction de ces études. Les activités de vérification sont considérablement réduites dans les organisations dont les contrôles internes, y compris l'audit interne, sont solides. La vérification des domaines déjà audités en interne est réduite au minimum de façon à éviter les doubles emplois. Nous suivrons cette procédure standard à l'AIEA et collaborerons étroitement avec le Bureau des services de supervision interne de l'Agence pour mettre en synergie nos efforts et coordonner les activités de vérification de façon à ne pas faire deux fois le même travail.

E. Évaluation des contrôles internes

Gestion du risque d'entreprise (GRE)

L'ISC de l'Inde procède régulièrement à des vérifications des systèmes de contrôle interne dans les départements/ministères du gouvernement fédéral et des gouvernements des États ; ces vérifications concernent l'adéquation et l'efficacité de la gestion du risque dans divers domaines – opérations, finances et personnel. En outre, la gestion du risque est pour nous un domaine essentiel de la vérification dans différents secteurs :

- gestion des risques liés aux crédits dans les établissements financiers publics ou contrôlés par l'État ;
- risques liés à la TI pour la planification et l'exécution de projets de TI dans le secteur public ;
- pratiques de gouvernance d'entreprise et de gestion du risque dans les entreprises commerciales contrôlées par l'État ;
- gestion du risque de catastrophe naturelle ; et
- systèmes de gestion du risque dans les services fiscaux.

Cependant, ni le gouvernement indien ni les gouvernements des États n'avaient de normes/cadres formels de contrôle interne et de gestion du risque. En conséquence, l'ISC de l'Inde a établi des partenariats avec d'autres parties prenantes clés du gouvernement (dont la Commission de la planification, le Ministère des finances, et le Contrôleur et Vérificateur général des comptes) pour l'élaboration d'un cadre de contrôle interne et gestion du risque (CIGR) pour les principaux programmes publics. Le cadre CIGR couvre les principales phases du processus de gestion du risque, à savoir la définition du contexte de gestion du risque et l'évaluation, le traitement, le suivi, l'assurance et la réévaluation du risque. Le cadre s'inspire de concepts/principes consacrés par les cadres internationalement acceptés (notamment le Cadre GRE intégré du COSO, les orientations complémentaires sur la GRE publiées par la Sous-Commission des normes de contrôle interne de l'INTOSAI, ainsi que la norme AS/NZ 4360 de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande sur la gestion du risque), qui ont été adaptés à l'environnement de travail dans le secteur public indien.

Notre évaluation des contrôles internes à l'AIEA a suivi et suivra une approche similaire, codifiée dans notre manuel d'évaluation des contrôles internes. Cela nous permettra de déterminer le niveau d'assurance que l'on peut obtenir des contrôles internes de l'AIEA aux fins de la conception de nos procédures et tests de vérification. Un tel exercice nous donnera aussi la possibilité de recommander les améliorations éventuellement requises pour accroître l'efficacité des contrôles à l'Agence.

Cadre COBIT

Notre personnel a toutes les compétences techniques, les connaissances et l'expérience requises pour utiliser le cadre de contrôle interne COBIT (Objectifs de contrôle de l'information et des technologies associées) pour la vérification des systèmes de TI. Au niveau national, plus de 400 audits de systèmes de TI de diverses plateformes et bases de données ont été réalisés. Le COBIT a été choisi comme cadre de référence pour les audits de la TI dans le pays. Pour citer un exemple, l'audit des contrôles de sécurité de l'information dans un environnement SAP à l'Organisation internationale ITER a été réalisé après une analyse du risque et avec des référentiels standard applicables dans le cadre COBIT.

F. Assurance et contrôle de la qualité

Le CVG applique un programme strict d'assurance de la qualité de façon que tous ses produits répondent aux normes de qualité les plus exigeantes. Nous avons un cadre de gestion de la qualité de la vérification (AQMF) dont l'application est obligatoire. L'AQMF énonce cinq paramètres généraux des processus de gestion de la qualité, à savoir orientation et direction, gestion des ressources humaines, gestion de la vérification, relations avec les clients et les parties prenantes, et amélioration continue. Ces paramètres sont ensuite divisés en « éléments de gestion de la qualité », dont chacun est relié aux « instruments clés employés », qui sont la Constitution de l'Inde, la loi sur les devoirs, les pouvoirs et les conditions de service du CVG, les normes, manuels et principes directeurs de vérification, etc.

Pour garantir une vérification de qualité, plusieurs procédures d'assurance de la qualité sont mises en œuvre. Ces procédures sont les suivantes :

1. Préparation et application de normes, méthodes et procédures de vérification référencées, y compris un code de déontologie détaillé ;
2. Formation régulière des vérificateurs pour actualiser et renforcer leurs compétences et connaissances en matière de vérification ;
3. Évaluation fréquente des vérificateurs par des tests périodiques ;
4. Système bien conçu de supervision des opérations de vérification au Siège et dans les bureaux extérieurs ;
5. Examen indépendant de travaux d'audit menés par les équipes d'audit interne et d'inspection au Siège ;
6. Examen rigoureux des résultats d'audit, tant au Siège que dans les bureaux extérieurs, confié à des personnes ne participant pas aux travaux d'audit sur place pour garantir que ces constatations satisfont aux normes en matière d'importance relative et de justification. Cela comporte aussi une discussion détaillée des résultats provisoires d'audit avec l'entité auditée ;
7. Examen des documents de travail ;
8. Examen structuré des opérations effectué à mi-parcours.

G. Cadre de valeurs et de connaissances

Normes de vérification du CVG

Le CVG a établi des normes de vérification inspirées des normes reconnues internationalement. Ces normes ont été diffusées dans toute l'organisation et servent de base à l'évaluation des activités de vérification. Elles font l'objet d'un réexamen permanent et sont modifiées chaque fois que nécessaire, pour suivre l'évolution des pratiques optimales au niveau mondial et s'y conformer. La dernière

édition (2002) des normes de vérification du CVG est conforme aux normes publiées par l'INTOSAI en 2001. Elle comporte des normes de déontologie, qui sont analogues à celles figurant dans le « code de déontologie » de l'INTOSAI.

Cette édition comprend notamment les éléments suivants :

- a) postulats de base,
- b) normes générales,
- c) normes d'exécution,
- d) normes de présentation des rapports.

Postulats de base

Les postulats de base sont les prémisses et exigences fondamentales sur lesquelles les vérificateurs s'appuient pour former leur opinion et préparer leurs rapports, en particulier lorsqu'aucune norme spécifique ne s'applique.

Les postulats de base prescrivent, notamment, que :

- i) les normes de vérification doivent être respectées par les vérificateurs sur tous les points jugés importants ;
- ii) les vérificateurs doivent utiliser leur propre jugement dans les diverses situations qui se présentent lors d'une vérification ;
- iii) un processus d'obligation de rendre compte efficace doit être en place ;
- iv) toutes les activités de vérification doivent être compatibles avec le mandat du CVG ;
- v) la vérification doit éviter les conflits d'intérêts entre le vérificateur et l'entité auditée.

Normes générales

Les normes générales décrivent les qualifications que doivent avoir les vérificateurs et l'ISC dans son ensemble et qui leur permettent de mener à bien, de manière compétente et efficace, les tâches liées à la vérification et à la présentation des résultats de la vérification. Ces normes fondent la crédibilité du travail des vérificateurs et de l'ISC.

Les normes générales couvrent l'indépendance, la compétence professionnelle, la diligence, le jugement professionnel et le contrôle de la qualité.

Normes de travail

Les normes de travail offrent un cadre général pour la conduite et la gestion d'une vérification.

Elles couvrent la planification, la supervision et l'examen, l'analyse et l'évaluation des contrôles internes, le respect des lois, règles et règlements applicables et la justification de la vérification.

Normes de présentation de rapports

Les normes de présentation des rapports offrent aux vérificateurs et à l'institution de contrôle un cadre général de présentation des résultats de la vérification.

Elles couvrent la forme et la teneur des opinions et des rapports de vérification qui doivent être compatibles avec les principes énoncés en ce qui concerne a) les objectifs et la portée, b) l'exhaustivité, c) le destinataire, d) l'identification du thème, e) la base juridique, f) le respect des normes et g) les délais.

Normes de déontologie

Ces normes concernent le chef de l'ISC, les cadres supérieurs et toutes les personnes travaillant pour l'ISC ou en son nom. L'ISC a pour responsabilité de s'assurer que tous ses vérificateurs se familiarisent avec les valeurs et les principes énoncés dans le code d'éthique de l'organisation et qu'ils agissent en conséquence. Les normes de vérification ci-après ont une importance déontologique :

- les vérificateurs et l'ISC doivent être indépendants et éviter les conflits d'intérêts avec l'entité auditée sur des points susceptibles d'entraver gravement leur indépendance ;
- les vérificateurs et l'ISC doivent posséder les compétences requises ;
- les vérificateurs doivent observer les normes de vérification avec soin et diligence ;
- les vérificateurs doivent à tout moment faire preuve d'une parfaite intégrité et de dévouement à leur tâche ;
- les vérificateurs ne doivent pas divulguer à des tiers, oralement ou par écrit, des informations obtenues durant le processus de vérification.

Par ailleurs, tous les employés de l'ISC sont des fonctionnaires et sont tenus aux règles de conduite de la fonction publique centrale de 1964, qui prescrivent des normes de conduite et de déontologie. Les transactions financières, cadeaux reçus et biens acquis doivent être signalés immédiatement et, s'il en est stipulé ainsi, sont soumis à autorisation préalable. Ces règles de conduite sont analogues à celles qui figurent dans le Code de conduite de la fonction publique internationale.

Nos normes de vérification font actuellement l'objet d'une révision pour être mises en conformité avec le nouveau niveau 3 des Normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI).

Méthodologie de la vérification

Outre les normes de vérification, un aspect important de l'assurance de la qualité à l'ISC de l'Inde est l'établissement et la codification d'une méthodologie de la vérification pour tous les types d'audits, y compris ceux effectués en fonction de la nature des opérations. Ces normes sont complétées par des instructions administratives, des lignes directrices et des circulaires techniques. Cette méthodologie est conforme aux normes internationales d'audit et aux pratiques optimales internationales.

Les normes et principes que nous avons adoptés sont les suivants :

1. règlement sur la vérification des comptes et la comptabilité ;
2. cadre de gestion de la qualité de la vérification ;
3. normes de vérification ;
4. code de déontologie ;
5. manuel des ordres permanents (audit) ;
6. vérification des états financiers établis selon les IPSAS : table de calcul ; sert essentiellement à nos vérifications internationales ;

7. manuel de vérification des attestations financières ;
8. directives sur le contrôle de performance ;
9. manuel d'évaluation des contrôles internes ;
10. lignes directrices pour l'audit des partenariats public-privé (PPP) ;
11. manuel de vérification de la technologie de l'information.

Mécanisme pour assurer la conformité aux normes professionnelles

Comme indiqué dans les paragraphes précédents, le CVG a un système élaboré pour s'assurer que toutes les activités de vérification sont menées conformément aux normes de vérification, aux méthodes prescrites et aux pratiques optimales. Il s'agit du Cadre de gestion de la qualité de la vérification. Un cadre hiérarchique de directives concernant la vérification est en place, avec au sommet les normes et directives au niveau de l'ISC, suivies d'orientations spécifiques aux diverses fonctions, puis d'instructions au niveau des formations locales. Ces lignes directrices hiérarchisées sont constamment revues et les instructions qui ne sont plus pertinentes sont supprimées.

Des superviseurs, tant dans les bureaux extérieurs qu'au Siège, exercent des contrôles lorsqu'ils supervisent des activités et des produits de vérification, pour s'assurer que les normes, manuels et codes de vérification et les instructions opérationnelles sont respectés. Par ailleurs, les activités de vérification sont aussi contrôlées indépendamment par des assistants de contrôle interne dans chaque bureau et par l'adjoint supplémentaire du Contrôleur et Vérificateur général des comptes (chef de la fonction de contrôle interne à l'ISC de l'Inde) au Siège. Les vérifications sont supervisées par des cadres supérieurs selon les normes prescrites et les bureaux extérieurs reçoivent de temps à autre la visite des adjoints du CVG ou du CVG lui-même.

Chaque rapport d'audit soumis au Parlement ou à l'Assemblée législative d'un État fait l'objet d'un examen poussé. Chaque constatation importante d'une vérification devant être incluse dans le rapport d'audit est soumise à un examen détaillé à plusieurs niveaux, puis à des discussions détaillées, tant avec l'équipe de vérificateurs proposant la constatation qu'avec l'entité auditée, pour arriver à une image équilibrée des opérations et garantir que chaque constatation s'appuie sur des éléments suffisants, pertinents et fiables et résistera à l'examen minutieux de l'Assemblée législative.

Nous avons aussi un système rigoureux d'examen par des pairs de tous les bureaux extérieurs et des services du Siège. Le cadre de l'examen par des pairs prévoit diverses mesures de contrôle et d'assurance de la qualité de la vérification.

Le CVG est assisté par un Conseil consultatif de la vérification, qui lui donne des avis sur les problèmes stratégiques et passe en revue les méthodes et les procédures. Les comptes rendus du Conseil, qui se réunit tous les trimestres et dont les membres sont d'éminents représentants de la société civile et des organismes professionnels, traitent des activités du CVG en mettant particulièrement l'accent sur la qualité et sont un important outil du processus d'assurance de la qualité. L'un des membres du Conseil consultatif de la vérification est le Président de l'Institut indien des comptables agréés, qui est l'organisme national de normalisation dans les domaines de la comptabilité d'entreprise et de la vérification des comptes des sociétés privées.

Nous sommes aussi soumis à la Loi de 2005 sur le droit à l'information. Cela contribue automatiquement à l'assurance de la qualité, car cette loi autorise tout citoyen à nous demander des informations, à prendre connaissance de tout document et à en demander des copies certifiées conformes.

H. Maintien de la confidentialité du client

Nous notons qu'il sera d'une importance fondamentale que nos collaborateurs maintiennent la stricte confidentialité des documents de l'AIEA. Comme indiqué précédemment, nous avons un système élaboré pour garantir le comportement déontologique de nos collaborateurs. Nous avons un code de déontologie et des normes de déontologie spécifiques qui exigent que le vérificateur fasse preuve d'une intégrité absolue à tout moment et lui interdisent de révéler à des tiers, que ce soit oralement ou par écrit, des informations obtenues lors de la vérification. Pour garantir le respect de ces instruments, chaque vérificateur doit signer un mémorandum d'assurance au début de chaque mission de vérification. Le comportement déontologique est contrôlé et évalué dans les rapports annuels de notation de nos collaborateurs. Par ailleurs, tous les collaborateurs sont des fonctionnaires et sont tenus aux règles de conduite de la fonction publique centrale qui prescrivent des normes de conduite et de déontologie. Ces règles de conduite sont analogues à celles qui figurent dans le Code de conduite de la fonction publique internationale.

Les transactions financières, cadeaux reçus et biens acquis doivent être signalés immédiatement et, s'il en est stipulé ainsi, sont soumis à autorisation préalable. La notation annuelle du personnel comporte une entrée concernant spécifiquement l'intégrité de la conduite. En outre, tous les fonctionnaires doivent déposer une déclaration annuelle de patrimoine immobilier. Si un fonctionnaire manque à ces normes de conduite professionnelle et de déontologie, sont appliquées les dispositions de la Loi de 1965 sur la fonction publique (classement, contrôle et règles d'appel), qui codifie toutes les mesures disciplinaires, y compris l'imposition d'amendes et la conduite d'enquêtes en bonne et due forme. Sont aussi prises en compte les situations de conflit d'intérêts dans lesquelles la capacité du vérificateur de prendre une décision ou de formuler un jugement en toute indépendance peut être influencée ou limitée par des considérations d'ordre personnel ou émanant d'un tiers, ce qui pourrait affecter les intérêts de l'AIEA.

NOMBRE ET NIVEAU DU PERSONNEL PARTICIPANT À LA VÉRIFICATION

A. Ressources humaines de l'ISC de l'Inde

En tant que vérificateur des comptes du gouvernement indien aux niveaux fédéral, des États et local (municipalités et villages), le CVG est à la tête de l'une des plus grandes ISC du monde. L'ISC de l'Inde est fière de disposer d'un personnel nombreux et qualifié dans diverses disciplines, permettant au CVG de mener des missions de vérification même dans des domaines très spécialisés. En raison de ce savoir-faire interne, ce dernier n'a pas besoin de recruter des consultants ou experts externes ni de sous-traiter ses travaux à l'extérieur. Cette approche garantit dans une large mesure la confidentialité des données des clients.

Les membres du personnel de l'ISC de l'Inde ont le statut de fonctionnaire et sont généralement employés jusqu'à leur départ à la retraite. En Inde, les postes au service du gouvernement bénéficient d'un statut élevé et le niveau de renouvellement du personnel est, de ce fait, très bas.

De plus, seuls les postes vacants à la suite de départs à la retraite donnent lieu à des recrutements. L'ISC dispose donc d'effectifs stables. Néanmoins, les membres des différentes missions sont renouvelés grâce à une rotation régulière dans les différentes branches, ce qui leur permet de découvrir d'autres domaines et, en même temps, prévient tout risque de complaisance ou de prise d'intérêts particuliers. En outre, des programmes de formation visent à actualiser fréquemment les compétences et les connaissances.

B. Équipe restreinte chargée de gérer la vérification des comptes de l'AIEA

L'équipe restreinte chargée de gérer et d'administrer le projet de vérification des comptes de l'AIEA au Siège du CVG à New Delhi sera dirigée par le Directeur principal (relations internationales) ayant

rang de directeur de la vérification. Celui-ci sera directement épaulé par le Directeur (relations internationales), qui a rang de gestionnaire de la vérification et de vérificateur. L'équipe bénéficiera du soutien de groupes spécialisés dirigés par des responsables ayant rang de directeur de la vérification, spécialistes des questions liées aux IPSAS, aux systèmes ERP, à l'évaluation du contrôle interne et à l'examen des fraudes.

L'équipe restreinte servira de lien entre le vérificateur extérieur et les hauts responsables de l'AIEA pour tout ce qui touche à la vérification et elle assurera la liaison et fournira un appui à l'AIEA en cas de besoin. Elle sera également disponible pour communiquer avec le Conseil des gouverneurs et l'OIOS. Cela nous aidera à mieux appréhender les questions relatives à la gouvernance de l'AIEA grâce aux contacts personnels qui seront noués avec des représentants de celle-ci, notamment avec le Bureau des services de supervision interne. L'équipe restreinte, qui a mené des missions de contrôle dans des organisations internationales dont le CVG est le vérificateur extérieur, dispose d'une vaste expérience dans la gestion des activités de vérification et l'administration du régime d'assurance de la qualité pour les rapports d'audit internationaux.

Elle sera chargée de la planification stratégique, de l'évaluation des risques, de la programmation des audits, de la conception et de l'administration de programmes de formation destinés aux équipes d'audit sur place, de l'examen des rapports d'audit et des réponses de la direction à ces derniers dans le cadre du processus d'assurance de la qualité. En outre, elle aidera le CVG à suivre et superviser les vérifications et à finaliser les rapports d'audit.

Constitution d'équipes

Des équipes de vérification seront envoyées d'Inde pour effectuer des audits financiers, de performance et de conformité ainsi que de la TI au Siège, dans les laboratoires et dans les bureaux des garanties régionaux de l'AIEA, et dans d'autres bureaux si cela est jugé nécessaire pour acquérir des assurances. Celles qui seront détachées pour le contrôle au Siège de l'AIEA, ainsi que pour les missions de terrain, seront supervisées par l'équipe restreinte.

Composition des équipes

Le personnel qui sera désigné pour la vérification des comptes de l'AIEA sera choisi parmi un ensemble de spécialistes expérimentés et bien qualifiés. Il aura de solides compétences en ce qui concerne la planification, l'exécution et la présentation des résultats des audits financiers, de conformité et de performance couvrant des programmes sociaux et techniques, des organismes scientifiques, des entreprises privées, des associations enregistrées, etc. Les vérificateurs qui seront détachés pour la vérification des comptes de l'AIEA relèvent des catégories suivantes :

- a) directeurs de la vérification ;
- b) gestionnaires de la vérification ;
- c) superviseurs de la vérification et vérificateurs.

Chaque équipe sera composée d'un directeur de la vérification, d'un gestionnaire de la vérification et de vérificateurs. On veillera à ce que les équipes possèdent des compétences spécialisées en matière de normes et procédures comptables et de vérification (y compris pour l'audit de la TI). Elles auront également une connaissance approfondie des règles et règlements de l'AIEA, des instructions administratives importantes, de l'élaboration du budget, des états financiers et des systèmes de comptabilité et de TI de l'AIEA. Les équipes seront composées de telle sorte que chacune d'entre elles disposera de toutes les connaissances, compétences et données d'expérience requises pour s'acquitter efficacement des tâches de vérification qui lui seront attribuées.

Les hauts responsables de l'ISC superviseront la procédure de vérification, assurant le contrôle de la qualité de celle-ci, afin que le plan de travail soit exécuté de manière effective et que les normes comptables et pratiques optimales soient dûment prises en compte.

Comme nous l'avons indiqué dans notre approche, la vérification sera menée dans le cadre d'un processus en trois étapes, à savoir la planification, l'exécution et la communication des résultats. Le directeur de la vérification sera le chef d'équipe et aura pour fonction de fixer les priorités dans les domaines de la vérification sur la base de l'évaluation des risques, notamment de l'évaluation de l'environnement de contrôle interne. Il sera également chargé de contrôler en parallèle les travaux de vérification pour assurer la qualité et le respect des normes de vérification. Il entretiendra aussi des contacts avec l'équipe restreinte à des fins d'orientation. Les gestionnaires et superviseurs de la vérification mèneront des travaux dans les domaines spécifiques que leur attribuera le directeur de la vérification. Cela comportera la collecte de preuves par examen des dossiers financiers (aussi bien manuels qu'informatisés) et de la documentation connexe, l'analyse des tendances et des écarts, une nouvelle réalisation des calculs, des entretiens avec les membres clés du personnel de l'entité audité, des questionnaires, etc. Une observation sera formulée lorsque le directeur de la vérification le jugera nécessaire. Après examen des réponses reçues aux observations des vérificateurs et discussion lors de la conférence de clôture, une lettre de recommandations énumérant les questions importantes soulevées lors de la vérification sera adressée par le Directeur principal (relations internationales) au Directeur général de l'Agence.

C. Renforcer les compétences professionnelles au niveau interne

Qualifications professionnelles

En tant qu'organisation dotée d'un effectif important, le CVG organise ses propres examens professionnels à différents niveaux hiérarchiques. Il faut réussir ces examens pour pouvoir être nommé à un poste de niveau professionnel dans l'organisation. Un examen similaire, après une formation initiale complète, est également organisé pour les gestionnaires de la vérification nouvellement recrutés. Ils doivent le réussir pour être maintenus dans leurs fonctions. La raison pour laquelle les compétences professionnelles essentielles et une formation professionnelle continue sont assurées au sein de l'organisation est qu'aucun organisme professionnel en dehors du CVG n'a l'expérience ni l'expertise nécessaires pour comprendre les subtilités du contrôle des finances publiques.

Bien qu'il n'y ait aucune obligation faite à notre personnel d'adhérer à des organismes professionnels ou d'acquérir des certificats professionnels autres que ceux qui sont requis au sein de l'organisation, le personnel est encouragé, grâce à une politique incitative, à obtenir des certificats internationaux et des diplômes de niveau supérieur. Il possède des diplômes de niveau supérieur en comptabilité, finance, gestion des entreprises, administration ou droit. Il possède également des certifications internationales : auditeur interne certifié (CIA), auditeur certifié des systèmes d'information (CISA), responsable de la sécurité de l'information certifié (CISM), contrôleur de fraude certifié (CFE), etc.

Formation professionnelle continue

Afin d'assurer le plus haut niveau de professionnalisme de son personnel, le CVG applique une politique de formation rigoureuse et un système de formation professionnelle continue. Ce système vise à procurer au personnel de vérification les compétences nécessaires requises pour répondre aux nouveaux défis dus à l'évolution rapide de l'environnement de travail. Avec cet objectif en vue, une analyse des besoins de formation est réalisée pour connaître les écarts entre les compétences disponibles et les compétences requises, qui détermineront le niveau de formation professionnelle continue requis.

Dans ce cadre mettant l'accent sur le renforcement des capacités, et pour répondre aux tendances et questions dans le domaine de la vérification, comme la planification de la vérification basée sur les risques, la vérification de la TI, la vérification environnementale, le contrôle de performance dans un environnement de plus en plus complexe, la vérification judiciaire, etc., un plan de formation annuel est établi. Ce plan inclut les objectifs de formation, les grands domaines de formation, l'infrastructure de formation et l'assurance de la qualité. Aux fins de l'assurance de la qualité de la formation, des normes de formation ont été formulées par le CVG. Ces formations sont ensuite dispensées dans le cadre d'un réseau d'instituts de formation.

Une grande partie de la formation est assurée grâce à un réseau national de dix-neuf organismes appelés instituts et centres régionaux de formation. Ces organismes s'adressent spécifiquement aux superviseurs de la vérification, aux vérificateurs et aux membres du personnel d'appui à la vérification. Ensemble, ils dispensent quelque 750 formations par an à environ 13 000 membres du personnel. Des modules de formation structurés sont mis au point pour chaque sujet de formation répertorié par les différents instituts régionaux de formation. Chacun de ces modules est revu par un expert de la question puis par un autre institut régional de formation.

Compte tenu du besoin de liens institutionnels pour les questions examinées dans le cadre de divers groupes de travail, projets de recherche et commissions de l'INTOSAI, de l'ASOSAI, du Groupe de vérificateurs externes de l'Organisation des Nations Unies, de la Conférence des vérificateurs extérieurs généraux du Commonwealth, etc., neuf instituts et trois centres régionaux de formation ont été désignés comme principaux centres d'excellence sur des sujets divers.

L'ISC de l'Inde dispose d'une académie de formation pour ses gestionnaires et directeurs de la vérification, l'Académie nationale de la vérification des comptes et de la comptabilité (www.naaa.gov.in). Cette dernière organise des cours professionnels pour les gestionnaires de la vérification nouvellement recrutés, ainsi qu'un grand nombre de cours de recyclage et de cours spécialisés.

Nous avons également un centre international pour les systèmes d'information et la vérification (www.icisa.cag.gov.in), qui est spécialisé dans la formation à la vérification de la TI et propose aussi des programmes internationaux de formation s'adressant aux fonctionnaires d'ISC d'autres pays. À ce jour, 122 programmes de formation internationaux ont été organisés à l'intention d'environ 3 700 fonctionnaires de 136 pays.

Notre Centre international pour l'audit environnemental et le développement durable (iCED), nouvellement créé, a déjà organisé deux cours internationaux sur l'audit environnemental et le développement durable.

Afin d'approfondir la formation professionnelle des membres du personnel en mettant l'accent sur les domaines prioritaires des différents bureaux hors Siège, ces derniers dispensent des formations spécifiques au niveau interne.

Outre les programmes de formation prévus à l'avance, des formations ponctuelles sont également organisées pour les membres du personnel affectés à des missions spéciales de vérification.

Notre politique est que tous les membres du personnel affectés à la vérification d'organisations internationales doivent recevoir une formation spécifique. Ces formations seront également dispensées au personnel affecté à la vérification de l'AIEA.

Nous rappelons que, dans le cadre de notre procédure courante, le personnel affecté à la vérification de l'AIEA se tiendra régulièrement informé des domaines de vérification nouveaux et émergents que nous suivons de près en tant qu'organisation présidant la Commission de partage et de gestion des

connaissances de l'INTOSAI. Il s'agit notamment de mises à jour sur les divers cadres comptables, les systèmes ERP et les connaissances spécifiques à des domaines.

Nous faisons également suivre à notre personnel des cours organisés par des établissements indiens réputés. Le CVG, principalement pour sensibiliser son personnel aux tendances et pratiques internationales dans le domaine de la vérification, envoie un nombre important des membres de son personnel suivre des programmes de formation à l'étranger. Il s'agit de formations organisées par l'INTOSAI, l'ASOSAI et des institutions supérieures de contrôle des finances publiques comme la Cour des comptes des États-Unis, l'Office national de vérification des comptes du Royaume-Uni, le Bureau du vérificateur général du Canada, l'Université de Californie, Berkeley, la Wharton School, l'Université de Pennsylvanie, etc. En outre, certains membres du personnel profitent aussi des formations proposées dans le cadre des programmes de coopération avec l'Australie, le Japon et le Royaume-Uni.

Le nombre moyen de jours de formation par membre du personnel ces trois dernières années se situait entre huit et dix par an, ce qui montre l'importance accordée à la formation dans l'organisation.

D. Capacités de vérification des organisations internationales

Le personnel de l'ISC de l'Inde possède une grande expérience auprès de l'ONU et d'organisations similaires dans les domaines suivants : systèmes de comptabilité, règlement financier, règlement du personnel, opérations, achats, transport et systèmes informatiques. Nous nous tenons également informés des dernières évolutions et tendances dans ces domaines du fait de nos activités continues de vérification et de notre participation au Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et au Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous appliquons une approche de la vérification dynamique, pouvant s'adapter à l'environnement de travail de chacune des organisations auditées par nos soins. Nous sommes conscients du fait que la technologie de l'information occupe une place importante dans les opérations des organisations et nous disposons des moyens adéquats de vérification de la TI.

Tous les membres de notre personnel ont une très bonne connaissance de l'anglais et tous nos rapports de vérification sont rédigés dans cette langue. En outre, nous avons de bonnes connaissances du français, de l'espagnol et de l'arabe. Ainsi, les membres du personnel affectés à la vérification de l'AIEA auront les compétences linguistiques requises.

On pourra noter que notre personnel est habitué à travailler dans un environnement multilingue, car nos rapports de vérification sont également publiés dans les langues régionales des États. Ils peuvent également travailler seuls, hors de leur contexte national et dans des environnements culturels différents.

E. Système de communication utilisé au sein de l'organisation

Le CVG a recours à une infrastructure de technologie de l'information de pointe ainsi qu'à un système et des pratiques de sécurité adaptés. Nous utilisons un système de messagerie interne sécurisé reposant sur Microsoft Exchange Server. Le réseau interne est renforcé par l'utilisation d'un pare-feu à deux niveaux et de systèmes de détection des intrusions. Une gestion centralisée des virus est utilisée sur le réseau. Nous employons des systèmes de TI vitaux à grande échelle destinés à un usage interne. Il s'agit notamment de l'utilisation d'applications sur Oracle 11i. Les compétences que nous avons acquises dans la mise en place de grands systèmes de TI au sein de l'organisation ont permis d'établir des mesures de sécurité solides pour les systèmes d'information.

Nos sites web sont hébergés et tenus à jour par le centre national d'informatique (NIC), premier prestataire de services de TI du secteur public en Inde. Le NIC nous fournit également des

services internet et appuie la maintenance de notre réseau. Nous procédons périodiquement à des vérifications des systèmes ainsi qu'à des tests d'intrusion pour améliorer notre système de sécurité. Nous avons encore renforcé notre infrastructure de communication en lançant un réseau privé virtuel (RPV) interne pour répondre à tous les besoins de communication en 2010. En outre, nous tenons à jour les sites web de la Commission de partage et de gestion des connaissances de l'INTOSAI (www.intosai.ksc.org) et de l'outil de collaboration en ligne de l'INTOSAI (www.intosaictool.org).

PROPOSITION FINANCIÈRE

Chapitre C

PROPOSITION FINANCIÈRE

HONORAIRES ET MOIS DE TRAVAIL

Nous demanderons des honoraires de 223 000 euros par an, soit 446 000 euros pour 2016 et 2017. Pour ces honoraires, nous estimons que nous effectuerons un total de 54,53 mois de travail de vérification, soit 1 636 journées de vérification en 2016 et 2017.

Notes explicatives

- Ces honoraires sont calculés sur la base d'un remboursement total des dépenses liées à la vérification et comprennent tous les coûts mentionnés dans la note 2015/Note 3 du Secrétariat.
- Les coûts annuels ont légèrement augmenté (de 3 %) par rapport à ceux de la période 2014-2015 et ce en raison de l'augmentation des coûts de transport, de personnel et des indemnités journalières de subsistance.
- Il n'y a pas d'éléments de coûts fixes, car nous ne nous proposons pas d'appliquer des honoraires de vérification. Nous nous proposons seulement de demander un remboursement des coûts, lesquels sont tous de nature variable.
- Les coûts sont calculés à partir du montant de l'indemnité journalière de subsistance au taux fixé par l'ONU en décembre 2014 et des tarifs aériens en vigueur. Cependant, toute modification notable des coûts en raison de la hausse du montant de l'indemnité journalière de subsistance, des frais de voyage et des dépenses de personnel, de la variation du taux de change applicable, de l'ajustement de la portée des travaux ou du programme de travail, ou toute modification apportée pour tenir compte d'éléments exceptionnels qui n'étaient pas prévus sera revue avec l'AIEA à sa demande ou à la nôtre. Toute augmentation des coûts pour ces raisons sera demandée en coûts réels et accompagnée des pièces justificatives correspondantes. En outre, ces demandes devront être approuvées par l'autorité compétente de l'AIEA.

Analyse de nos coûts par rapport au programme de travail proposé

Pour une bonne mise en perspective, notre proposition financière peut être considérée compte tenu de notre proposition technique et de l'étendue des activités de vérification que nous offrons. Notre programme de travail prévoit 1 636 journées de vérification pour les exercices 2016 et 2017. Avec les honoraires demandés, de 446 000 euros pour ces deux exercices, le coût d'une journée de vérification dans le cadre de notre offre s'établit à 272,62 euros, soit un montant de 34,07 euros seulement par heure de vérification.

Sigles utilisés dans le document

ASOSAI	Organisation asiatique des institutions supérieures de contrôle des finances publiques
AQMF	Cadre de gestion de la qualité de la vérification
BARC	Centre de recherche atomique Bhabha
CVG	Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde
CFE	Contrôleur de fraude certifié
CIA	Auditeur interne certifié
CISA	Auditeur certifié des systèmes d'information
CISM	Responsable certifié de la sécurité de l'information
COBIT	Objectifs de contrôle dans les domaines de l'information et des technologies connexes
DAE	Département de l'énergie atomique
ERP	Système de planification des ressources
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GASAB	Conseil consultatif gouvernemental des normes comptables
SGG	Système global de gestion
HWB	Conseil de l'eau lourde
DIVC	Département indien de la vérification des comptes et de la comptabilité
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
iCED	Centre international pour l'audit environnemental et le développement durable
CIGGB	Centre international de génie génétique et de biotechnologie
CIGR	Contrôle interne et gestion du risque
ICWA	Institut indien de comptabilité analytique
IDEA	Procédé interactif d'extraction et d'analyse de données
IFAC	Fédération internationale des experts-comptables
IFRS	Normes internationales d'information financière
IGFRS	Normes d'information financière du gouvernement indien
OMI	Organisation maritime internationale
INTOSAI	Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques

ISSAI	Norme internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques
OIM	Organisation internationale pour les migrations
IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
ISA	Normes internationales d'audit
ITER	Réacteur expérimental thermonucléaire international
NACAS	Comité consultatif national sur les normes comptables
NFC	Complexe du combustible nucléaire
OIOS	Bureau des services de supervision interne
OIAC	Organisation pour l'interdiction des armes chimiques
PPP	Partenariats public-privé
ISC	Institution supérieure de contrôle des finances publiques
SQL	Langage d'interrogation structuré
TOAD	Logiciel pour développeurs d'applications Oracle
ONU	Organisation des Nations Unies
UNSAS	Normes comptables du système des Nations Unies
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OMT	Organisation mondiale du tourisme

Contact :

Directeur principal (relations extérieures)

Bureau du Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde

9, Deen Dayal Upadhyaya Marg, New Delhi - 110124, Inde

Tél. : 00-91-11-23237822 **Fax :** 00-91-11-23236818

Mél. : subramanianKS@cag.gov.in, subhu66@gmail.com

VICE-PRÉSIDENT
COMMISSION SUPÉRIEURE DE VÉRIFICATION
DE LA RÉPUBLIQUE D'INDONÉSIE

N° 5/S/II/02/2015

Le 26 février 2015

Monsieur le Directeur général,

La Commission de vérification de la République d'Indonésie (BPK) est heureuse de présenter la proposition suivante de fourniture de services de vérification des états financiers de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour l'exercice 2016-2017.

Avec notre combinaison idéale d'expérience, de ressources et de connaissances, nous sommes certains d'obtenir les résultats que l'AIEA attend de son Vérificateur extérieur. Voici juste quelques-uns de nos atouts, qui pourront vous aider dans l'examen de notre proposition :

- Nous sommes le vérificateur extérieur du gouvernement indonésien. Notre principal point fort est la vérification des états financiers – y compris le contrôle de conformité, mais nous effectuons aussi le contrôle de la performance ainsi que des vérifications spéciales.
- La BPK, qui vérifie les états financiers de plus de 2 400 entités par an, a démontré sa capacité à gérer ses ressources de façon efficace, efficiente et professionnelle. Cette affirmation est étayée par les résultats des examens par des pairs effectués par les ISC de Nouvelle-Zélande (2003), des Pays-Bas (2009) et de la Pologne (2014).
- Nos vérificateurs sont titulaires de certificats internationaux d'audit notamment de comptables agréés, d'experts comptables, de CIA, de CFE, et de CISA.
- Nous avons une expérience dans la vérification des comptes d'organismes nucléaires en Indonésie, acquise au service de l'Agence nationale de l'énergie nucléaire et de l'Agence de réglementation de l'énergie nucléaire.
- En plus de la riche expérience internationale qu'elle a accumulée dans le passé, la BPK est actuellement présidente du groupe de travail de l'INTOSAI sur l'audit environnemental et membre du Comité directeur de l'ASOSAI.

Nous sommes attachés à la fourniture de services de qualité en temps voulu et sommes convaincus d'avoir les qualités nécessaires pour être vérificateur extérieur de l'AIEA.

Si vous avez besoin d'autres références ou de renseignements supplémentaires, nous serons plus que ravis de vous les fournir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma considération distinguée.

[Sceau] [Signé]

Sapto Amal Damandari
Vice-Président

M. Yukiya Amano
Directeur général
AIEA

PROPOSITION

**CONCERNANT
LE VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR
DES COMPTES DE L'AGENCE
INTERNATIONALE DE
L'ÉNERGIE ATOMIQUE (AIEA)
POUR LES EXERCICES
2016-2017**



**LA COMMISSION
DE VÉRIFICATION
DES COMPTES
DE LA RÉPUBLIQUE
D'INDONÉSIE**

AVANT-PROPOS

C'est un honneur pour moi de soumettre, pour examen, à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) la présente proposition concernant la nomination d'un vérificateur extérieur des comptes pour les exercices 2016-2017. Cette proposition contient les principales informations demandées par le Secrétariat de l'AIEA dans la note N3.00/030405 datée du 20 janvier 2015 concernant la nomination du vérificateur extérieur.

La présente proposition illustre également notre intention et notre engagement : respecter le mandat régissant la vérification des comptes de l'Agence internationale de l'énergie atomique, y compris tous les fonds d'affectation spéciale et fonds spéciaux, afin d'offrir une assurance raisonnable quant à l'opinion qui sera exprimée.

Je suis conscient du défi que représente la vérification des comptes d'une organisation internationale de premier plan comme l'Agence internationale de l'énergie atomique. Je suis convaincu que nos vérificateurs qualifiés pourront s'acquitter de cette tâche complexe, sachant qu'ils ont l'habitude de travailler suivant la méthode basée sur le risque et l'approche de contrôle de la TI, qu'ils ont l'expérience des missions d'audit internationales et de la vérification des comptes de l'Agence nationale de l'énergie nucléaire et de l'Agence de réglementation de l'énergie nucléaire, qu'ils sont certifiés au niveau international et qu'ils ont participé à de nombreuses activités internationales.

Je me porte garant de la qualité de la vérification, de la communication et de la coopération qui nous permettra de promouvoir pendant notre mandat un niveau élevé d'équité et de fiabilité des états financiers et de préserver ainsi la confiance des parties prenantes à l'égard de l'AIEA.

Je me réjouis à la perspective de vous fournir nos services.

Je vous prie d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Sapto Amal Damandari

Vice-Président

Table des matières

Avant-propos	i
Table des matières	ii
Curriculum vitae des membres de la Commission de vérification	iii
I PRÉSENTATION DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES DE LA RÉPUBLIQUE D'INDONÉSIE	1
A. Historique	1
B. Valeurs essentielles	1
C. Rôles et fonctions	2
D. Lutter contre la perte de fonds publics et l'infraction	3
E. Ressources humaines	3
F. Renforcement des capacités et possibilité de formation	4
II ACTIVITÉS DE LA BPK ET ACTIVITÉS NATIONALES	7
A. Activités de vérification	7
B. Organisme de normalisation	9
C. Examen par des pairs	9
D. Reconnaissance publique	10
III. LA BPK ET SES ACTIVITÉS INTERNATIONALES	11
A. Activités internationales de vérification	11
B. INTOSAI	11
C. ASOSAI	12
D. ASEANSAI	13
E. Autres coopérations internationales dans la vérification des comptes du secteur public	13
IV. EXPÉRIENCE DE LA VÉRIFICATION DES COMPTES D'ENTITÉS DU DOMAINE NUCLÉAIRE	14
A. Approche de la vérification	14
B. Agence nationale de l'énergie nucléaire en Indonésie	14
C. Agence de réglementation de l'énergie nucléaire	15
V. APPROCHE DE LA VÉRIFICATION EXTÉRIEURE DES COMPTES DE L'AIEA	16
A. Portée de la vérification	16
B. Normes de vérification et méthodologie	16
C. Vérification basée sur le risque et évaluation du contrôle interne	19
D. Communication avec les responsables de la gouvernance	19
E. Communication avec le vérificateur extérieur précédent	19
F. Équipes d'audit	19
G. Estimation en mois de travail d'un vérificateur	20
H. Honoraires d'audit	21

Appendice 1 Distinctions

Appendice 2 Honoraires d'audit

CURRICULUM VITAE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES DE LA RÉPUBLIQUE D'INDONÉSIE

La Commission de vérification des comptes de la République d'Indonésie (BPK) est une institution supérieure de contrôle des finances publiques. Elle est composée d'un président, d'un vice-président et de 7 membres.

Harry Azhar Azis (Ph.D.), Président



Harry Azhar Azis (Ph.D.) a été nommé Président en octobre 2014. Parlementaire éminent (2004-2014), il a notamment été Président de la commission du budget et Vice-Président de la commission financière et économique. En ce qui concerne sa formation, il a obtenu en 1990 un master en politique économique publique de l'Université de l'Oregon (États-Unis d'Amérique) et en 2000 un doctorat en économie de l'Université de l'État d'Oklahoma à Stillwater (États-Unis d'Amérique). Il a contribué de 1995 à 2003 au Journal of Asian Business de l'Université du Michigan (États-Unis d'Amérique), et de 2002 à 2003 comme économiste pour USAID à Jakarta.

Drs. Sapto Amal Damandari (Ak, CA, CPA), Vice-Président



Drs. Sapto Amal Damandari (Ak, CA, CPA) est Vice-Président depuis octobre 2014. Ayant occupé différents postes au sein de la Commission, il possède une longue et profonde expérience. De 2007 à 2010, il a occupé le poste de Membre VI, de 2010 à 2013 celui de Membre V et de 2013 à 2014 celui de Membre II. Il est comptable de profession et membre actif de l'Institut indonésien des experts comptables (IAI). De 2008 à 2014, il a été Président du Comité consultatif de la Division des experts-comptables du secteur public (IAI) et est actuellement membre du Comité consultatif de l'IAI.

Diplômé en comptabilité de l'Université Gadjah Mada, il a travaillé comme expert-comptable aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. Il a travaillé comme associé principal dans un cabinet de comptabilité publique, comme conférencier et comme expert des questions de budget pour la Chambre des représentants. En sa qualité de Vice-Président, M. Dmandari est chargé de la gestion et de l'administration internes de la BPK dans les domaines suivants : audit et planification, évaluation et développement institutionnels ; affaires juridiques ; assurance de la qualité et audit interne ; ressources humaines et formation, et autres services d'appui. Compte tenu de son expérience professionnelle et des fonctions qu'il assume, il est chargé au nom de la BPK de soumissionner pour les services de vérification extérieure des comptes de l'Agence internationale de l'énergie atomique.



Dr Agung Firman Sampurna (SE, MSi), Membre I

Dr Agung Firman Sampurna (SE, MSi) est titulaire d'un doctorat en administration et politiques publiques. Fort de son expérience et de sa bonne connaissance du secteur public, il est devenu membre de la Commission de vérification des comptes en 2011.

Dr Sampurna est chargé de la vérification des comptes dans les domaines de la défense, de la sécurité, du droit et des affaires politiques, notamment, en Indonésie, des forces armées, du Département de la police, du Ministère de la défense et du Ministère des affaires étrangères.



M. Agus Joko Pramono (M.Acc., Ak.), Membre II

M. Agus Joko Pramono (M.Acc., Ak.) a été nommé membre de la BPK (Commission de vérification des comptes) en octobre 2014. Il est titulaire d'un diplôme de master en administration publique. Il est également membre du Comité consultatif de l'Institut indonésien des experts comptables (IAI) et Directeur du Centre d'étude sur les investissements et la finance.

M. Pramono est responsable de la vérification des comptes de la Banque centrale, du Ministère des finances et d'autres institutions financières.



Prof. Dr Eddy Mulyadi Soepardi (SE, MM, Ak, CFr.A, CA), Membre III

Prof. Dr Eddy Mulyadi Soepardi (SE, MM, Ak., CFr.A, CA) est membre de la Commission de vérification des comptes depuis octobre 2014. Il est également membre de l'Institut indonésien des experts comptables (IAI). En 2005, il a obtenu son doctorat en comptabilité de l'Université Padjajaran. Il est chargé de vérifier les comptes d'institutions publiques, de services sociaux, du Secrétaire d'État et de la recherche et de la technologie.



Prof. Dr H. Rizal Djalil (MM), Membre IV

Prof. Dr H. Rizal Djalil (MM) a été reconduit en octobre 2014 pour un deuxième mandat de cinq ans comme membre de la Commission. Avant de rejoindre la BPK, il a été membre du Parlement chargé des affaires financières et économiques. Il est titulaire d'un doctorat de l'Université Padjajaran, obtenu en 2008. Prof. Djalil est chargé de la vérification comptable dans les domaines de l'environnement, des ressources naturelles, des affaires maritimes et de la pêche, de la forêt et de l'agriculture ainsi que des infrastructures.



Dr Moermahadi Soerja Djanegara (SE, Ak., MM, CPA), Membre V

Dr Soerja Djanegara a été reconduit en octobre 2014 pour un deuxième mandat de cinq ans comme membre de la Commission. Il a obtenu en 2005 son doctorat en comptabilité de l'Université Padjajaran. Il est chargé de la vérification des comptes du Ministère des affaires religieuses, du Ministère de l'intérieur, ainsi que des gouvernements régionaux et locaux de la Région I qui couvre Sumatra et Java.



Prof. Dr Bahrullah Akbar (M.B.A., C.M.P.M.), Membre VI

Prof. Akbar a été reconduit en octobre 2014 pour un deuxième mandat de cinq ans comme membre de la Commission. Il est titulaire d'un master en gestion du secteur public de l'Université de Leicester (Royaume-Uni), obtenu en 2000, et d'un doctorat en administration publique de l'Université Padjajaran, obtenu en 2013. Il est responsable de la vérification des comptes des gouvernements régionaux et locaux de la Région II qui couvre les provinces indonésiennes de l'Est (Bali, Nusa Tenggara, Kalimantan, Sulawesi, Maluku, dan Papua). Il vérifie également les comptes du Ministère de la santé, du Ministère de l'éducation; du Ministère du développement des régions défavorisées et de l'Agence des aliments et des médicaments.



M. Achsanul Qosasi, Membre VII

M. Qosasi est membre de la Commission depuis 2014. Il est titulaire d'un master en économie de l'Université Jose Rizal (Philippines). Avant de rejoindre la BPK, il a été membre du Parlement chargé des affaires financières et économiques. Il est actuellement chargé de la vérification des comptes des entreprises détenues par l'État, notamment des secteurs bancaire, pétrolier et gazier, forestier et des transports ainsi que d'autres domaines stratégiques.

CHAPITRE I

PRÉSENTATION DE LA

COMMISSION DE VÉRIFICATION

DES COMPTES DE LA RÉPUBLIQUE

D'INDONÉSIE

A. Historique

La Commission de vérification des comptes de la République d'Indonésie, connue sous le nom de BPK (*Badan Pemeriksa Keuangan*) a été créée en 1947, comme prévu par la Constitution indonésienne de 1945. Il s'agit d'un organe collégial composé de 9 membres, qui désignent parmi eux un président et un vice-président. Le mandat des membres de la Commission est de 5 ans et ils peuvent être réélus pour 5 années supplémentaires, l'âge de la retraite étant 67 ans.

Le rôle de la BPK, stipulé dans la Constitution indonésienne, est de contrôler la gestion des finances publiques et la reddition des comptes à tous les niveaux du gouvernement (central, provincial et local), y compris des sociétés détenues par l'État et des sociétés détenues par un gouvernement local.

La Constitution confère à la BPK une position élevée dans la structure et le système administratifs du pays. La BPK ne faisant pas partie de la branche exécutive, législative ou judiciaire, elle occupe, en vertu de la Constitution, une position de niveau équivalent. La

Constitution, la Loi sur la vérification des comptes publics et la loi relative à la BPK garantissent l'indépendance concernant les aspects tant opérationnels que financiers, et l'autonomie de la BPK à effectuer des vérifications de comptes. Personne ne peut s'immiscer dans les travaux de vérification de la BPK ni influencer sur ses résultats. Le gouvernement, le Parlement et le public peuvent demander à la BPK d'effectuer un audit, mais il incombe à la BPK d'en décider.

La BPK ne fait pas rapport mais présente les résultats de ses audits au gouvernement et au Parlement au niveau national et infranational pour qu'une action de suivi soit menée conformément à la législation. Une fois soumis au Parlement, les rapports d'audit font partie du domaine public et, par conséquent, le public a un droit de regard sur le travail de la BPK et la gestion et l'utilisation des fonds publics par le gouvernement.

L'indépendance et l'autonomie de la BPK correspondent à celles souhaitées pour les institutions de contrôle des finances publiques, comme prévu dans les Déclarations de Lima et de Mexico de l'INTOSAI.

B. Valeurs essentielles

Pour pouvoir mener à bien sa mission, la BPK appuie sa bonne renommée sur l'attachement dans son organisation à trois valeurs essentielles, à savoir

l'indépendance, l'intégrité et le professionnalisme. Ces valeurs sont décrites comme suit :

1. Indépendance

La BPK est une institution publique indépendante en ce qui concerne les questions d'organisation, la législation et le budget, et n'est soumise à l'influence d'aucun tiers.

2. Intégrité

La BPK met l'accent sur l'intégrité dans tous les aspects de la vérification et demande à chaque vérificateur de se conformer à une déontologie, à une conduite et à un professionnalisme du plus haut niveau.

3. Professionnalisme

La BPK veille dans son travail à respecter les normes nationales de vérification, le Code de déontologie, les directives relatives à la gestion des audits et au système de contrôle de la qualité, les orientations en matière d'assurance de la qualité ainsi que ses propres valeurs essentielles.

Elle a créé un groupe responsable du code de déontologie, chargé de veiller à ce que ce code soit respecté par tous les vérificateurs. Ce groupe indépendant est composé de représentants du monde universitaire, de professionnels et de membres de la Commission.

C. Rôles et fonctions

La BPK a pour rôle principal de favoriser la transparence des finances publiques et la reddition des comptes en effectuant des vérifications, en formulant des recommandations et des avis, et en exerçant un rôle quasi judiciaire. Peu d'institutions supérieures de contrôle des finances publiques jouent un rôle crucial et unique, comme la BPK, dans les audits et les systèmes de fonctions quasi judiciaires.

1. Fonction de vérification

La BPK effectue des vérifications des finances publiques au niveau national et infranational, et couvre plus de 2 400 entités centrales et locales, qui comprennent des entreprises détenues par l'État et des entreprises détenues par un gouvernement local. De plus, elle effectue trois types de vérification, à savoir l'audit financier, l'audit de performance et l'audit à des fins spéciales, qui comprend l'audit de conformité et l'audit d'investigation.

2. Fonction de recommandation

Sur la base des résultats des audits, la BPK fournit des recommandations stratégiques et nationales sur la gestion des finances publiques et la reddition des comptes, ainsi que des avis quant à l'élaboration de normes comptables pour le gouvernement et la conception d'un Système de contrôle interne à tous les niveaux du gouvernement.

3. Fonction quasi judiciaire

La BPK évalue et/ou détermine le montant des pertes de fonds publics dues à des actions illicites commises par des trésoriers et des responsables du gouvernement. Elle fournit aussi des avis devant permettre de mettre un terme aux pertes au niveau national/local et des déclarations d'experts dans le cadre de procédures judiciaires concernant des pertes au niveau national/local.

D. Lutter contre la perte de fonds publics et l'infraction

La BPK peut mener un audit d'investigation si des signes laissent soupçonner une éventuelle perte de fonds publics et/ou infraction. Dans le cas où un audit mettrait en lumière des informations qui laisseraient soupçonner qu'une infraction ou un acte préjudiciable aux finances publiques a été commis, la BPK présentera le cas devant des institutions chargées de faire appliquer la loi, comme la police nationale, le procureur général ou la Commission d'éradication de la corruption.

E. Ressources humaines

L'investissement dans le personnel est important pour la BPK ; nous accordons une grande importance au développement des capacités de nos vérificateurs et de notre personnel d'appui, et avons mis en place

plusieurs programmes, comme une bourse de master, un diplôme de doctorat et une certification professionnelle. Nous menons aussi une coopération bilatérale avec 18 institutions supérieures de contrôle des finances publiques en vue de renforcer les capacités en matière d'audit financier et d'audit de performance. La coopération avec le Bureau national de vérification des comptes de l'Australie (ANAO), par exemple, a pour but le partage des connaissances, des compétences et des pratiques en matière d'audit de performance et d'audit financier basé sur la comptabilité d'exercice. De plus, une coopération similaire a été établie avec le Bureau du contrôleur et du vérificateur général de Nouvelle-Zélande (OAG NZ) dans le cadre d'un programme de détachement de personnel portant sur la pratique de l'audit financier basé sur la comptabilité d'exercice.

En décembre 2014, la BPK employait au total 6 207 personnes, dont 4 200 vérificateurs.

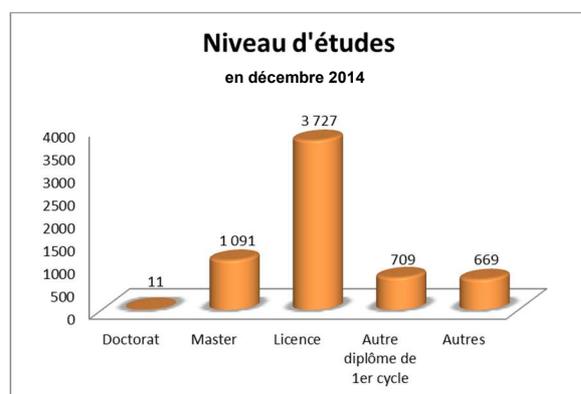
Nombre de nos vérificateurs possèdent des certifications d'audit internationales :

- 1 200 sont des comptables agréés (CA, membres de l'IFAC) ;
- 20 sont des comptables publics agréés (CPA) ;
- 17 sont des experts en audit interne (CIA) ;
- 126 sont des contrôleurs des fraudes certifiés (CFE) ;
- 10 sont des auditeurs certifiés des systèmes d'information (CISA).

La répartition d'après le niveau d'études est la suivante :

- 11 personnes ont un doctorat ;
- 1 091 personnes ont un master ;
- 200 personnes préparent actuellement un diplôme d'enseignement supérieur, comme un master ou un doctorat.

Le reste du personnel possède, pour la majorité, une licence ou un autre diplôme de premier cycle.



De plus, la BPK offre continuellement à son personnel la possibilité d'acquérir d'autres certifications internationales et de contribuer au développement de la vérification des comptes du secteur public international. Nous avons actuellement :

- huit spécialistes de la formation à l'audit et du renforcement des capacités dans le cadre de l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI)/de l'ASOSAI ;
- sept facilitateurs sur les normes des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI) de l'INTOSAI ;
- deux formateurs IntoSAINT certifiés IDI ;

- deux gestionnaires des connaissances certifiés.

F. Renforcement des capacités et possibilité de formation

La BPK emploie du personnel ayant des formations universitaires variées, par exemple en comptabilité, en économie, en droit, en technologie de l'information, en statistiques, etc. Elle appuie la formation continue de son personnel en offrant des possibilités d'apprentissage et de développement professionnel au niveau local et international grâce à un réseau de partenaires et d'acteurs internationaux, comme des universités et d'autres ISC. Elle adopte le modèle de renforcement des capacités mis au point par la Commission de renforcement des capacités de l'INTOSAI (CBC) et dans le cadre de l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI).

La BPK reconnaît que de nombreux changements complexes sont en train de remodeler son environnement interne et externe à tous les niveaux, et s'emploie à élaborer des systèmes et des capacités de gestion pour s'adapter et transformer les défis en opportunités d'excellence.

Le Département des ressources humaines et le Centre de formation de la BPK gèrent d'excellents centres d'apprentissage et de gestion des connaissances destinés à faciliter et à appuyer la diffusion des connaissances acquises dans le cadre des programmes de certification et des programmes de détachement relevant d'autres ISC. Les programmes de gestion des connaissances prennent la

forme d'ateliers, de formations et de séminaires s'inscrivant dans un Forum de transfert des connaissances. Le Centre de formation de la BPK a organisé, à l'intention des parties prenantes internes et externes, un certain nombre de formations comme suit :

1. Formation interne

La formation à l'intention des utilisateurs internes est conçue sur la base du modèle Connaissances, aptitudes et comportements pour chaque catégorie d'employés :

- a. une formation initiale pour tous les nouveaux employés ;
- b. une formation à la direction et à la gestion pour les responsables à différents niveaux ;
- c. une formation pour vérificateurs, de deux types : i) formation pratique à la vérification s'adressant aux vérificateurs quels que soient leur niveau et leur rôle et ii) formation technique sur des questions spécifiques suivant les besoins. Cela couvre, par exemple, le contrôle des aides en cas de catastrophe, l'audit de l'infrastructure, l'audit des activités d'achat, la procédure d'analyse, le Système d'information géographique (SIG) pour l'audit, et la gestion des ressources humaines et administration.

2. Formation externe

Pour contribuer à l'amélioration des capacités d'audit interne ainsi que de la gestion des entités auditées, le Centre de formation a dispensé de nombreuses formations, dont :

- une formation à l'audit dans le secteur public à l'intention des comptables publics ;
- une formation sur les marchés publics à l'intention des responsables du gouvernement ;
- une formation sur la finance et la gestion des actifs à l'intention de responsables du gouvernement.

3. Formations internationales à l'intention d'autres ISC

Une formation internationale est dispensée dans le cadre des programmes propres à la BPK et en coopération avec les organes de l'INTOSAI et les ISC concernées. Nos programmes de formation couvrent les thèmes suivants :

- la juricomptabilité ;
- l'utilisation du SIG et de la télédétection dans le cadre d'audits ;
- l'audit de performance en matière d'arriérés d'impôts ;
- l'audit environnemental, y compris dans des domaines spécifiques comme le secteur pétrolier et gazier ;
- l'audit des forêts ;
- l'audit de l'environnement informatique ; et
- l'audit d'investigation.

Toutes les formations sont dispensées en interne dans les locaux de formation de la BPK. Ceux-ci comportent des salles de formation et des foyers comptant des équipements, un laboratoire et un lieu d'hébergement modernes. Les centres de formation de la BPK sont sis dans quatre villes (Jakarta, Yogyakarta, Medan et Makassar) situées dans quatre zones géographiques du pays.

CHAPITRE II

ACTIVITÉS DE LA BPK ET

ACTIVITÉS NATIONALES

A. ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION

La vérification des comptes de l'État par la BPK concerne toutes les finances de l'État dans les gouvernements nationaux et infranationaux, ainsi que les sociétés détenues par l'État et celles détenues par un gouvernement local.

La BPK évalue l'opportunité des opérations financières, l'exactitude des états financiers, la rectitude de l'administration, le respect des lois et de la réglementation, ainsi que l'adéquation de l'utilisation des fonds.

Conformément à la loi de 2004 sur la vérification des comptes publics et la loi de 2006 relative à la BPK, la BPK effectue trois types d'audits, décrits ci-après.

1. Le contrôle financier

Il donne lieu à la formulation d'un avis sur l'exactitude des informations financières présentées dans les rapports financiers de l'État.

2. L'audit de performance/l'audit d'optimisation des ressources

Il permet d'évaluer l'économie et l'efficacité des ressources financières de l'État ainsi que l'efficacité des programmes gouvernementaux, et les

constatations sont communiquées aux parties intéressées.

3. L'audit à des fins spéciales

Il concerne des domaines spécifiques non inclus dans le champ des audits financiers et des audits de performance. Ce sont par exemple :

- les audits de conformité ;
- les audits portant sur les finances ;
- les audits d'investigation ;
- les audits des systèmes de contrôle interne ;
- les audits de la technologie de l'information.

En cinq ans (au cours de la période allant du 2^e semestre de 2009 au 1^{er} semestre de 2014), la BPK a présenté 6 900 rapports :

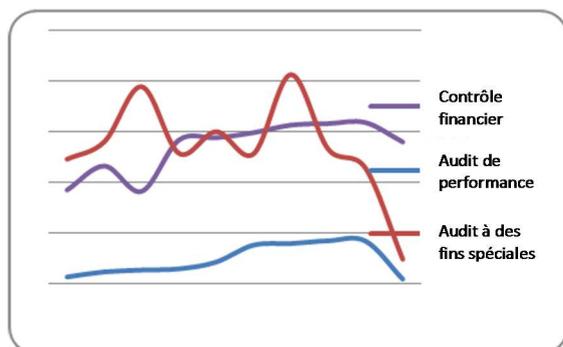
- 3 243 rapports d'audits financiers ;
- 740 rapports d'audits de performance ; et
- 2 917 rapports d'audits à des fins spéciales.

Un audit financier annuel est obligatoire pour les gouvernements nationaux et infranationaux (des provinces et des districts), ainsi que les sociétés détenues par l'État et celles détenues par un gouvernement local. L'audit de ces dernières est généralement effectué par des entreprises de comptabilité publique, qui soumettent leurs rapports d'audit à la BPK. En 2014, la BPK a présenté 630 rapports d'audits financiers :

- 86 concernant des entités du gouvernement central ;

- 524 concernant des entités de gouvernements locaux ;
- 19 concernant d'autres agences ; et
- un rapport financier consolidé de l'État couvrant les revenus de l'État et les subventions, s'élevant à 1 438 billions de rupiah (120 milliards de dollars É.-U.), et les dépenses de l'État, s'élevant à 1 650 billions de rupiah (138 milliards de dollars É.-U.) en 2013.

Nombre d'audits effectués de 2005 à 2014 (premier semestre)



La BPK, faisant preuve de professionnalisme, améliore continuellement ses capacités institutionnelles, organisationnelles et professionnelles pour s'adapter aux évolutions touchant ses domaines d'expertise et aux nouvelles pratiques d'audit afin d'effectuer des vérifications de qualité et de présenter des rapports sans faille. Ces capacités sont en adéquation avec les besoins des parties prenantes. Afin de garantir la qualité de ses audits, la BPK met en place un système de contrôle de la qualité pour donner des assurances raisonnables quant au fait que ses travaux de vérification satisfont aux dispositions statutaires, aux normes et

aux directives en matière de vérification.

Le système de contrôle de la qualité de la BPK englobe le contrôle et l'assurance de la qualité. Le processus de contrôle de la qualité est mis en œuvre à tous les échelons du processus de vérification, depuis l'équipe chargée de l'audit jusqu'au responsable de la vérification de haut niveau, avant la présentation du rapport. L'assurance de la qualité consiste à vérifier que la BPK respecte les normes d'audit applicables, et à en rendre compte, de sorte que le responsable de la vérification à un haut niveau puisse avoir pleinement confiance dans le rapport qui va être présenté.

La BPK participe aussi activement à l'éradication de la corruption. L'autorité chargée de faire appliquer la loi, comme la police, le Bureau du procureur ou la Commission d'éradication de la corruption, peut proposer à la BPK d'effectuer un audit. Plus de 60 % des investigations menées par la Commission d'éradication de la corruption l'ont été en raison de constatations figurant dans des rapports d'audit de la BPK.

Au niveau national, la BPK est pionnière dans la conception et la mise en œuvre d'un Système de contrôle des fraudes. Celui-ci s'inscrit dans un Système de contrôle interne exhaustif se concentrant davantage sur la prévention et la détection des fraudes au niveau national, mais aussi international. La BPK est l'instigatrice de cette initiative et on s'attend à ce

que les organisations gouvernementales s'en inspirent.

B. ORGANISME DE NORMALISATION

1. Normes de vérification

La BPK établit les normes nationales de vérification, en tenant compte des normes de vérification de l'INTOSAI ainsi que d'autres normes internationales de vérification pertinentes associées à des contextes nationaux. Une commission nationale sur les normes de vérification travaille actuellement sur le cadre des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI), adopté par l'INTOSAI lors de son Congrès international de 2010.

De plus, pour opérationnaliser les normes de vérification et en assurer une application rigoureuse, la BPK a élaboré au moins 48 lignes directrices sur les audits et lignes directrices techniques pour les trois types d'audits. Par exemple, dans le domaine de l'audit financier, elle élabore des normes nationales de vérification financière et des lignes directrices relatives à l'évaluation des risques, à l'échantillonnage statistique et aux documents de travail.

2. Normes de comptabilité du gouvernement et système de contrôle interne

Conformément à la loi, la BPK est aussi tenue de fournir des avis sur l'élaboration de normes de comptabilité du gouvernement et la conception d'un système de contrôle interne pour les

gouvernements au niveau national et infranational.

Depuis 2015, le gouvernement de l'Indonésie applique la méthode de comptabilité d'exercice intégrale, après avoir appliqué la méthode de comptabilité de trésorerie pendant une dizaine d'années. La BPK a donné au gouvernement des conseils utiles sur ces deux méthodes de comptabilité.

C. EXAMEN PAR DES PAIRS

Tous les quatre ans, la BPK fait l'objet d'un examen par une autre institution supérieure de contrôle des finances publiques qui se fonde sur les normes internationales et est destiné à fournir des avis objectifs sur la manière dont elle fonctionne. L'examen par des pairs vise à déterminer si la conception, par la BPK, du système de contrôle de la qualité et sa mise en œuvre sont appropriées et conformes aux normes nationales de vérification, et à évaluer les mesures prises par la BPK pour donner suite aux recommandations formulées à l'issue de l'examen par des pairs précédent.

En 2009, cet examen de la BPK a été effectué par la Cour des comptes des Pays-Bas et, en 2014, par l'ISC de la Pologne. Ces deux ISC ont conclu que le système et les pratiques de contrôle de la qualité de la BPK étaient conformes aux normes internationales et démontraient un développement positif des capacités en matière d'organisation et de procédures.

D. RECONNAISSANCE PUBLIQUE

En tant qu'institution publique, la BPK a reçu un certain nombre de reconnaissances d'autres institutions ainsi que du public à la fois pour ces travaux et pour son parcours. En 2008, la Communauté indonésienne de télédétection (ou MAPIN, *Masyarakat Penginderaan Jauh Indonesia*) a distingué la BPK comme l'entité gouvernementale ayant introduit et développé le mieux l'utilisation du Système d'information géographique (SIG) et de la télédétection dans ses vérifications.

De plus, le Ministère de la santé a distingué la BPK en tant que l'un des bureaux ayant le mieux mis en œuvre le programme du Ministère de la santé visant à promouvoir un environnement de travail sain et propre. La BPK a aussi reçu d'autres distinctions :

- la distinction pour la performance en matière d'obligation de rendre compte, catégorie « A », pour la période 2011-2014 ;
- la distinction pour la qualité de l'information financière pour la période 2011-2013 ; et
- la distinction pour la réforme de la bureaucratie, catégorie « A », du Ministère du renforcement de l'appareil d'État.

Une copie de certaines distinctions décernées à la BPK est fournie dans l'appendice 1.

CHAPITRE III

LA BPK ET SES ACTIVITÉS INTERNATIONALES

La BPK a entrepris des activités internationales de vérification et a établi une coopération dans ce domaine afin de partager les connaissances et de renforcer les capacités. Ces activités ont permis la création de viviers de professionnels aux compétences diverses. Elles sont concernées par les normes et les pratiques internationales d'audit.

A. Activités internationales de vérification

La BPK apprécie de collaborer avec d'autres institutions supérieures de contrôle des finances publiques pour contribuer à des vérifications des comptes à l'échelle internationale et renforcer les capacités de telles vérifications. Voici quelques exemples :

- en coopération avec la Cour des comptes de la France, la BPK a participé à des missions de vérification sous l'égide de l'ONU à Kinshasa, au Congo (UNHCR), en Érythrée (UNMEE), au Kosovo (UNMIK), à Aceh (UNICEF, UNHCR, BCAH) et à New York (UNICEF, BCAH, CCPPNU) ;
- dans le cadre d'une coopération avec la Commission de vérification des comptes des Philippines, la BPK a déjà formé ses vérificateurs aux activités de vérification des comptes d'organismes des Nations Unies ;

- en coopération avec l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI), la BPK a effectué des audits coopératifs internationaux et mené des programmes de renforcement des capacités dans plusieurs domaines d'audit, tels que la dette publique et les forêts.

De plus, la BPK possède une expérience dans la réalisation de projets à financement étranger appuyés par plusieurs organismes internationaux d'aide au développement et financés par des organismes donateurs internationaux en Indonésie, à savoir la Banque asiatique de développement (BASD) et la Banque mondiale.

B. INTOSAI (Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques)

Direction par la BPK des organes de l'INTOSAI suivants :

- Groupe de travail de l'INTOSAI sur le contrôle environnemental (WGEA)

La BPK préside actuellement le WGEA de l'INTOSAI. Avec 78 membres en 2014, c'est le plus grand groupe de travail de l'INTOSAI. La BPK est chargée de gérer l'ensemble des projets et de veiller à ce qu'ils soient tous menés à bien. Elle dirige deux projets du WGEA : le projet de recherche sur les énergies renouvelables et l'examen de quatre ISSAI concernant la vérification environnementale. Elle participe

aussi à trois autres projets de recherche en tant que membre de la sous-commission.

- Groupe de travail de l'INTOSAI sur le contrôle des aides en cas de catastrophe (WGAADA)

Dans le cadre du WGAADA, qu'elle a coprésidé, elle a dirigé le projet d'élaboration de la norme ISSAI 5520 - Contrôle des aides liées aux catastrophes et un audit parallèle sur le contrôle des aides liées aux catastrophes.

La BPK participe aussi activement, comme membre et/ou chef de projet, à d'autres groupes de travail de l'INTOSAI comme :

- le Groupe de travail sur la dette publique. La BPK est associée à la réunion annuelle et au projet organisés par ce groupe de travail ;
- le Groupe de travail sur le contrôle de la technologie de l'information. La BPK participe activement à la planification du projet sur la TI et aux procédures d'audit détaillées pour la révision des contrôles de la TI, et est associée à l'élaboration d'un guide de l'INTOSAI sur l'audit de la TI ;
- le Groupe de travail modernisation financière et réforme de réglementation (WGFMR). La BPK a contribué à l'élaboration du mandat et du plan de travail du WGFMR ;
- le Groupe de travail pour la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux. La BPK participe activement à l'élaboration

des premières lignes directrices de ce groupe de travail sur le renforcement des principes d'intégrité, de transparence, d'obligation de rendre compte et de bonne gouvernance ;

- le Groupe de travail sur les indicateurs nationaux clés. La BPK contribue à la conception de la notion d'indicateurs nationaux clés et aux discussions s'y rapportant.

De plus, la BPK participe activement au projet de révision de la norme ISSAI 30 (Code de déontologie), dirigé par l'ISC de la Pologne.

C. ASOSAI (Organisation asiatique des institutions supérieures de contrôle des finances publiques)

En tant que membre agréé de l'ASOSAI depuis 1979, la BPK continue à faire tout son possible pour améliorer les activités de l'ASOSAI et la coopération entre ses membres. Elle est ou a été :

- présidente du Comité de direction de l'ASOSAI pendant deux périodes ;
- membre du Comité de direction pendant six périodes, dont la période 2015-2018. En tant que membre du Comité de direction de l'ASOSAI, la BPK prend part à l'établissement des politiques et des règlements de l'ASOSAI, des plans stratégiques et des plans d'action ainsi que du plan financier annuel, à la nomination des commissions et à la désignation du prochain président/secrétaire général et des

représentants de l'ASOSAI au Comité de direction de l'INTOSAI ;

- vérificateur du secrétariat de l'ASOSAI.

De plus, en vue du renforcement et de l'application des normes ISSAI, la BPK participe activement au programme des facilitateurs ISSAI de l'ASOSAI, sponsorisés par l'IDI. De nombreux vérificateurs ont reçu l'agrément des facilitateurs de l'ISSAI.

Dans le cadre de la coopération bilatérale, plusieurs activités ont été menées, dont des audits coopératifs, un programme de détachement, une formation et un atelier. Des activités similaires sont d'ores et déjà prévues pour 2015 et les années suivantes.

De plus, chaque année, des vérificateurs de la BPK participent au programme de bourses GAO-États-Unis en faisant partie de l'équipe d'audit financier.

D. ASEANSAI (Institutions supérieures de contrôle des finances publiques de l'ASEAN)

La BPK est à l'origine de la création de l'ASEANSAI, association de dix ISC du Sud-Est asiatique. Elle a été choisie pour être son premier président et son Secrétaire en 2011-2013. Dans le cadre de ces fonctions, la BPK a joué un rôle moteur dans l'établissement de la structure de cette organisation, son développement et le déroulement des premiers travaux du Secrétaire. Depuis 2013, elle assure la fonction du Secrétaire de l'ASEANSAI.

E. Autres coopérations internationales dans la vérification des comptes du secteur public

Dans un cadre bilatéral, la BPK a établi une coopération mutuellement fructueuse avec 18 ISC, dont le Bureau national de vérification des comptes de l'Australie (ANAO), le Bureau du vérificateur général de Nouvelle-Zélande (OAG Nouvelle-Zélande) et le Bureau de vérification des comptes de Malaisie.

CHAPITRE IV

EXPÉRIENCE DE LA VÉRIFICATION DES COMPTES D'ENTITÉS DU DOMAINE NUCLÉAIRE

La BPK effectue des audits financiers annuels auprès de deux grandes agences, l'Agence nationale de l'énergie nucléaire et l'Agence de réglementation de l'énergie nucléaire. Elle a aussi effectué des audits de performance et des audits à des fins spéciales, comme ordonnés par la loi.

A. Approche de la vérification

La BPK a audité les comptes de ces entités en suivant une approche de la vérification basée sur les risques. Elle a examiné les risques liés à l'organisation, les risques opérationnels ainsi que le risque lié à l'audit. Elle a aussi effectué une évaluation des risques de fraude ainsi qu'une évaluation et un examen de la TI. Elle peut ainsi déterminer combien de ressources allouer aux travaux de vérification.

L'approche de la vérification électronique (*e-audit*) sert à convertir les données obtenues par mise en correspondance (*link-and-match*) en données physiques et logiques, ce qui permet au vérificateur de déceler et d'analyser d'éventuelles irrégularités et anomalies dans les données/informations.

Les données sont aussi étudiées à l'aide de techniques d'audit assistées

par ordinateur, comme le logiciel IDEA ou ACL.

B. Agence nationale de l'énergie nucléaire en Indonésie

Parmi les entités auditées par la BPK figure l'Agence nationale de l'énergie nucléaire, créée pour effectuer des recherches relatives à la mise au point et à l'application de l'énergie nucléaire en Indonésie. Pour les cinq dernières années, la BPK a formulé à son sujet une opinion sans réserve concernant ses états financiers.

En 2014, la BPK a publié un rapport d'audit de performance portant sur les activités de recherche et de développement de l'Agence et l'utilisation des résultats au cours de la période 2013-2014.

L'audit concerné couvrait trois domaines :

- la recherche, le développement et l'utilisation de la science et de la technologie nucléaires ;
- la gestion des revenus non imposés ; et
- la gestion des déchets nucléaires.

Sur la base de cette vérification, la BPK a recommandé à l'agence, par exemple, de revoir sa politique, notamment celle concernant le secteur de la recherche-développement, le mécanisme de transfert de technologie et les mécanismes de redevance de brevets et de sanction.

C. Agence de réglementation de l'énergie nucléaire

L'Agence a été créée en 1998 pour surveiller toutes les activités liées à l'application de l'énergie nucléaire en Indonésie.

La BPK effectue régulièrement des audits des états financiers de l'Agence de réglementation de l'énergie nucléaire, pour laquelle elle a formulé une opinion sans réserve en 2014.

Un audit de performance de cette agence a été effectué pour évaluer :

- la gestion institutionnelle et la gestion des ressources humaines ;
- le service d'octroi de licences ;
- l'inspection ; et
- la surveillance et l'évaluation des installations et des substances radioactives.

CHAPITRE V

APPROCHE DE LA VÉRIFICATION EXTÉRIEURE DES COMPTES DE L'AIEA

Ce chapitre concerne principalement la manière dont la BPK se conforme aux articles XII et XIII du Règlement financier de l'AIEA et au mandat additionnel régissant la vérification des comptes de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

La BPK a connaissance du Règlement financier de l'AIEA et en tient compte dans les services de qualité proposés à l'AIEA.

La BPK accorde une grande importance à l'ISSAI 1260, relative à la norme ISA 260, laquelle fournit des indications sur l'importance de la communication et de la coopération entre les vérificateurs et les responsables de la gouvernance de l'AIEA pour que le processus de vérification et les résultats soient de grande qualité.

A. Portée de la vérification

La BPK se conforme à la portée de la vérification définie dans le règlement financier de l'AIEA et dans le mandat additionnel (partie V, section 2, annexe 1).

Outre la vérification des états financiers de l'AIEA basée sur le risque et l'amélioration éventuelle du système financier et des procédures financières, la BPK examinera aussi l'efficacité des procédures financières, le système de

comptabilité, les contrôles internes et, de manière générale, les incidences financières du processus administratif.

Si la BPK décelait des signes de fraude et de corruption, un audit à des fins spéciales, notamment un audit d'investigation, serait envisagé en consultation avec la direction de l'AIEA.

B. Normes de vérification et méthodologie

La BPK effectuera la vérification conformément aux normes de vérification généralement acceptées et au Règlement financier de l'AIEA, ainsi qu'au mandat additionnel régissant la vérification des comptes de l'Agence internationale de l'énergie atomique, annexé à ce règlement. Les Normes communes de vérification externe des comptes généralement acceptées sont composées :

- des Normes comptables internationales du secteur public (IPSA) de la Fédération internationale des experts-comptables (IFAC) ;
- des principes directeurs publiés par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique ;
- des normes de vérification de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI) ;
- du cadre des Normes comptables de l'ONU/Normes internationales d'information financière (IFRS) et

des normes comptables applicables à l'AIEA, c'est-à-dire les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) de l'IFAC.

La vérification sera effectuée conformément à ces normes et est conçue de manière à donner une assurance raisonnable que l'ensemble du rapport financier de l'AIEA est exempt d'inexactitudes significatives dues à des fraudes ou à des déclarations erronées. Le niveau d'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé mais non absolu.

Compte tenu de l'audit initial mené auprès de l'AIEA, la BPK consacra le temps et les ressources appropriés à la planification de ses travaux et à la bonne compréhension du fonctionnement interne de l'AIEA. Cela lui permettra de relever les éléments déterminants de la vérification, d'adapter les procédures d'audit et d'effectuer la vérification en temps voulu conformément aux normes de vérification et à l'accord passé avec l'AIEA. La BPK effectuera la vérification en se fondant sur l'évaluation des risques de l'AIEA (vérification basée sur le risque) et se concentrera sur l'information financière conséquente et le système financier de l'AIEA, ainsi que sur la manière dont celle-ci entend gérer ces risques. Les principales phases de vérification dans l'approche de la BPK sont les suivantes :

1. Planification

Cette phase consiste à comprendre le fonctionnement interne de l'AIEA, à évaluer les risques et à élaborer un plan de vérification.

Une bonne compréhension du fonctionnement interne de l'AIEA, notamment de ses environnements, de son système de TI et de ses contrôles internes, aiderait la BPK à définir les travaux nécessaires, à répondre aux risques importants et, par conséquent, à prévenir toute défaillance. Par ailleurs, la BPK tient aussi compte des constatations des audits précédents, dont celles des audits de performance, qui peuvent avoir un impact sur les états financiers de l'AIEA.

L'évaluation des risques par la BPK constitue une partie importante de cette phase. Le processus d'évaluation des risques comprend :

- une analyse des risques opérationnels et des risques liés à l'organisation ;
- une évaluation des risques inhérents, tant aux niveaux des états financiers que des positions des comptes ;
- une évaluation de la structure de contrôle interne et donc du risque lié au contrôle. Cela comprend aussi l'évaluation des risques liés au contrôle de la TI et l'évaluation des risques de fraude ;

- une évaluation de l'efficacité des procédures d'analyse pour le contrôle et la détection du risque.

La BPK acceptera, comme niveau de risque, qu'une inexactitude significative dans les états financiers ne soit pas détectée par les procédures de vérification. Ce risque, considéré comme faible, est accepté en raison du coût important d'une vérification qui n'accepterait qu'un niveau de risque nul ou extrêmement bas et de l'impossibilité pratique d'effectuer une telle vérification.

Se fondant sur sa connaissance du fonctionnement interne de l'AIEA et des évaluations des risques, la BPK élaborera un plan d'audit, en concevant notamment des programmes et des procédures d'audit propres à l'AIEA, en convenant de l'information devant être fournie par le personnel de l'AIEA, en établissant le calendrier exact des travaux sur place et en exécutant les procédures d'analyse avant la date de la vérification. Cette étape permet de garantir que tous les risques ont été pris en compte.

2. Travaux sur place

Les travaux sur place constituent la partie essentielle du processus d'audit et, dans cette phase, la BPK évaluera l'efficacité des contrôles clés pour l'année complète, effectuera un test de corroboration des arrêtés de comptes et transactions importants, vérifiera que l'AIEA respecte les lois et les

règlements, examinera les informations fournies dans les états financiers et exprimera une opinion sur les états financiers de l'AIEA.

Le contrôle de la qualité de la vérification sera assuré grâce à une supervision régulière de manière à garantir que les procédures d'audit sont exécutées efficacement, conformément aux normes de vérification et en appliquant les meilleures pratiques.

3. Présentation de rapports

La BPK remettra à l'AIEA trois types de rapports d'audit :

- des lettres de recommandations,
- un rapport abrégé ou opinion sur les états financiers, et
- un rapport complet ou rapport de vérification annuel.

La BPK communiquera à l'AIEA sans délai, avant la fin de la vérification, les éléments constatés, par exemple tout non-respect des lois et des règlements, toute lacune, faiblesse ou insuffisance du contrôle interne ayant une incidence sur la capacité de l'organisation à enregistrer, à traiter, à résumer et à communiquer les données financières. Le rapport final sera présenté après consultation des hauts responsables de l'AIEA.

La BPK veillera à ce que le rapport d'audit remis à l'AIEA soit équilibré, impartial et rigoureux et contienne des recommandations constructives.

C. Vérification basée sur le risque et évaluation du contrôle interne

Comme expliqué précédemment, la BPK utilisera une approche de la vérification basée sur le risque pour concevoir des procédures de vérification des états financiers et du système du cycle d'opérations.

Le système de contrôle interne, tant manuel qu'informatisé, sera examiné en vue de déterminer la date, la nature et la portée des audits effectués.

Des outils d'audit, comme Business Risk Matrix, Audit Risk Matrix et Fraud Risk Matrix, seront utilisés pour faciliter les procédures d'audit et faire en sorte qu'elles soient suffisantes. L'utilisation d'outils de vérification est complémentaire au jugement et au scepticisme professionnels des vérificateurs.

D. Communication avec les responsables de la gouvernance

La communication entre la BPK et les responsables de la gouvernance (direction, commission de vérification des comptes, service d'audit interne et autres parties intéressées) est déterminante pour le succès de la vérification. La BPK collaborera étroitement avec le vérificateur interne de l'AIEA et le Bureau des services de contrôle interne. Une approche IAE-EAI (audit interne appuyant l'audit externe et audit externe appuyant l'audit interne) sera adoptée afin que la gouvernance de l'AIEA tire un parti maximal des travaux de la BPK. Ainsi, les travaux d'audit externe favoriseront une vérification efficiente et efficace.

Ce modèle est en outre conforme à la politique de l'INTOSAI concernant la relation entre vérificateur interne et vérificateur externe.

E. Communication avec le vérificateur extérieur précédent

La communication avec les vérificateurs précédents est obligatoire, et importante dans le cadre d'une première vérification des comptes de l'AIEA par la BPK. Du temps et des ressources appropriés y seront consacrés.

F. Équipes d'audit

La Commission de vérification supervisera directement les travaux de vérification des comptes de l'AIEA par les équipes d'audit de la BPK.

La BPK désignera un vérificateur principal, qui sera au même niveau que le Directeur général d'un grand nombre d'ISC, et sera chargé de diriger l'audit et d'assurer des contrôles de la qualité de la vérification.

Le personnel chargé de la vérification fera partie des catégories suivantes :

- directeur d'audit/ responsable d'audit/ vérificateurs principaux des états financiers ;
- vérificateur principal de la TI ;
- vérificateur principal interne de l'Agence nationale de l'énergie nucléaire/l'Agence nationale de réglementation de l'énergie nucléaire de l'Indonésie ; et
- superviseur de la vérification.

La BPK accorde une grande importance à la parité hommes-femmes à tous les postes de la vérification, sur la base du mérite et de l'égalité des chances.

G. Estimation en mois de travail d'un vérificateur

Nous avons évalué les moyens qui seraient nécessaires à la réalisation de la vérification au Siège ainsi que dans les bureaux régionaux, les bureaux de liaison et les laboratoires de recherche. Comme indiqué précédemment dans cette proposition, nous suggérons d'avoir un responsable (Directeur de la vérification extérieure) au Siège de l'AIEA. L'audit effectué au Siège sera complété par un audit intermédiaire périodique et par l'audit final. Un audit des bureaux régionaux, des bureaux de liaison et des laboratoires de recherche aura lieu au moins une fois au cours de la période biennale. Sur cette base, nous estimons que la vérification des comptes de l'AIEA nécessitera 47 mois de travail d'un vérificateur/an.

H. Honoraires d'audit

La proposition d'honoraires de la BPK est de 414 000 € pour deux ans, soit 207 000 € par an, pour les exercices 2016 et 2017.

Les honoraires ont été calculés de manière à couvrir entièrement les frais liés à la vérification et incluent l'ensemble des frais de déplacement, des frais de secrétariat et des autres frais annexes ainsi que les frais de séjour/indemnités journalières des

vérificateurs envoyés en mission d'audit.

Les honoraires annuels de 207 000 € comprennent des frais d'audit de 119 000 € par an plus 88 000 € pour couvrir les frais fixes, les frais de voyage et de fournitures.

Les honoraires mensuels moyens sont de 2 532 € pour chacun des 47 membres du personnel d'audit.

APPENDICE 1 DISTINCTIONS

1. Distinction pour la qualité de l'information financière pour la période 2011-2013



2011



2013

2. Distinction pour la performance en matière d'obligation de rendre compte, catégorie « A », pour la période 2011-2014



2011



2014

3. Distinction décernée aux bureaux offrant le meilleur environnement de travail sur le plan santé et propreté



2014

Appendice 2. HONORAIRES

N°	Description	LIEU	Nombre de personnes concernées	Mois	Personnes	Mois-personne	Frais fixes, coût des billets d'avion et coût des fournitures de bureau			
							Frais fixes	Billets d'avion**	Fournitures de bureau	Total
1	Siège	Vienne	Dir/responsable, vérificateur/ chef de file	6	5	30		30 000	2 000	32 000
			Superviseur	1	1	1				
2	Bureau régional de Toronto de l'AIEA	Toronto	Vérificateur/ chef de file	1	3	3		9 000	2 000	11 000
			Superviseur	1	1	1		3 000		3 000
3	Bureau régional de Tokyo de l'AIEA	Tokyo	Vérificateur/ chef de file	1	3	3		9 000	2 000	11 000
			Superviseur	1	1	1		3 000		3 000
4	Bureau de liaison de New York	New York	Vérificateur/ chef de file					0		0
			Superviseur					0		0
5	Bureau de liaison de Genève	Genève	Vérificateur/ chef de file	1	3	3		9 000	2 000	11 000
			Superviseur	1	1	1		3 000		3 000
6	Laboratoires de recherche de Monaco	Monaco	Vérificateur/ chef de file							
			Superviseur							
7	Laboratoires de recherche de Seibersdorf (Autriche)	Seibersdorf (Autriche)	Vérificateur/ chef de file	1	3	3		9 000	2 000	11 000
			Superviseur	1	1	1		3 000		3 000
	Total					47				88 000

Note relative au tableau des honoraires

Valeur d'appel d'offres annuelle	207 000
Frais fixes, coût des billets d'avion et coût des fournitures	88 000
Montant alloué à la vérification	119 000
	47
Nombre total de mois-personne	2 532
Honoraires moyens par mois-personne	

MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DES PHILIPPINES
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES ET DES AUTRES
ORGANISATIONS INTERNATIONALES À VIENNE

N° VN-PH-73-2015

La mission permanente de la République des Philippines auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et, se référant à la note de l'AIEA n° 2015/Note 3, a l'honneur de présenter la candidature de la Commission philippine de vérification des comptes comme vérificateur extérieur de l'Agence pour les exercices 2016 et 2017.

La mission permanente de la République des Philippines auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique les assurances de sa très haute considération.

Vienne, le 20 février 2015

[Sceau]

Le Secrétariat
AIEA

RÉPUBLIQUE DES PHILIPPINES
COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES
COMMONWEALTH AVENUE, QUEZON City

Le 18 février 2015

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de vous soumettre la proposition de la Commission de vérification des comptes des Philippines pour la fourniture de services en qualité de vérificateur extérieur de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour l'exercice 2016-2017.

J'espère que cette proposition contient tous les renseignements requis et démontre notre sincère volonté de fournir des services de vérification du niveau le plus élevé d'efficacité, d'intégrité et de professionnalisme.

La Commission tout entière n'épargnera aucun effort pour améliorer les opérations de l'AIEA et garantir la responsabilisation de ses différents fonds et programmes.

Je vous remercie et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de ma considération très distinguée.

[Signé]

HEIDI L. MENDOZA
Commissaire aux comptes
Administratrice responsable

M. Yukiya Amano
Directeur général
AIEA



PROPOSITION

*POUR LA PRESTATION DE SERVICES DE
VERIFICATION EXTERIEURE DES COMPTES
À L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE
POUR LES EXERCICES 2016 ET 2017*

**Présentée en
février 2015**

COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES
République des Philippines



Table des matières

	<i>Page</i>
A Curriculum vitae et informations détaillées sur les activités nationales et internationales	2
• Curriculum vitae des membres de la Commission proprement dite de la COA	
HEIDI L. MENDOZA, COMMISSAIRE AUX COMPTES, Administratrice responsable	3
JOSE A. FABIA, COMMISSAIRE AUX COMPTES	12
• Description des activités de la COA	
Activités nationales	16
Activités internationales	17
B Approche de la vérification et personnel	20
• Approche intégrée de la vérification axée sur le risque et les résultats	20
• Effectif et niveau du personnel de vérification	23
C Honoraires et durée (en mois) du travail de vérification des comptes pour les exercices 2016 et 2017	26
• Honoraires demandés (en euros)	26
• Durée totale estimée (en mois) de la vérification	27

Pour tout renseignement, s'adresser à :
M^{me} HEIDI L. MENDOZA, Commissaire aux comptes
Téléphone : (632) 931 7873 / (632) 931 7593
Mél. : hlmendoza@coa.gov.ph

A. Curriculum vitae du candidat et informations détaillées sur les activités nationales et internationales

Contexte

La Commission de vérification des comptes (COA) est l'institution supérieure de contrôle des finances publiques des Philippines. La Constitution philippine consacre son indépendance en tant qu'organe constitutionnel, lui confère les pouvoirs nécessaires pour vérifier tous les comptes ayant trait à toutes les recettes et dépenses publiques et à l'utilisation de toutes les ressources publiques et pour prescrire les règles de comptabilité et de vérification, lui confère également l'autorité exclusive de définir la portée et les techniques de ses vérifications des comptes, et interdit la promulgation de toute loi qui pourrait limiter le champ de ses activités de vérification.

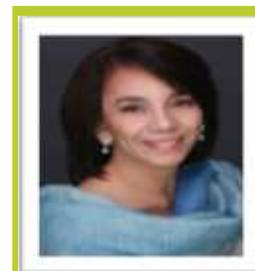
Constitutionnellement, la COA est dirigée par la Commission proprement dite, un organe collégial composé d'un président et de deux commissaires, qui sont nommés par le Président de la République avec l'accord de la Commission des nominations pour un mandat de sept ans non renouvelable. La Commission proprement dite est chargée de statuer sur les cas qui lui sont soumis, de déterminer et formuler des politiques, de promulguer des règles et règlements, et de prescrire les normes régissant l'exercice efficient et efficace de ses pouvoirs et fonctions.

La présidence s'est libérée à expiration du mandat de l'ancien président, le 2 février 2015. La fonction d'administrateur responsable est actuellement occupée par la commissaire M^{me} HEIDI L. MENDOZA. En tant qu'administratrice responsable, M^{me} Mendoza assure la direction générale et assume la responsabilité de la Commission avec l'appui du commissaire M. JOSE A. FABIA.

Curriculum Vitae

HEIDI L. MENDOZA

ADMINISTRATRICE RESPONSABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
2011-2018



PROFESSION

Comptable publique agréée

COMPÉTENCES PRINCIPALES

- ✚ Experte dans les domaines suivants : vérification comptable, enquête, examen des fraudes et campagnes de sensibilisation à la lutte contre la corruption, à l'intégrité, à la gouvernance et à l'efficacité du développement. Expérience acquise au cours de plus de 25 années d'activité professionnelle en tant que vérificatrice des comptes d'État, commissaire de l'Organisation des Nations Unies, formatrice, auteur et consultante
- ✚ Conférencière professionnelle sur les thèmes des enquêtes pratiques de lutte anti-fraude, de la vérification de l'optimisation des ressources, du contrôle interne et des indicateurs de corruption, et de l'évaluation de la vulnérabilité à la corruption
- ✚ Apologiste de la bonne gouvernance et de l'efficacité du développement

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

A. Secteur Public

- ✚ **Administratrice responsable, Commission de vérification des comptes,**
du 3 février 2015 à aujourd'hui
- ✚ **Commissaire, Commission de vérification des comptes,** du 15 avril 2011 à aujourd'hui
- ✚ **Présidente, Comité de vérification comptable des organisations internationales, COA,**
de mars 2012 à aujourd'hui
- ✚ **Consultante, Commission présidentielle de lutte contre la corruption,**
octobre - décembre 2006

✚ **Témoin expert**, Plusieurs plaintes à l'encontre de fonctionnaires en faute déposées à la suite de vérifications comptables menées durant son mandat à la COA jusqu'à aujourd'hui

✚ **Vérificatrice des comptes d'État V (rang de Directeur II), Commission de vérification des comptes**

✚ **Chef d'équipe — Groupe de la COA, Dossier spécial de détournement, détachée au Bureau de l'Ombudsman (Médiateur), septembre 2004 - 16 mars 2006**

- Conduite d'enquêtes pour fraude en vue de constituer d'autres dossiers sur des irrégularités commises par des généraux connus dans le but d'accumuler des richesses mal acquises
- Contribution aux programmes de prévention générale de la corruption mis en œuvre par l'Ombudsman
- Contribution à des formations de procureurs à la plaidoirie et à des formations d'assistants juridiques récemment recrutés
- Contribution à la formation de groupes de prévention de la corruption

✚ **Consultante financière, chargée de la transparence du Bureau du Chef de cabinet présidentiel, Malacañang, Manille, mars 2003 - septembre 2004**

- Formulation de politiques anti-corruption, comme la vérification des bases d'imposition et l'introduction de l'initiative axée sur les personnes ou enquête participative
- Conduite de vérifications/enquêtes dans le cadre des plaintes directement adressées au Président
- Responsable de la coordination interorganisations avec le Bureau de l'Ombudsman, les organisations non gouvernementales et d'autres organes d'enquête, dont les médias
- Conduite de contrôles du train de vie de certaines responsables gouvernementaux
- Conférences sur les techniques d'enquête anti-fraude, les indicateurs de corruption, et les anomalies et irrégularités couramment constatées au sein du gouvernement

✚ **Vérificatrice comptable en chef, secteur gouvernement local, 2002 - 2003**

✚ **Chef d'équipe, Groupe de travail spécial sur les unités gouvernementales locales, 2001 - 2002**

- Supervision de la vérification comptable d'au moins six unités gouvernementales locales ayant abouti à la déposition d'au moins six plaintes à l'encontre de plusieurs responsables

- Révision et finalisation de rapports de vérification, dont la plupart ont mis en évidence des activités frauduleuses telles que des falsifications, des surfacturations, des livraisons fictives et des escroqueries
- Sélection des affaires à porter devant la justice pénale ou administrative, constitution d'une documentation adéquate et complète et collecte d'éléments probants
- Préparation des affidavits pour déposition de plaintes et analyse correspondante des lois, règles et règlements enfreints, du degré de participation et des responsabilités
- Conduite de la conférence de clôture avec le directeur de l'institution
- Participation à des audiences et des procès suite à des citations à comparaître notifiées par l'Ombudsman ou la Sandiganbayan (Cour spéciale anti-corruption)
- Participation en tant que chef d'équipe à la vérification juricomptable d'une administration municipale litigieuse qui a abouti à la découverte de transactions frauduleuses pour un montant d'au moins 430 millions de pesos. L'affaire est en instance devant la Sandiganbayan.

 **Chef désignée, Division de la vérification de l'optimisation des ressources, Bureau des vérifications spéciales, décembre 1998 - 2000**

- Supervision de cinq équipes dans le cadre de la vérification de services publics et de projets gouvernementaux financés sur des emprunts contractés à l'étranger, dont les suivants :
 - Bureau des productions animales
 - Home Guaranty Corporation (Société de garantie immobilière)
 - Guichet unique de traitement des crédits d'impôt
 - Projet de développement des Visayas centrales
 - Gouvernement de la province du Bukidnon
- La vérification comptable a permis de mettre au jour des cas de fraude et de gaspillage des ressources publiques ainsi que d'autres pratiques déraisonnables.

 **Vérificatrice de comptes d'État IV, Division des fraudes, Bureau des vérifications spéciales, 1994 - 1998**

- Chef d'équipe dans diverses missions de vérification, dont les suivantes :
 - Contrôle des fraudes au sein du gouvernement de la province de Lanao del Sur ayant eu pour effet la suspension et le renvoi immédiat du trésorier de la province

- Contrôle des fraudes concernant le fonds d’amorçage de 1991 pour la Région autonome du Mindanao musulman ayant permis la découverte d’un détournement de fonds de grande ampleur et l’incrimination de responsables gouvernementaux pour malversations
- Contrôle des fraudes au sein du département des travaux publics et du réseau autoroutier de la Région autonome du Mindanao musulman ayant permis la découverte d’un détournement de fonds de grande ampleur et de projets fictifs, et donné lieu à l’ouverture de plusieurs procédures pénales contre des responsables gouvernementaux
- Contrôle des fraudes au sein du département de l’environnement et des ressources naturelles ayant permis la découverte d’un compte privé vers lequel une part des taxes et redevances environnementales étaient détournées et illégalement versées

✚ ***Vérificatrice des comptes d’État III, Division des fraudes, Bureau des vérifications spéciales, 1993 - 1994***

✚ ***Vérificatrice des comptes d’État II, Division des fraudes, Bureau des vérifications spéciales, juillet 1989 - décembre 1992***

✚ ***Examinatrice vérificatrice, Bureau des vérifications spéciales, décembre 1984 - juin 1989***

✚ ***Vérificatrice assistante, Bureau de l’audit de performance, mars 1984 - décembre 1984***

B. Organisations internationales

✚ ***Analyste de programme, Banque asiatique de développement, 1^{er} octobre 2010 - 21 janvier 2011***

- Assistance fournie au spécialiste de la gouvernance nationale pour l’élaboration de la stratégie de partenariat national
- Organisation d’un atelier de consultation avec la société civile, les entreprises et les partenaires de développement sur les questions sanitaires et sociales
- Élaboration de documents thématiques sur les problèmes de gouvernance que connaît le pays en matière de santé

✚ ***Consultante, Agence australienne pour le développement international (AusAID), Groupe de travail sur la gouvernance et la lutte contre la corruption dans le cadre du forum de développement des Philippines, janvier - décembre 2007***

✚ **Consultante en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption, Banque asiatique de développement (BAsD)**, janvier 2008 - juin 2010, Groupe de travail sur la gouvernance et la lutte contre la corruption dans le cadre du forum de développement des Philippines ; Renforcement des organes du secteur judiciaire

✚ **Spécialiste de la gouvernance, Atos Consulting**

- Évaluation à mi-parcours dans le cadre de microprojets financés par la Commission européenne, octobre 2006 - janvier 2007
- Évaluation finale dans le cadre de microprojets financés par la Commission européenne, juin - septembre 2007

✚ **Spécialiste de la gouvernance, Berenschot Incorporated**, Évaluation à mi-parcours de projets de prévention de la corruption menés conjointement par la Commission européenne (CE) et le Bureau de l'Ombudsman, août - septembre 2006

✚ **Spécialiste des marchés publics locaux, programme CPAR, Banque mondiale, Bureau de Manille**, Évaluation de l'incidence des réformes du système de passation des marchés sur les agences publiques locales et nationales, y compris sur la participation de la société civile, 15 juin - 30 août 2006

✚ **Experte en comptabilité et en audit interne, ALTAIR – Commission européenne**, Évaluation du système de comptabilité et d'audit interne dans les unités gouvernementales locales à l'appui du Programme de réformes du secteur de la santé de la CE, mars - mai 2006

✚ **Auteur du Projet ROLE (Rule of Law Effectiveness) de l'USAID**, module de cours sur la prévention de la corruption, mai 2006 - mai 2007

✚ **Chef d'équipe, Vérification comptable du Département de l'information, Siège des Nations Unies, New York**, 11 septembre - 18 octobre 2000

Chef d'équipe, Vérification comptable de l'UNHCR, Varsovie (République de Pologne) et Bucarest (Roumanie), avril 2000

✚ **Membre de l'équipe d'audit du programme de l'ONU pour l'environnement**, Bureau régional pour l'Europe, Genève (Suisse), 4 octobre - 10 novembre 1999

FORMATION THÉORIQUE ET PRATIQUE

- ✚ ***Master en administration de la sécurité nationale, Académie nationale de défense des Philippines, 2002-2003***
 - Reçue avec un certificat de mérite en excellence académique
 - A remporté la médaille de bronze pour sa thèse sur la responsabilisation financière dans l'armée philippine
 - A été nommée lieutenant-colonel (de réserve) de l'armée de l'air des forces armées philippines

- ✚ ***Master en administration publique, spécialisation administration fiscale, université des Philippines, 1995-1996***
 - Major du programme local de bourses de la Commission du service civil des Philippines
 - Médaille d'excellence académique

- ✚ ***Licence ès sciences commerciales, spécialisation comptabilité, Sacred Heart College, 1979-1983***
 - A réussi l'examen requis pour exercer les fonctions d'expert-comptable en 1984

- ✚ ***Séminaire régional sur la conception, la séquence et la mise en œuvre des réformes de la gestion financière publique, Institut régional de formation du FMI, Singapour, 9 au 13 juillet 2012***

- ✚ ***Douzième assemblée de l'ASOSAI et 5^e colloque de l'ASOSAI sur l'assimilation des Normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI), ASOSAI, Jaipur (Inde), 29 février au 3 mars 2012.***

- ✚ ***Quatrième forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, INTOSAI, Busan (Corée), 29 novembre au 1^{er} décembre 2011***

- ✚ ***Cinquième réunion du Groupe de travail de l'INTOSAI sur l'obligation de rendre compte et le contrôle des aides en cas de catastrophes, INTOSAI, Antalya (Turquie), 23 au 27 octobre 2011***

- ✚ ***Comment intégrer l'éthique et l'intégrité dans la pratique d'audit d'une ISC, ASOSAI, Conseil d'audit, Corée, 11 au 14 octobre 2011***

- ✚ ***Atelier/séminaire sur l'évaluation des forfaitures et les enquêtes financières, ABA-Asia, Hôtel intercontinental, Makati (Philippines), 11 et 12 décembre 2003***

- ✚ ***Contrôle financier et de conformité, COA, 4 au 15 juin 2001***

- ✚ ***Gestion et supervision des audits de qualité totale, COA, 4 au 8 décembre 2000***
- ✚ ***Atelier sur la formation à la vérification des comptes des organismes de l'ONU, Comité de vérification des comptes de l'ONU de la COA, 5 au 7 septembre 2000***
- ✚ ***Formation de formateurs sur le guide de l'audit des achats, 15 au 18 février 2000***
- ✚ ***Formation à la vérification des comptes des organismes de l'ONU, Comité de vérification des comptes de l'ONU de la COA, 14 au 23 juillet 1999***
- ✚ ***Audit du bureau d'administration des impôts, 17 au 31 mai 1999***
- ✚ ***Cours sur le développement des compétences de supervision, 7 au 11 avril 1997, 24 au 28 juin 1996***
- ✚ ***Éléments de preuve en audit juridique et élaboration de rapports, COA, 15 au 19 juillet 1995***
- ✚ ***Cours annuel sur le perfectionnement du personnel, COA, 1985 à 1998***

MEMBRE des organisations professionnelles/non gouvernementales/de la société civile/bénévoles suivantes :

- ✚ **Organisation asiatique des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ASOSAI)**
- ✚ **Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI)**
- ✚ **Institut des experts comptables des Philippines**
- ✚ **Association des enquêteurs spécialistes des fraudes certifiés**
- ✚ ***Ehem-Aha* (Brigade de lutte anticorruption)**
- ✚ **Mouvement *Dilaab***

CONFÉRENCES PRONONCÉES

- ✚ ***Importance des enquêteurs certifiés spécialistes des fraudes dans la lutte contre la concussion et la corruption, 2^e conférence générale de l'ACFE***, Salle Bahia, Hôtel intercontinental, Makati, 16 août 2012
- ✚ ***Journée internationale de lutte anticorruption***, Executive Dining Room, Banque asiatique de développement, 6 ADB Avenue, Mandaluyong 1550 (Philippines), 9 décembre 2011
- ✚ ***Les efforts d'une femme pour lutter seule contre la corruption aux Philippines, par Heidi Mendoza***, US Government Accountability Office (GAO), 441 G Street, NW, Washington, DC 20548, 29 avril 2011
- ✚ ***L'audit efficace, hantise de la grande corruption***, par Heidi Mendoza ; animé par Sheila Coronel, directrice, Stable Center for Investigative Journalism, université de Columbia, 1818 H Street, NW Washington, DC 20433 USA, 29 April 2011
- ✚ ***La corruption en Asie dénoncée par une Philippine***, Heidi Mendoza, salle Maier, Fromm Hall, université de San Francisco, Golden Gate Avenue @ Parker, 30 April 2011
- ✚ ***Table ronde sur les aspects culturels de la corruption***, Jakarta (Indonésie), 25 au 27 avril 2006
- ✚ ***Lutte contre la fraude dans les achats***, bureau du conseil corporatif gouvernemental, 14 juin 2006
- ✚ ***Lutte contre la concussion et la corruption dans les services des gouvernements locaux***, Iloilo, 25 août 2006
- ✚ ***Participation de la population au projet sur la prévention de la concussion et de la corruption***, Iloilo, 25 septembre 2006
- ✚ ***Cours sur l'investigation des fraudes pour le Centre cambodgien des droits humains***, Phnom Penh, Cambodge, 10 au 13 octobre 2006
- ✚ ***Techniques d'investigation et de prévention des fraudes à l'intention des auditeurs internes***, Binalonan, Pangasinan, 15 novembre 2006
- ✚ ***Détermination et gestion des risques de corruption à l'intention du personnel non organique du bureau du médiateur***, Baguio, 16 et 17 novembre 2006

- ✚ **Huitième Convention annuelle des médiateurs résidents des Visayas**, 22 au 24 juin 2005
- ✚ **Formation aux enquêtes sur le terrain des médiateurs pour les nouvelles recrues** (USAID-ROLE), juillet-août 2005
- ✚ **Formation aux enquêtes sur le terrain des médiateurs avec l'appui de l'USAID-EGTA**, 22 au 26 mars 2004, 19 juillet au 13 août 2004 et 27 septembre au 29 octobre 2004
- ✚ **Fraudes et irrégularités courantes dans le domaine des achats**, bibliothèque du patrimoine des Philippines, Makati, 20 septembre 2004
- ✚ **Cours sur l'audit de l'assiette des impôts à l'intention des volontaires des communautés chrétiennes de base**, financé par le Makati Business Club, Tagaytay, diverses dates en 2004

AUTEUR

- ✚ **Guide des investigations des fraudes et irrégularités courantes dans le domaine des achats**
- ✚ **Responsabilité financière dans l'armée philippine**
- ✚ Concours de dissertation **Isang Daang Taon ng Pambansang Pagsisiyasat** (1^{er} prix) organisé dans le cadre de la commémoration du centenaire de la COA

JOSE A. FABIA

COMMISSAIRE AUX COMPTES
2014-2020



PROFESSION

Avocat

COMPÉTENCES PRINCIPALES

- *Solides connaissances dans les domaines suivants : droit, service public, développement des entreprises, entrepreneuriat, élaboration des politiques gouvernementales, assurance de la qualité, assurance maladie, administration des soins de santé, financement et réglementation ; perfectionnement du personnel, recrutement et migrations internationales.*
- *Plus de 31 ans d'expérience totale dans les domaines suivants : droit, gestion, questions de gouvernance, gestion des entreprises, communication, migrations, soins de santé.*
- *Responsable chevronné qui prend des initiatives dans la planification et la mise en œuvre de programmes innovants dans les domaines de la gouvernance, du droit, des communications, de la santé et de la gestion des entreprises.*

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

A. Secteur public

✚ **Commissaire, Commission de vérification**
(de mai 2014 à ce jour)

✚ **Directeur général de l'Agence d'information des Philippines**
(2010-2012)

- A joué le rôle de représentant des Philippines au comité de la culture et de l'information (COCI) de l'ASEAN et a représenté le COCI au comité de gestion des fonds de l'ASEAN ; a présidé le groupe de travail qui a rédigé le plan de communications de l'ASEAN.
- A lancé et mis en œuvre le programme de la campagne de lutte contre le trafic de drogue basé sur les mules, qui a remporté des prix Anvil.
- A lancé et présenté le forum de communications et d'échanges d'informations (CNEX), une émission télévisée diffusée trois fois par semaine qui présentait et diffusait efficacement des informations sur divers programmes et projets gouvernementaux.

 **Président fondateur et Directeur général** de la Société d'assurance maladie des Philippines
(1995-1998)

- A joué le rôle de membre fondateur de l'Association de sécurité sociale des Philippines, affiliée à l'Association internationale de sécurité sociale de l'Organisation internationale du Travail à Genève (Suisse).
- A élaboré le cadre organisationnel pour la mise en œuvre d'un programme d'assurance maladie universelle aux Philippines.
- A mis au point le cadre actuariel de l'assurance maladie pour les pauvres, les travailleurs indépendants et les employés dans la société philippine.
- A lancé des programmes de détection et de prévention des fraudes dans le domaine des soins de santé.
- A élaboré et mis en œuvre le programme national d'assurance maladie, avec la participation des fournisseurs de soins de santé (hôpitaux et professionnels des soins de santé), des employeurs et d'autres parties prenantes.
- A introduit un programme d'assurance de la qualité dans les hôpitaux en tant que véhicule pour la participation au programme national d'assurance maladie.
- A développé le partenariat avec les services des gouvernements locaux dans la mise en œuvre du programme national d'assurance maladie pour les pauvres.
- A joué le rôle de responsable du projet sur le financement des soins de santé (secteur de l'assurance maladie) de l'USAID aux Philippines.
- A joué le rôle de responsable du projet d'assurance maladie sociale pour les pauvres du gouvernement allemand.
- A développé la compagnie d'assurance des Philippines d'une entreprise de 150 millions de pesos philippins en 1995 en une entreprise de 20 milliards de pesos philippins en 1998. Philhealth est aujourd'hui l'une des entreprises publiques les plus rentables des Philippines.

 **Maire de la municipalité de Binmaley, Pangasinan (Philippines)**

(1992-1995)

- A planifié, élaboré et mis en œuvre le programme sur la nutrition, l'alimentation, l'environnement et les soins médicaux pour les plus pauvres. Ce programme a été jugé comme étant l'un des meilleurs programmes de gouvernement local par l'Institut asiatique de gestion, la Fondation Ford et le Ministère de l'intérieur et des gouvernements locaux. Il a remporté le prix GalingPook pour avoir amélioré de façon remarquable la qualité de vie des populations de Binmaley, Pangasinan. Ce programme a été choisi pour son innovation, sa viabilité et sa reproductibilité.

 **Secrétaire adjoint aux affaires juridiques, Ministère de la santé, République des Philippines**

(1987-1991)

- A établi le cadre juridique et réglementaire pour la mise en œuvre de programmes de santé aux Philippines, comme ceux concernant l'assainissement, la sûreté, l'efficacité des médicaments, les cosmétiques et divers dispositifs, ainsi que la réglementation de la pratique professionnelle dans le secteur de la santé.
- A préconisé une réforme du secteur de la santé qui a conduit à la promulgation de la loi sur les médicaments génériques, et à l'examen des rapports d'audit des services d'audit interne du Ministère, et a engagé des poursuites administratives contre les fonctionnaires fautifs.
- Vice-Président de la commission des drogues dangereuses des Philippines.
- Membre du Conseil d'administration d'East Avenue Medical Center.
- Membre du Conseil des gouverneurs de l'Institut de recherche de la Fondation de médecine tropicale.

B. Au plan international

Consultant en gestion des entreprises et services conseils (2012-2014)

- Fournit des services en gestion des entreprises et développement ainsi que des services consultatifs juridiques aux Philippines et en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Consultant pour le Groupe Glycan (Suisse) (1998-2010)

- Fournissait des services de gestion des entreprises et de consultant en matière de droit commercial international, de financement et de commercialisation.
- Fournissait des services consultatifs en matière de développement à la province de Sandaun (Papouasie-Nouvelle-Guinée).
- A dirigé Melakom Global Services, Inc., une société de services de relations destinée aux Philippins désireux de travailler, de vivre ou de faire des affaires dans d'autres pays.
- A introduit le microcrédit et l'entrepreneuriat social comme modèle de relations d'affaires avec les pêcheurs de Pangasinan.

FORMATION THÉORIQUE ET PRATIQUE

 **Master en entrepreneuriat** (avec haute distinction) de l'Institut asiatique de gestion

 **Licence en droit de l'université des Philippines**

 **Licencié ès lettres de l'université de Santo Tomas**

 A réussi l'examen du barreau avec une note de 84,75 % en 1982

 A suivi une formation à l'assurance de la qualité dans le cadre de la Commission internationale commune pour l'accréditation des fournisseurs de santé, États-Unis d'Amérique.

 Ses compétences de communication comprennent la maîtrise de l'anglais et du filipino.

PRIX ET DISTINCTIONS

-  Le **prix Anvil** a été décerné à l'Agence d'information des Philippines pour le lancement et la mise en œuvre du programme de la campagne de lutte contre le trafic de drogue basé sur les mules. Ce programme a sensibilisé les populations aux diverses activités des syndicats de la drogue qui recrutent des Philippins pour transporter des drogues illégales dans d'autres pays. Il a permis de réduire sensiblement le nombre de Philippins transportant de la drogue arrêtés dans d'autres pays.
-  **Certificat d'appréciation** décerné pour « ses efforts sans précédent, **en particulier en ce qui concerne la détection et la prévention des fraudes dans le domaine des soins de santé** » et « la mise en place de ses systèmes et de son infrastructure qui ont ouvert la voie à l'exécution du programme national d'assurance maladie » par le Conseil des gouverneurs de la Société d'assurance maladie des Philippines, qui regroupe les ministres de la santé, du travail et de l'emploi, de l'intérieur et des gouvernements locaux, de la protection sociale et du développement, ainsi que les présidents du système de sécurité sociale et du système d'assurance des services gouvernementaux, et le représentant des fournisseurs des soins de santé aux Philippines.
-  **Prix Galing Pook** décerné par le Président de la République des Philippines sur recommandation d'un comité de sélection regroupant les représentants de la Fondation Ford, de l'Institut asiatique de gestion et du gouvernement du Canada (CIDA) pour la conception, la planification et la mise en œuvre du Programme sur la nutrition, l'alimentation, l'environnement et les soins médicaux à Binmaley, Pangasinan.
-  **Distinction du plus illustre ressortissant de la province de Pangasinan dans les services publics** décernée par Kaluyagannen Palaris, un organisme social et civique établi dans la province de Pangasinan.
-  **Médaille d'excellence dans les services publics** décernée par le Ministre de la santé pour sa performance remarquable en tant que secrétaire adjoint à la santé de 1987 à 1991.

Activités nationales

La COA est un organe constitutionnel indépendant qui remplit la fonction d'attestation des finances et des opérations de tous les services du gouvernement philippin. Elle a le pouvoir exclusif, en vertu de la Constitution, de définir la portée de ses activités de vérification et d'examen ainsi que de mettre en place les techniques et les méthodes requises ou exigées par la mission de vérification.

Vérifications régulières

Des contrôles financiers et de conformité, ainsi que des vérifications de l'optimisation des ressources (économie, efficacité et efficacie) sont effectués tout au long de l'année par les vérificateurs de la COA dans tout le pays. Les vérificateurs chargés des secteurs de la vérification consacrent entre 60 et 70 % de leur temps et de leurs ressources aux contrôles financiers et de conformité et les 30 à 40 % restants aux vérifications de l'optimisation des ressources.

La structure organisationnelle de la COA est conçue pour appuyer une approche unifiée et intégrée de la vérification destinée à assurer l'efficacité, l'efficacie, la cohérence et la capacité d'ajustement de ses contrôles. Cette approche est adoptée pour renforcer le mécanisme permettant d'établir et de mesurer toutes les responsabilités en matière d'utilisation des ressources publiques.

Vérifications spéciales

Le Bureau des vérifications spéciales (SAO) du Département des services spéciaux de la COA effectue aussi des vérifications de l'optimisation des ressources ou des contrôles de performance à l'échelle du gouvernement ou d'un secteur. En outre, il procède à d'autres vérifications spéciales comme les vérifications des taux, des franchises, des taxations et des subventions.

Le Bureau de contrôle des fraudes du Département des services spéciaux de la COA effectue également des contrôles de fraudes sur la base des plaintes ou des demandes de parties prenantes. Les vérificateurs qui sont chargés du contrôle des fraudes sont pour la plupart des contrôleurs de fraude certifiés.

De plus, la COA a mis sur pied avec le Bureau du Médiateur une équipe conjointe d'enquête pour que la présentation des plaintes, les enquêtes et les poursuites en cas d'escroquerie, de corruption et de non-respect du code éthique de conduite par des fonctionnaires et agents de l'État soient efficaces et aboutissent. L'équipe conjointe donne la priorité aux enquêtes et aux poursuites concernant certaines affaires impliquant des personnalités en vue.

Activités internationales

La Commission de vérification des comptes des Philippines continue de s'imposer sur le plan de la vérification internationale. Représentée par sa présidente, elle détient actuellement un mandat de six ans (2014-2019) en tant que vérificateur externe des comptes du bureau de contrôle des fraudes et un mandat de quatre ans (2012-2013 et 2014-2015) en tant que vérificateur externe des comptes de l'OMS. Elle est donc restée membre du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'ONU, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

En tant que membre du Groupe et de son groupe de travail technique, la présidente de la COA et son directeur de la vérification externe ont participé activement aux sessions ordinaires du Groupe et aux réunions du groupe de travail technique. En 2006, la COA présidait le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'ONU, y compris son groupe technique.

La COA a été membre du prestigieux Comité des commissaires aux comptes de l'ONU pendant 18 ans, de 1984 à 1993 et de 1999 à 2008. Parmi ses clients figuraient notamment :

-  le Siège/Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
-  le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Fonds pour l'environnement mondial du PNUE ;
-  le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ;
-  le Programme des Nations Unies pour les établissements humains ;
-  la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ;
-  le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ;
-  l'Université des Nations Unies.

La COA fait office de vérificateur de projets appuyés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et conclus par leurs bureaux de pays respectifs aux Philippines. En vertu d'un mandat convenu, la COA procède à la vérification de programmes et projets d'organisations internationales non gouvernementales comme la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement (BAsD), la Commission européenne, l'Agence australienne pour le développement international (AusAID) et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) mis en œuvre aux Philippines.

La COA est membre de longue date de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) et membre fondateur de l'Organisation asiatique des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ASOSAI). Dans le cadre de l'ASOSAI, elle a été le premier secrétaire général en 1979, a présidé le comité directeur de 2003 à 2006 et a participé au projet de recherche sur les systèmes de gestion de la qualité de la vérification de 2004 à 2006. Elle a en outre accueilli la 31^e réunion du Comité directeur (2002), la 9^e Assemblée générale de l'ASOSAI (2003) et la 46^e réunion du Comité directeur en février 2013. Au cours de la 12^e Assemblée de l'ASOSAI qui s'est tenue le 3 mars 2012 à Jaipur (Inde), la COA a été élue au Comité directeur pour trois ans.

Dans le cadre de l'engagement de l'ISC des Philippines au titre de l'INTOSAI/ASOSAI, la COA continue de communiquer à d'autres ISC des demandes d'information sur des sujets ayant trait à la vérification dans le domaine des technologies de l'information (TI), au contrôle de la performance, au contrôle financier et à d'autres sujets connexes à travers des voyages d'étude, des visites d'observation, le partage des connaissances et des discussions sur les pratiques optimales. En tant que membre du groupe de spécialistes de la formation de l'ASOSAI, la COA participe en permanence aux activités de ce groupe en mettant à disposition des personnes ressources lors des ateliers de l'ASOSAI dans des domaines comme l'audit environnemental, l'assurance de la qualité du contrôle de performance, et le contrôle de la privatisation et l'assurance de la qualité du contrôle financier. En octobre 2014, la COA a accueilli le Groupe de travail INTOSAI à l'occasion de l'assemblée générale sur l'audit environnemental.

Afin de renforcer encore la coopération et le partage des connaissances dans la région, la COA a rejoint l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques de l'ASEAN (ASEANSAI), créée en 2011 avec dix États Membres de l'ASEAN et a été choisie pour présider le Comité de formation et être membre des comités de partage des connaissances et de la planification stratégique. La COA a accueilli la première réunion du Comité de formation en juin 2012.

B. Approche de la vérification et personnel

Approche intégrée de la vérification axée sur le risque et les résultats

Pour faire en sorte que la vérification de toutes les ressources de l'AIEA soit adéquate, un plan de travail de vérification sera préparé chaque année. Le plan comporte notamment les éléments suivants :

- a) *Portée de la vérification* – Portée des travaux du vérificateur externe qui sont régis par l'article 12 du Règlement financier de l'AIEA et l'annexe de ce règlement, « Mandat additionnel régissant la vérification externe des comptes de l'Agence internationale de l'énergie atomique ». Les ressources allouées à la vérification seront affectées aux contrôles financiers et de conformité ainsi qu'aux contrôles de performance ou aux vérifications de l'optimisation des ressources.
- b) *Collaboration avec l'auditeur interne de l'AIEA* – Nécessité de coordonner les activités et de collaborer avec le Bureau des services de supervision interne de l'AIEA (OIOS).
- c) *Approche et méthodologie de la vérification* – Utilisation par la COA de l'approche intégrée axée sur les risques et les résultats qui comporte les principales activités suivantes :
 - Compréhension des opérations pour identifier et hiérarchiser les risques ;
 - Évaluation des stratégies de gestion et de contrôle des risques ;
 - Communication des données obtenues et mesure du niveau de satisfaction ; et
 - Suivi du contrôle de la qualité dans les services de vérification.

À tous les stades ou dans toutes les activités, le travail de vérification sera supervisé de près par le président et deux commissaires par l'intermédiaire du directeur de la vérification externe.

- d) *Calendrier de la vérification* – Bureaux devant être contrôlés sur la base de l'évaluation des risques et de la date de la vérification. Il y aura deux missions de vérification chaque année (mission intermédiaire et mission finale) au Siège de l'AIEA et dans certains bureaux régionaux.
- e) *Types de vérification devant être réalisée* – Contrôles financiers et vérifications de l'optimisation des ressources qui doivent être réalisés pour chaque mission de vérification.

Le contrôle financier a pour but d'assurer à l'AIEA que les comptes et les opérations financières sous-jacentes sont exempts de toute erreur importante et sont conformes aux IPSAS et au Règlement financier de l'AIEA.

La vérification de l'optimisation des ressources sera réalisée pour évaluer l'efficacité de la gestion dans le but ultime d'éliminer le gaspillage et d'encourager une utilisation économique et rationnelle des ressources et pour vérifier si les résultats désirés ont été obtenus et si les objectifs des programmes ont été atteints. L'objectif est d'ajouter de la valeur au processus de gestion et de responsabilité de l'AIEA.

- f) *Mécanismes pour la communication des résultats de la vérification – Description de la manière (c'est-à-dire sous forme de notes d'observation sur la vérification/lettre de recommandations/rapport de vérification) et indique le délai prévu pour leur remise.*

Une fois chaque mission d'audit achevée, les conclusions et recommandations seront consignées dans une lettre de recommandations remise aux fonctionnaires de l'AIEA concernés. La lettre sera établie sur la base des questions soulevées et des recommandations formulées à l'occasion de la vérification dans diverses notes d'observation de la vérification remises pendant la vérification aux fonctionnaires concernés des entités vérifiées pour leur permettre de répondre immédiatement et/ou de prendre des mesures correctives. La réponse des entités vérifiées à ces notes sera la base sur laquelle se fonderont les conclusions et recommandations de la vérification qui seront finalement formulées dans la lettre de recommandations.

Un rapport détaillé de vérification contenant l'opinion du vérificateur sur les états financiers consolidés sera publié à la fin de chaque période de reporting financier annuel, regroupant les résultats de la vérification effectuée dans tous les bureaux de l'AIEA contrôlés pendant la période et contiendra également une synthèse, dans une section distincte de la vérification de l'optimisation des ressources, des résultats obtenus dans au moins dans un domaine d'activités d'importance stratégique qui recoupe les activités du Siège et des bureaux extérieurs.

Normes régissant notre travail de vérification

Nous menons nos vérifications (vérifications complètes – contrôle financier, contrôle de conformité et vérification de l'optimisation des ressources) en conformité avec les normes suivantes : a) normes internationales d'audit (ISA) ; b) normes de vérification de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) ; et c) autres normes de vérification pouvant être pertinentes pour les comptes de l'AIEA et autres normes et pratiques optimales pour les vérifications de l'optimisation des ressources.

Collecte d'informations et d'éléments probants, et accès aux documents de vérification

Nous obtiendrons des éléments probants suffisants, conformément à la norme ISA 500 (Éléments probants), en travaillant au Siège et dans les bureaux régionaux de l'AIEA et dans les bureaux régionaux. Les demandes d'informations seront communiquées aux responsables de

l'AIEA suffisamment à l'avance pour qu'ils puissent prendre les dispositions nécessaires. Nous apprécions énormément et observons le Code de déontologie des professionnels comptables mis au point par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (IESBA). Ce code fournit un cadre conceptuel permettant d'assurer le respect des principes fondamentaux de déontologie professionnelle. Ces principes directeurs incluent l'obligation pour les vérificateurs extérieurs de respecter la confidentialité des informations obtenues dans l'exercice de leurs fonctions et de ne pas utiliser ou divulguer ces informations sans autorisation spécifique appropriée à moins d'avoir un droit ou une obligation juridiques ou professionnels de le faire. Nous assurons à l'AIEA que nous respecterons le caractère sensible et confidentiel de toutes les informations qu'elle a classées ainsi.

Si la possibilité nous est donnée d'être le partenaire de l'AIEA par le biais de nos services de vérification externe, nous comptons sur le vérificateur externe sortant pour assurer une transition en douceur en nous transmettant suffisamment d'informations et de documents de vérification, conformément au protocole pertinent de l'INTOSAI.

Assurance de la qualité

Nous veillerons à ce que des mesures de contrôle de la qualité soient conçues et mises en œuvre de manière efficace. Nous effectuerons un examen du contrôle de la qualité de la vérification pour chaque visite de vérification conformément à la norme ISA 220 (Contrôle qualité d'un audit d'états financiers), adoptée par l'INTOSAI comme norme ISSAI 1220. Aucun rapport de vérification ne sera soumis avant la fin de l'examen du contrôle de la qualité de la vérification.

La liste de contrôle pour l'assurance de la qualité adoptée par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et que nous avons par la suite intégrée dans notre processus de vérification des comptes des organisations internationales, sera aussi appliquée dans le cadre de la méthodologie de vérification des comptes de l'AIEA.

Nos plans et nos programmes de vérification seront présentés pour examen à un groupe de travail technique et un comité de vérification composé de hauts responsables de la COA. Les notes d'observation de la vérification seront examinées par le directeur de la vérification et la vérification sera surveillée de près par le groupe de travail technique. Les lettres de recommandations seront examinées par le directeur de la vérification et le groupe de travail technique puis présentées au comité de la vérification avant d'être remises au client contrôlé.

Autres activités de vérification

Nous effectuerons des vérifications spécifiques à la demande de la Conférence générale et du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, et présenterons des rapports distincts sur leurs résultats, conformément à l'article 12.05 du Règlement financier de l'AIEA.

Effectif et niveau du personnel de vérification

L'atout de la COA réside dans son équipe de 8 094 spécialistes et personnels multidisciplinaires hautement qualifiés comprenant les professions suivantes:

Profession	Nombre	Pourcentage
Experts comptables	3 558	44 %
Juristes	54	1 %
Experts comptables juristes	117	1 %
Ingénieurs	345	4 %
Comptables diplômés	2 662	33 %
Autres professions	1 358	17 %
Total	8 094	100 %

Le personnel de la COA comprend 32 titulaires d'un doctorat et 1 732 titulaires d'un master. De même, certains ont des certifications internationales comme celles de contrôleur de fraude certifié (CFE) et d'auditeur interne certifié (CIA).

Il y a plus de 200 vérificateurs dans le groupe de vérificateurs des Nations Unies de la COA au sein duquel ont été choisies les 40 personnes proposées (voir annexe A). Le directeur de la vérification et les vérificateurs seront sélectionnés parmi le personnel proposé. L'audit des comptes de l'AIEA sera effectué par une équipe de spécialistes ayant le niveau de compétences requis dans le domaine de la vérification de comptes d'organisations internationales. La présidente de la COA assurera la supervision générale des activités d'audit. Elle sera secondée dans l'accomplissement de ses tâches par le(s) commissaire(s) de la COA, comme président du comité de vérification, et un directeur de la COA, qui sera nommé directeur de la vérification. Ce dernier, qui sera chargé de la gestion de la vérification des comptes de l'AIEA, sera appuyé par des équipes fonctionnelles au Siège et dans les bureaux régionaux.

Les vérificateurs ont été choisis à la suite d'un processus de sélection basé sur la compétition. Ils ont été soumis à une sélection rigoureuse comprenant des examens, des entrevues et une formation à la vérification des comptes des organismes de l'ONU. Ils suivent une formation continue sur les faits marquants actuels dans les domaines de la comptabilité et de l'audit ainsi que de la technologie de l'information et du système d'ERP pour être informés des exigences des clients. Le personnel proposé a une expérience avérée de la vérification dans le système de l'ONU d'une durée de 0,19 à 12,75 années, soit au moins deux missions de vérification.

Tous les responsables et le personnel inclus dans la proposition ont des qualifications professionnelles et/ou dans le domaine de la vérification. Ce sont tous des experts comptables accrédités aux Philippines après avoir réussi l'examen requis pour exercer la profession, organisé par la Commission de réglementation professionnelle des Philippines. Deux d'entre eux sont des CIA, deux des CFE, deux des juristes et 28 sont titulaires de diplômes universitaires supérieurs.

Les responsables et le personnel de la COA possèdent les compétences techniques et non techniques requises d'un vérificateur dans l'exécution de ses tâches. Ils ont des compétences informatiques dans les applications de Microsoft Office, les outils/techniques informatiques d'aide à l'audit et les processus internet/web et possèdent une expérience de la vérification d'établissements œuvrant dans un environnement de travail hautement informatisé. Ils possèdent des compétences de communication (orale et écrite) efficace et une bonne connaissance de l'anglais alors que certains membres du personnel proposés connaissent deux autres langues. Plus important encore, les responsables et le personnel proposés ont un bon sens du contact personnel et peuvent travailler dans un environnement multiculturel.

Ils possèdent aussi les connaissances et les compétences techniques requises pour conduire l'audit des établissements nationaux, locaux et publics du gouvernement des Philippines. Ils ont 10 à 34 ans d'expérience de l'audit à la COA où ils ont effectué des vérifications complètes (information financière, contrôles de conformité, contrôles de performance/vérifications de l'optimisation des ressources, contrôle des fraudes et vérifications spéciales) en tant que vérificateurs résidents. Les vérificateurs principaux sont des spécialistes de l'examen des rapports de vérification comptable. Ils servent de personnes-ressources pour divers cours et séminaires (locaux et internationaux). Ils peuvent diriger et gérer des équipes au sein desquelles ils encadrent, conseillent, motivent et perfectionnent le personnel.

Compte tenu du nombre d'années pendant lesquelles ils ont été vérificateurs extérieurs des comptes de l'ONU et de ses institutions spécialisées, les responsables et le personnel proposés ont déjà une vaste expérience de l'audit et des connaissances suffisantes du système des Nations Unies.

En tant que vérificateurs actuels des comptes de la FAO et de l'OMS, ils ont tous une expérience de la vérification des comptes de ces institutions avec les systèmes de planification des ressources (ERP) Oracle et des systèmes spécialement conçus s'articulant avec les ERP. Le personnel proposé comprend trois vérificateurs qui ont suivi une formation à Oracle ERP à l'université des Philippines.

Au cours des sept dernières années, les vérificateurs affectés à l'audit des comptes de la FAO ont travaillé avec Oracle ERP, connu actuellement sous le nom de système global de gestion des ressources (SMGR). De même, ceux affectés à l'OMS ont travaillé avec le système mondial de gestion (GSM) sur la plateforme Oracle depuis 2012. Au cours de leurs précédentes missions de vérification de comptes d'organismes de l'ONU, les responsables et le personnel proposés ont acquis une expérience de divers systèmes tels qu'IMIS (système de gestion intégrée de

l'information), SAP (système, application, produits), PrOMS (système des gestionnaires de programmes) et les systèmes d'application pour les opérations de maintien de la paix.

Le personnel proposé a une expérience effective de la vérification d'états financiers basés sur les IPSAS à l'OMS (2012 à 2014) et à la FAO en 2014, ainsi que dans d'autres organismes et des fonds internationaux en ce qui concerne les états financiers préparés conformément aux IPSAS dans des vérifications effectuées sur place aux Philippines. Il comprend des vérificateurs qui ont même participé à l'examen des politiques et des lignes directrices comptables IPSAS de la FAO ainsi que de la politique comptable IPSAS de l'OMS.

Le Comité de vérification des états financiers des organismes internationaux de la COA (IOAC) détermine les besoins en matière de formation des vérificateurs du groupe de vérificateurs des Nations Unies de la COA. Le programme de formation, qui sera mis à jour, familiarisera le personnel proposé avec les faits marquants actuels dans les domaines de la comptabilité et de l'audit ainsi qu'avec la technologie de l'information et le système de planification des ressources (ERP) et dispensera des connaissances et des compétences spécialisées dans la vérification des états financiers de l'AIEA.

Les responsables et le personnel proposés ont suivi la formation sur l'approche intégrée de la vérification axée sur les résultats qui intègre en une approche holistique les différents services d'audit tels que les contrôles financiers et de conformité, l'optimisation des ressources organisationnelles, les contrôles de performance à l'échelle du gouvernement ou d'un secteur et le contrôle des fraudes. Ils ont en outre suivi la formation à la comptabilité juridique organisée par la Banque mondiale en 2011, y compris les mises à jour sur les normes internationales d'audit, les normes comptables internationales et les IPSAS qui sont régulièrement organisées par le comité de vérification des états financiers des organismes internationaux de la COA et/ou son Département du perfectionnement professionnel et institutionnel (PIDS), l'organe de formation de la Commission.

Les responsables et le personnel proposés continueront de suivre des formations qui seront dispensées par le Comité de vérification des états financiers des organismes internationaux, et le PIDS. Celui-ci exécute le programme de formation échelonnée de la COA, lequel est conçu pour permettre aux participants d'acquérir les connaissances et les compétences requises pour leur position fonctionnelle ou leur niveau de responsabilité.

C. Honoraires et durée (en mois) du travail de vérification des comptes pour les exercices 2016 et 2017

Honoraires demandés (en euros)

Sur la base de notre évaluation des besoins concernant l'AIEA, nous demandons des honoraires de 250 000 euros correspondants à 22 mois de travail de vérification, soit un total de 500 000 euros pour 2016 et 2017. Le tableau ci-après donne des informations détaillées, comme suit :

Description	2016	2017	Total
Indemnités journalières de subsistance	171 120,00	171 120,00	342 240,00
Voyages et frais connexes	30 880,00	30 880,00	61 760,00
Autres coûts	48 000,00	48 000,00	96 000,00
Total	250 000,00	250 000,00	500 000,00

Les honoraires demandés comprennent essentiellement les indemnités journalières de subsistance, le coût des billets d'avion et les frais de voyage connexes, le coût des réunions d'information, les frais de participation à diverses réunions, d'autres frais connexes et les dépenses imprévues. Ils ne comprennent pas le salaire du personnel et des responsables chargés de l'audit, car ce sont des fonctionnaires permanents de la COA. Le coût des journées de travail du comité technique du contrôle de la qualité du travail et des résultats d'audit n'est pas non plus inclus dans ces honoraires.

Durée totale estimée (en mois) de la vérification

Des informations détaillées sur les 22 mois de vérification proposés pour chaque exercice sont données ci-après, comme suit :

Nom (si disponible) Titre (a)	Type de vérification ¹					Nombre total général de mois de vérification (h)=(d)+(g)	
	Étude préparatoire/ Vérification intermédiaire		Nombre total de mois de vérification (d)= (b)* (c)	Vérification finale			Nombre total de mois de vérification (g)= (e)* (f)
	Nombre de vérifica- teurs (b)	Nombre de mois (c)		Nombre de vérifica- teurs (e)	Nombre de mois (f)		
Services au Siège							
Président de la COA ²	1	0,3	0,3				0,3
Directeur de la vérification ³	1	2	2	1	2	2	4
Vérificateurs ⁴	5	1,3	6,5	6	1,5	9	15,5
Services aux bureaux régionaux							
Vérificateurs ⁴	2	1	1	2	1	1	2
Nombre total général de mois de vérification			9,8			12	21,8

Notes explicatives :

¹Il y aura deux missions de vérification (mission intermédiaire et mission finale) pour chaque exercice.

²Le président de la COA ou son représentant assistera à une réunion du Conseil des gouverneurs/à la Conférence générale au cours de chaque exercice.

³Le directeur de la vérification chargé de la gestion de l'audit des comptes de l'AIEA assistera aussi au moins à une réunion du Conseil des gouverneurs/à la session de la Conférence générale.

⁴Pour chaque mission, les équipes de vérification seront composées de cinq à six vérificateurs pour le Siège et de deux vérificateurs pour les bureaux régionaux.

La première mission de vérification intermédiaire aura lieu en 2016 et comprendra une étude préparatoire de l'AIEA, qui est essentielle pour nous permettre de comprendre ses activités et donc d'élaborer notre plan de vérification stratégique. Les premières procédures à appliquer couvriront notamment la documentation du système et/ou la mise à jour de celle existante, et l'identification et l'évaluation des principaux processus de contrôle, et des procédures d'examen analytique visant à obtenir des informations sur les comptes. L'étendue du contrôle à réaliser

dépendra du niveau de risque identifié et de la fiabilité de l'environnement de contrôle interne. La vérification par sondage, conformément à la norme ISA 530 (Sondages en audit et autres méthodes de sélection d'éléments à des fins de test), sera largement utilisée pour assurer l'efficacité du processus d'audit.

La vérification finale à la fin de chaque exercice comprendra un contrôle détaillé des bilans comptables et un examen des informations figurant dans les états financiers, dont les résultats seront évalués pour donner une opinion sur ces états pour l'exercice.

Outre les contrôles financiers, la vérification de l'optimisation des ressources fera partie des activités de vérification proposées pour donner à la Conférence générale et au Conseil des gouverneurs de l'AIEA l'assurance que les problèmes liés à l'efficacité, à l'économie et à l'efficacité des opérations sont déterminés et traités.

ANNEXE

Annexe A

COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES DES PHILIPPINES

Récapitulation des qualifications des vérificateurs, de leur expérience professionnelle, des vérifications IPSAS/ORACLE effectuées et des langues de travail de l'AIEA/ONU maîtrisées

N°	NOM	QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES	EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (nombre d'années)		Nombre de vérifications IPSAS effectuées	Expérience de l'audit en ORACLE/ERP	Langues de travail l'AIEA/ONU maîtrisées
			Organismes des Nations Unies	Organismes nationaux			
1	Martin, Lito Q.	CPA, Juriste, MBA	5,71	27,00	10	√	2
2	Mutia, Rizalina Q.	CPA, MGM	11,35	27,00	5	√	2
3	Anacay, Joseph B.	CPA, MBA	3,00	35,00	1	√	2
4	Sese, Martha Roxana C.	CPA, MBA	12,75	29,00	3	√	2
5	Racelis, Michael L.	CPA, MAC	2,02	31,00	9	√	2
6	Cabug, Danilo V.	CPA	1,63	29,00	9	√	3
7	Isidro, Lucila M.	CPA, MM	1,98	24,00	2	√	2
8	Adelino, Mary S.	CPA, MBA, MNSA	1,00	31,00	4	√	3
9	Abellera, Liza L.	CPA/MPA	0,46	28,00	2	√	2
10	Agustin, Elena L.	CPA	0,37	36,00	2	√	2
11	Almazan, Amaryllis B. A.	CPA, MPA	0,50	30,00	1	√	1
12	Antasuda, Carmelita O.	CPA, MM	0,46	33,00	2	√	1
13	Arzadon, Remigio Jr. A.	CPA	0,50	32,00	3	√	1
14	Bacani, Michael R.	CPA	0,75	31,00	1	√	2
15	Barredo, Eileen W.	CPA	0,06	16,00	1	√	3
16	Briones, Marilyn C.	CPA, MBA	0,64	31,00	4	√	1
17	Cabochan, Lorna D.	CPA, MBA	0,72	26,00	5	√	1
18	De Jesus, Maribeth F.	CPA, MBA	1,00	33,00	1	√	2
19	Domingo, Osana D.	CPA, Juriste, MBA	0,27	17,00	2	√	1
20	Dondonilla, Adela L.	CPA/MBA	1,48	29,00	4	√	2
21	Dulay, Jeannelyn V.	CPA	0,64	16,00	2	√	1
22	Dungo, Christine C.	CPA/MM	0,22	17,00	3	√	1
23	Ferrerros, Ma. Theresa B.	CPA	0,77	31,00	5	√	1
24	Filler, Digna Cresencia D.	CPA	0,58	26,00	3	√	2
25	Flores, Mary Jane F.	CPA	0,19	14,00	1	√	1
26	Gojunco, Teresita R.	CPA	0,73	37,00	2	√	2
27	Lagunoy, Estela Marie B.	CPA, CFE, MBA	0,87	25,00	2	√	1
28	Marcos, Dondon P.	CPA, CFE, CIA, MBM	0,31	12,00	5	√	1

N°	NOM	QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES	EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (nombre d'années)		Nombre de vérifications IPSAS effectuées	Expérience de l'audit en ERP	Langues de travail de l'ONU maîtrisées
			Organismes des Nations Unies	Organismes nationaux			
29	Marcos, Ma. Carmela E.	CPA, CIA, MBM	0,25	10,00	1	√	1
30	Mendoza, Visitacion Q.	CPA, MBA	0,65	32,00	4	√	2
31	Pablo, Rita R.	CPA, MBA	0,52	30,00	1	√	1
32	Perez, Sandra Rowena D.	CPA	0,92	15,00	1	√	1
33	Poso, Irene F.	CPA, MBA	0,73	39,00	1	√	1
34	Ramos, Joycelyn R.	CPA	0,88	25,00	6	√	1
35	Ramos, Pearl L.	CPA, MPA	0,83	32,00	1	√	1
36	Rosales, Renato O.	CPA/MBA	0,19	28,00	2	√	1
37	Silloriquéz, Mark C.	CPA, MM	0,30	13,00	2	√	1
38	Ugay, Rhodora F.	CPA/MBA/MPA/LLB	0,33	30,00	4	√	1
39	Visaya, Heherson P.	CPA/MBM	0,47	21,00	5	√	2
40	Yacat, Virginia A.	CPA/MBA	0,20	33,00	3	√	2

*Légende :

CPA - Expert-comptable

CFE - Contrôleur de fraude certifié

CIA - Auditeur interne certifié

MBA - Master en administration des affaires

MGM - Master en gestion publique

MNSA - Master en administration de la sécurité nationale

MPA - Master en administration publique

MM - Master en gestion

MM-BM - Master en gestion - Gestion des affaires

MM - Master en gestion publique

MAC - Master en comptabilité

COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES

PROPOSITION POUR LA PRESTATION DE SERVICES DE
VÉRIFICATION EXTÉRIEURE DES COMPTES
À L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE
POUR LES EXERCICES 2016 ET 2017

Commonwealth Avenue
Quezon City 0880 PHILIPPINES
www.coa.gov.ph

Récapitulatif des candidatures du Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde,
de la Commission de vérification des comptes de la République d'Indonésie,
et de la Commission philippine de vérification des comptes
au poste de Vérificateur extérieur des comptes de l'Agence pour 2016 et 2017

Informations demandées ¹	Inde	Indonésie	Philippines
Curriculum vitae du candidat	A communiqué le curriculum vitae du Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde	A communiqué une présentation du Président, du Vice-Président et des membres de la Commission de vérification des comptes de la République d'Indonésie	A communiqué les curriculum vitae de commissaires (2) de la Commission philippine de vérification des comptes
Informations sur les activités nationales et internationales de l'institution de contrôle des finances publiques	A donné des renseignements détaillés sur les activités nationales et internationales de vérification	A donné des renseignements détaillés sur les activités nationales et internationales de vérification	A donné des renseignements détaillés sur les activités nationales et internationales de vérification
Indication de l'étendue des activités de vérification envisagées	A indiqué la portée de la vérification et l'étendue des activités de vérification	A indiqué la portée de la vérification et l'étendue des activités de vérification	A indiqué la portée de la vérification et l'étendue des activités de vérification
Compétences de spécialistes de la vérification qui seront disponibles	A décrit un certain nombre de compétences des spécialistes de la vérification qui sont disponibles.	A décrit un certain nombre de compétences des spécialistes de la vérification qui sont disponibles.	A décrit un certain nombre de compétences des spécialistes de la vérification qui sont disponibles.
Honoraires demandés comprenant les traitements liés à la vérification, les dépenses de secrétariat et autres dépenses d'appui, les frais de voyage et les frais de séjour du vérificateur extérieur et de ses collaborateurs	A demandé des honoraires de 223 000 euros par an (446 000 euros au total) pour 2016 et 2017.	A demandé des honoraires de 207 000 euros par an (414 000 euros au total) pour 2016 et 2017.	A demandé des honoraires de 250 000 euros par an (500 000 euros au total) pour 2016 et 2017.
Nombre de mois de travail consacrés à la vérification	A donné une estimation de 54,53 mois de vérificateur pour 2016 et 2017.	A donné une estimation de 94 mois de vérificateur pour 2016 et 2017.	A donné une estimation de 44 mois de vérificateur pour 2016 et 2017.

¹Note du Secrétariat du 20 janvier 2015.